BUDGET DE DÉPENSES
2000-2001

VOLUME II

Message du Président du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Préparé par le
Conseil du trésor

Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-35708-6

Dépôt légal, 1er trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations sur le Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice 2000-2001 se retrouvent dans les trois documents suivants :

Volume I : *Livre des crédits*
Volume II : *Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*
Volume III : *Plans ministériels de gestion des dépenses*

Le Volume I présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2000-2001. Il fait la distinction entre les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Les crédits sont ventilés par ministères et par programmes. Ils sont obtenus en déduisant la dépense d'amortissement du budget de dépenses et en y ajoutant le budget d'investissements.

Le Volume II contient les informations d'ensemble sur le Budget de dépenses et des informations complémentaires sur certains aspects particuliers. On retrouve au début de ce volume le message du Président du Conseil du trésor concernant le Budget de dépenses.

Le Volume III présente les *Plans ministériels de gestion des dépenses*. Ces plans donnent des explications sur le budget de dépenses et le budget d'investissements de chaque ministère et organisme. On y retrouve, notamment, de l'information sur leurs orientations stratégiques.

100-06402/

PRÉFACE

Le *Livre des crédits* est déposé à l'Assemblée nationale avant le début de chaque exercice budgétaire. Les explications sur le budget de dépenses sont contenues dans le *Volume II du Budget de dépenses : Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*.

Dans son message, le Président du Conseil du trésor donne les faits saillants du Budget de dépenses de l'exercice 2000-2001. Il situe le Budget de dépenses par rapport aux objectifs et aux priorités que s'est fixés le gouvernement. Le *Message du Président du Conseil du trésor* précède les renseignements supplémentaires fournis aux chapitres 1 à 11.

Le chapitre 1 donne un aperçu global du *Budget de dépenses 2000-2001*. On y explique sommairement la variation des dépenses par rapport à l'exercice précédent et l'évolution de l'objectif de dépenses de programmes fixé pour 2000-2001.

Le chapitre 2 montre l'évolution de la dépense 1999-2000 par rapport à la prévision établie en début d'année; on y concilie les crédits autorisés incluant les crédits supplémentaires autorisés en cours d'année et la dépense probable.

Le chapitre 3 procède à la répartition des crédits en distinguant les grandes catégories de dépenses et les groupes de bénéficiaires à qui des ressources sont destinées.

Le chapitre 4 résume l'impact budgétaire des conventions collectives de travail conclues en 1999, pour les années 1998-1999 à 2002-2003.

Au chapitre 5, le *Budget de dépenses 2000-2001* et l'évolution des dépenses depuis 1997-1998 sont examinés sous l'angle des grandes missions de l'État.

Le chapitre 6 donne des explications sur les comptes à fin déterminée qui sont en marge du budget de dépenses.

Le chapitre 7 présente les dépenses consolidées du gouvernement et les résultats des organismes et fonds spéciaux consolidés ligne par ligne.

Le chapitre 8 donne de l'information sur les immobilisations prévues en 2000-2001, non seulement celles contenues au *Livre des crédits* mais aussi les immobilisations des organismes et des fonds spéciaux et celles subventionnées dans le secteur municipal, le secteur de l'éducation et le secteur de la santé et des services sociaux.

Le chapitre 9 traite de la modernisation de la gestion publique et décrit les grands axes du projet de loi 82 sur l'administration publique.

Le chapitre 10 porte sur l'évolution de l'effectif des ministères et organismes apparaissant au *Livre des crédits 2000-2001*.

Au chapitre 11, l'évolution des dépenses gouvernementales est analysée sur différentes périodes depuis 1985-1986. On y retrouve aussi les tendances par grands secteurs de dépenses ainsi que des comparaisons avec d'autres juridictions.

Enfin, on trouvera en annexe des séries historiques d'indicateurs économiques et budgétaires de 1985-1986 à 2000-2001 servant de référence aux analyses contenues dans les divers chapitres.

Table des matières

Page

PRÉFACE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR i

CHAPITRE 1 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 3

1. La croissance des dépenses en 2000-2001 3
2. La croissance des dépenses de programmes en 2000-2001 4
3. Le relèvement de l'objectif des dépenses en 1999-2000 et 2000-2001 6

Annexe A : Variation de l'enveloppe de dépenses des portefeuilles entre 2000-2001 et 1999-2000 12

CHAPITRE 2 - LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1999-2000 15

1. L'évolution de la prévision de dépenses en 1999-2000 15
2. La variation des dépenses de programmes en 1999-2000 17
3. Les crédits additionnels autorisés en 1999-2000 17

CHAPITRE 3 - LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR GRANDES CATÉGORIES ET BÉNÉFICIAIRES 21

1. Vue d'ensemble de la répartition du budget de dépenses 22
2. Les dépenses pour la rémunération 27
3. Les dépenses de fonctionnement 30
4. Les dépenses de capital 32
5. Les dépenses d'intérêt 36
6. Les dépenses de support 40
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres 43

Annexe A : Répartition du budget de dépenses 2000-2001 par grandes catégories 45

Annexe B : Répartition du budget de dépenses 2000-2001 par bénéficiaires 46

Table des matières

CHAPITRE 4 – LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC 49

1. Les coûts globaux 49
2. Les paramètres salariaux 50
3. Les relativités salariales 50
4. Les clauses normatives 51
5. La répartition des coûts par secteur 53

CHAPITRE 5 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR MISSIONS 57

1. Les grandes missions de l'État 57
2. La répartition des dépenses par missions 58
3. La structure des différentes missions pour 2000-2001 59
4. L'évolution des missions de 1997-1998 à 2000-2001 64

Annexes : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes 65

CHAPITRE 6 - LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE 75

1. L'objet des comptes à fin déterminée 75
2. Les données relatives aux comptes à fin déterminée 76

Annexe A : Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2000-2001 77

CHAPITRE 7 - LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS 81

1. Le périmètre comptable du gouvernement 81
2. Les organismes et les fonds spéciaux consolidés 82
3. Les dépenses consolidées du gouvernement 82
4. Les résultats des organismes et fonds spéciaux consolidés 84

Annexe A : Résultats des organismes et des fonds spéciaux en 1999-2000 et 2000-2001 86

Annexe B : Entreprises du gouvernement 90

Annexe C : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire 91

Table des matières

CHAPITRE 8 - LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2000-2001 95

1. Le total des investissements en immobilisations prévus en 2000-2001 95
2. Les investissements en immobilisations dans les réseaux 97
3. Les investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux 101
4. Les investissements en immobilisations dans les ministères et les fonds spéciaux 102

CHAPITRE 9 – LA MODERNISATION DE LA GESTION GOUVERNEMENTALE 107

1. Les principes directeurs du projet de loi sur l'administration publique 108
2. Les grands axes du projet de loi 82 108
3. Les changements à venir sur le plan de la gestion et de la reddition de comptes 112
4. La mise en œuvre de la réforme 113

CHAPITRE 10 - L'EFFECTIF APPARAISSANT AU LIVRE DES CRÉDITS 117

1. L'effectif des secteurs public et parapublic en 1999-2000 118
2. L'effectif des ministères et organismes au cours de la dernière décennie 119
3. L'effectif prévu en 1999-2000 120
4. L'effectif prévu en 2000-2001 122
5. Recrutement et rajeunissement de la fonction publique 122
6. Les étudiants et les stagiaires 123

Annexe A : L'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique 124
Annexe B : Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au Livre des crédits 125
Annexe C : Effectif total des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits 2000-2001 126

CHAPITRE 11 - L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSES 129

1. L'évolution globale des dépenses depuis 1985-1986 130
2. L'évolution des dépenses, par grands secteurs 136
3. Comparaison du niveau global des dépenses avec d'autres juridictions 145

Annexe A : Synthèse de l'évolution des indicateurs de dépenses, entre 1985-1986 et 1999-2000 153

Table des matières

ANNEXES – INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 1985-1986 À 2000-2001 156

Annexe A : Évolution des dépenses sur 15 ans 156
Annexe B : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec 157
Annexe C : Dépenses par portefeuille de 1985-1986 à 2000-2001 158

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

GESTION RIGOUREUSE ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
DONNENT AU QUÉBEC
LES MOYENS D'INVESTIR DANS SES PRIORITÉS

1. DES EFFORTS QUI PORTENT FRUIT

En ce début de l'an 2000, les Québécoises et les Québécois ont toutes les raisons d'être fiers des résultats atteints en matière de finances publiques.

Les efforts que nous avons consentis collectivement pour éliminer le déficit portent fruit. Le Budget du Québec est en équilibre pour une troisième année consécutive. Ayant restauré la santé financière du gouvernement, nous pouvons maintenant miser sur la remarquable vitalité de notre économie pour investir dans nos priorités.

Nous comptons maintenant sur des excédents budgétaires qui sont plus importants que prévus. Ces gains, nous les remettons à la population. Une partie de ceux-ci sert à réduire l'impôt des particuliers. L'autre partie sert à réinvestir dans nos services publics.

Concurremment aux investissements majeurs que nous avons choisi de faire cette année, la rigueur budgétaire se poursuit. Les ajouts de dépenses se font de manière sélective pour répondre à des besoins prioritaires. Ces dépenses additionnelles ne sont pas financées par des emprunts mais par les augmentations de revenus qui découlent d'une performance de l'économie meilleure que prévu.

S'il existe actuellement une marge de manœuvre, c'est parce que le gouvernement a assaini les finances publiques et qu'il continue de contrôler ses dépenses.

Au cours des cinq dernières années, le poids des dépenses de programmes dans l'économie n'a cessé de décroître, passant de 21,7 % en 1994-1995 à 18,9 % en 1999-2000. En 2000-2001, ce poids est ramené à 18,5 %, le plus bas niveau enregistré depuis le début des années 1970.

Voilà la marque d'une saine gestion.

Dépenses de programmes en % du PIB

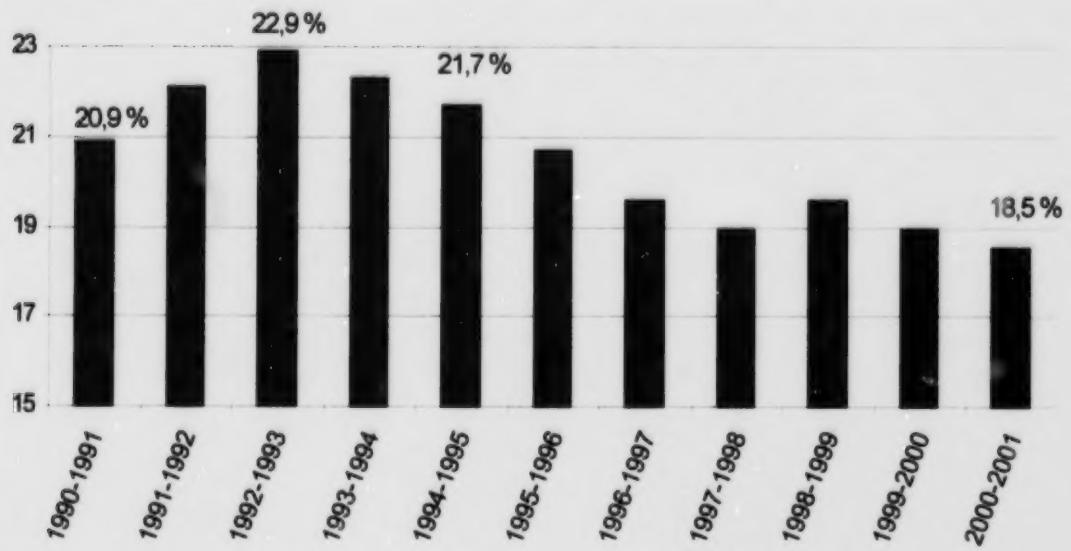

2. DES INVESTISSEMENTS DANS LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

L'amélioration de la situation budgétaire du gouvernement permet de réinvestir massivement dans nos services publics. Depuis le début de l'année financière 1999-2000, les ressources additionnelles consenties s'élèvent à 1,9 milliard de dollars dans l'année financière qui se termine le 31 mars 2000 et à 3,1 milliards de dollars dans l'année financière 2000-2001.

Comme nous nous étions engagés à le faire, ces ressources additionnelles ont été investies prioritairement dans la santé, l'éducation et la jeunesse. Près de la moitié des nouvelles ressources sont consacrées à la santé. Les investissements faits dans l'éducation et la jeunesse comptent pour environ le quart du total. Les autres ajouts de ressources sont investis plus particulièrement dans la transformation de l'économie et les régions.

Ressources additionnelles allouées pour les exercices 1999-2000 et 2000-2001

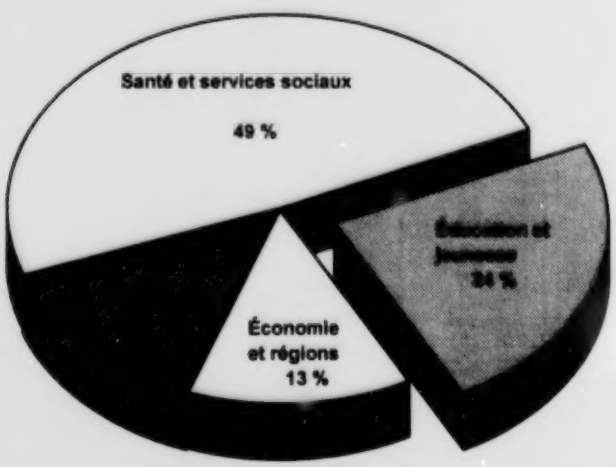

Santé et services sociaux

Les ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux totalisent 782 millions de dollars pour l'exercice 1999-2000 et 1 704 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001. À cela s'ajoute une enveloppe de 200 millions de dollars en 2000-2001 pour l'achat de nouveaux équipements médicaux. Le gouvernement du Québec consent donc à la santé et aux services sociaux des ressources additionnelles de 2 686 millions de dollars pour ces deux exercices.

Ces ressources sont allouées essentiellement à trois fins :

— *le financement du réseau est accru de 574 millions de dollars en 1999-2000 et de 1 165 millions de dollars en 2000-2001 afin d'assurer l'équilibre budgétaire des établissements et leur permettre d'absorber la croissance de leurs coûts de fonctionnement, y incluant les augmentations salariales;*

— *une nouvelle enveloppe de 200 millions de dollars est investie en 2000-2001 pour le développement de services liés à des besoins prioritaires. Des ressources additionnelles de 29 millions de dollars en 1999-2000 et de 72 millions de dollars en 2000-2001 sont aussi allouées afin de permettre de bonifier des programmes déjà en place;*

— *des ressources additionnelles de 179 millions de dollars en 1999-2000 et de 267 millions de dollars en 2000-2001 sont allouées au titre du programme d'assurance-médicaments ainsi qu'aux services médicaux.*

Comme on le voit, des sommes considérables sont investies dans la santé et les services sociaux pour résoudre les difficultés auxquelles font face les établissements et pour améliorer les services à la population. Ces investissements seront accompagnés d'une vigilance accrue en matière financière, dans un contexte où les établissements auront à équilibrer leurs comptes. Une gestion plus efficace, davantage axée sur la performance et l'atteinte de résultats mesurables, apparaît comme un corollaire indispensable au maintien et au développement des services de santé et des services sociaux.

Éducation et jeunesse

Les ressources additionnelles allouées à l'éducation et à la jeunesse s'élèvent, quant à elles, à 538 millions de dollars en 1999-2000 et à 675 millions de dollars en 2000-2001. Sur ces deux exercices, le gouvernement du Québec ajoute donc 1 213 millions de dollars en faveur des jeunes et de l'éducation.

Ces ressources sont ainsi allouées :

— *une somme de 150 millions de dollars est consacrée au maintien de la santé financière des réseaux d'enseignement, soit 100 millions de dollars aux universités en 1999-2000, 40 millions de dollars aux commissions scolaires et 10 millions de dollars aux cégeps;*

— *des ressources additionnelles de 138 millions de dollars en 1999-2000 et de 432 millions de dollars en 2000-2001 sont affectées à l'amélioration de la santé financière des établissements d'enseignement et au financement de la croissance des coûts de fonctionnement, y incluant les augmentations salariales;*

— *une enveloppe additionnelle de 200 millions de dollars est prévue en 2000-2001 pour préserver et accroître la qualité des services d'éducation, conformément à notre engagement d'investir 1,0 milliard de dollars en trois ans dans les réseaux de l'enseignement.*

Par ailleurs, une enveloppe de 120 millions de dollars est versée en 1999-2000 dans le Fonds jeunesse annoncé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Un autre montant de 120 millions de dollars a été ajouté aux crédits de 1999-2000 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'aide au financement de projets de recherche au Québec, notamment les projets de grande envergure.

D'autres mesures représentant des coûts de 53 millions de dollars sont prévues en faveur des jeunes et de l'éducation. Elles incluent, entre autres, une enveloppe budgétaire additionnelle de 5,8 millions de dollars à l'intention des étudiants, afin de créer plus d'emplois d'été et de stages dans la fonction publique. Ces programmes permettent à un nombre croissant de jeunes d'acquérir une première expérience de travail. En 2000-2001, c'est plus de 5 500 jeunes que nous prévoyons accueillir dans la fonction publique.

Après une dizaine d'années d'absence, la fonction publique québécoise est de nouveau présente sur les campus pour y recruter des finissants collégiaux et universitaires. Au cours de la dernière année, 55 % des personnes recrutées sur des postes réguliers au sein de notre fonction publique avaient moins de 35 ans.

L'économie et les régions du Québec

D'importantes ressources sont également investies en faveur de l'économie et des régions du Québec. Ces ressources additionnelles comprennent notamment :

— *une enveloppe budgétaire de 290 millions de dollars qui est accordée en 1999-2000 pour la modernisation des infrastructures publiques dont 175 millions de dollars dans le domaine municipal, 90 millions de dollars dans les transports et 25 millions de dollars dans le secteur de l'environnement;*

— *un montant de 144 millions de dollars dans le domaine des ressources naturelles dont 100 millions de dollars en 1999-2000 pour la modernisation des usines de pâtes et papiers;*

— *plus de 100 millions de dollars pour le développement économique des régions dont 50 millions de dollars en 1999-2000.*

En outre, des ressources additionnelles de l'ordre de 120 millions de dollars sont allouées en 2000-2001 pour le soutien aux investissements des entreprises et pour le développement du commerce électronique et de la nouvelle économie.

Le gouvernement lui-même entend accentuer sa contribution au développement des inforoutes québécoises. C'est ainsi qu'une enveloppe annuelle de 15 millions de dollars est allouée pour les trois prochaines années afin de :

— *mettre en place les infrastructures technologiques requises permettant de garantir la sécurité des transactions électroniques avec le gouvernement;*

— *contribuer au développement de l'infrastructure technologique québécoise et à l'essor des contenus québécois.*

3. *DES DÉPENSES EN HAUSSE DE 2,7 % EN 2000-2001*

L'ensemble des investissements additionnels consentis dans les services publics portent le niveau des dépenses de programmes à 38,3 milliards de dollars en 1999-2000 et à 39,5 milliards de dollars en 2000-2001. D'une année à l'autre, les dépenses de programmes augmentent donc de 1,2 milliard de dollars, soit une croissance de 3,1 %.

En prenant en compte le service de dette du gouvernement, qui demeure à peu près stable à 6,7 milliards de dollars en 2000-2001, le budget de dépenses du gouvernement s'élève à 46,2 milliards de dollars, soit 2,7 % de plus que celui de l'exercice précédent.

Budget de dépenses 2000-2001

	1999-2000	2000-2001	Variation	
	M$	**M$**	**M$**	**%**
Dépenses de programmes	38 274,0	39 460,0	1 186,0	3,1
Service de la dette	6 724,0	6 750,0	26,0	0,4
Dépenses totales	44 998,0	46 210,0	1 212,0	2,7

4. DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL RENOUVELÉES POUR QUATRE ANS

La dernière ronde de négociations a permis de conclure avec la très grande majorité des employés des secteurs public et parapublic des ententes qui, en plus d'être équitables envers nos employés, respectent la capacité de payer du gouvernement. Le 22 mars dernier, j'ai eu le plaisir de signer la première convention du secteur public avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Le résultat de ces négociations se concilie avec les objectifs de notre politique salariale.

En premier lieu, les hausses salariales consenties, soit 9,0 % sur une période de quatre ans, respectent la capacité de payer des contribuables québécois. Ces hausses engendrent des dépenses qui s'élèvent à 428 millions de dollars en 1999-2000 et à 870 millions de dollars en 2000-2001.

En deuxième lieu, ces augmentations sont équitables envers nos employés. Les paramètres salariaux, qui sont de 1,5 % la première année et 2,5 % pour chacune des trois années suivantes, se comparent à la croissance des salaires de l'ensemble de l'économie du Québec. La parité de la rémunération globale entre le secteur public et le secteur privé sera maintenue.

En troisième lieu, au niveau de l'équité interne, les négociations menées avec les infirmières et le personnel enseignant ont permis d'en arriver à des ententes qui prévoient, en matière de relativité salariale, des correctifs compatibles avec le programme gouvernemental qui prévaut à cet égard.

Pour les enseignants, le redressement de la structure de rémunération établie dans le cadre de la relativité salariale s'échelonne progressivement sur une période de sept ans débutant en décembre 1995. Ce redressement représente des coûts de 125 millions de dollars en 2000-2001 et de 156 millions de dollars à compter de l'année suivante.

Le redressement salarial des infirmières prend, quant à lui, la forme d'un versement forfaitaire correspondant à 3 % du salaire versé pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000. À compter de 2000-2001, les nouvelles échelles salariales mises en place pour les infirmières entraînent des coûts de près de 70 millions de dollars par année.

5. *UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE QUI SE MODERNISE*

L'an dernier, à la même époque, je m'étais engagé à accélérer la modernisation de notre administration publique pour lui permettre de servir encore mieux les citoyens, de relever le défi de la performance, d'innover et d'être parmi les meilleures au monde.

Le projet de modernisation de la gestion publique a progressé de manière importante au cours de la dernière année. L'énoncé de politique publié en juin dernier a donné lieu à une vaste consultation en commission parlementaire et dans la fonction publique. Le projet de Loi sur l'administration publique, qui a été déposé à l'automne, en est maintenant rendu à l'étape de l'étude article par article en commission parlementaire.

J'ose espérer que nous pourrons, au cours de la prochaine année, mettre en œuvre cette réforme et commencer à en apprécier les résultats.

Ce projet de loi vise, je vous le rappelle, trois grands objectifs :

— *améliorer la qualité des services aux citoyens;*

— *favoriser la performance de la fonction publique québécoise;*

— *rendre la gestion gouvernementale plus transparente.*

Je suis convaincu que la réforme entreprise sera bénéfique pour les parlementaires, comme pour les citoyens qu'ils représentent. En tant qu'élus, nous pourrons disposer d'une information de meilleure qualité, exprimée en termes d'objectifs et de résultats. Nous serons mieux informés des enjeux, des choix faits et des coûts. Nous serons davantage en mesure d'exercer le rôle de contrôle qui nous incombe. L'action des parlementaires et de la fonction publique sera ainsi mieux arrimée. Ensemble, nous pourrons mieux servir nos concitoyens.

6. *DES DÉPENSES SOUS CONTRÔLE*

Ces dernières années, un effort sans précédent a été fait pour redresser les finances publiques du Québec. L'équilibre budgétaire retrouvé en 1998-1999 nous donne maintenant la capacité de faire des choix. La marge de manœuvre actuelle n'aurait pas existé si, au préalable, la santé financière du gouvernement n'avait pas été restaurée.

La vigueur de l'économie du Québec nous donne l'opportunité de réinvestir dans les services publics pour répondre aux priorités exprimées par la population.

Cela dit, les pressions sur les dépenses sont toujours aussi fortes. C'est pourquoi il nous faut non seulement maintenir l'équilibre budgétaire, comme nous nous y sommes obligés, mais aussi continuer de gérer les finances publiques du Québec de manière prudente. La croissance des dépenses est sous contrôle et va le demeurer.

L'administration publique québécoise a toutes les raisons d'être fière du chemin parcouru et des résultats atteints.

- *L'équilibre budgétaire a été restauré.*
- *Des ententes salariales ont été conclues pour quatre ans.*
- *L'administration publique se modernise.*
- *La rigueur budgétaire se poursuit.*

Voilà pourquoi le Québec a les moyens d'investir dans ses priorités.

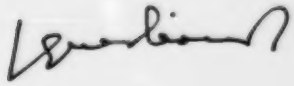

JACQUES LÉONARD

CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001

CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001

Ce chapitre présente les principales données relatives au Budget de dépenses 2000-2001, dans son ensemble et par portefeuilles. Présentation y est faite du relèvement effectué de l'objectif de dépenses depuis le Discours sur le budget 1999-2000 et de la croissance observée des dépenses par rapport à 1999-2000.

Les données budgétaires de ce chapitre correspondent aux dépenses présentées au *Livre des crédits 2000-2001* et ne comprennent pas, par conséquent, l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

1. LA CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2000-2001

Le Budget de dépenses s'élève à 46 210,0 M$ en 2000-2001, en croissance de 2,7 % ou 1 212,0 M$ par rapport à l'exercice précédent.

La croissance du budget des dépenses 2000-2001 est pour l'essentiel allouée aux dépenses de programmes. Celles-ci atteignent 39 460,0 M$ en 2000-2001, augmentant de 3,1 % ou 1 186,0 M$ par rapport à celles de 1999-2000.

Les dépenses du service de la dette augmentent, quant à elles, de 26,0 M$ passant de 6 724,0 M$ en 1999-2000 à 6 750,0 M$ prévues en 2000-2001. Il s'agit d'une variation annuelle de 0,4 %.

Il est à noter que la part des dépenses de programmes dans l'économie du Québec a évolué à la baisse au cours des années 90. Cette tendance se maintient en 2000-2001. Les dépenses de programmes représentent ainsi 18,5 % du produit intérieur brut québécois en 2000-2001 comparativement à 18,9 % en 1999-2000. Le relèvement des dépenses de programmes en 2000-2001 a néanmoins entraîné une hausse de la dépense de programmes per capita qui est ainsi passée, sur une base nominale, de 5 211 $ en 1999-2000 à 5 357 $ en 2000-2001.

Tableau 1.1 : Budget de dépenses 2000-2001

	2000-2001	1999-2000	Variation	
	M$	M$	M$	%
Dépenses de programmes	39 460,0	38 274,0	1 186,0	3,1
Service de la dette	6 750,0	6 724,0	26,0	0,4
DÉPENSES TOTALES	46 210,0	44 998,0	1 212,0	2,7

2. LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2000-2001

Les enveloppes de dépenses de programmes pour 1999-2000 et 2000-2001 ont fait l'objet de relèvements annoncés lors du dernier Discours sur le budget. Ces relèvements portent le niveau des dépenses de programmes à 38 274,0 M$ en 1999-2000 et à 39 460,0 M$ en 2000-2001.

Le relèvement du niveau de dépenses de programmes s'élève à 1 947,0 M$ en 1999-2000. Un relèvement additionnel de 1 186,0 M$ est consenti en 2000-2001. Ce qui fait que les ressources additionnelles allouées en 2000-2001, en incluant le redressement comptable de 89,0 M$ effectué pour représenter les données sur la même base, totalisent 3 222,0 M$ par rapport au niveau de dépenses de programmes 1999-2000 prévu à 36 238,0 M$ en début d'année financière.

La croissance des dépenses de programmes en 2000-2001 se répartit pour l'essentiel entre cinq portefeuilles ministériels : Santé et Services sociaux; Éducation; Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Famille et Enfance; Affaires municipales et Métropole.

Le tableau 1.2 montre la croissance des dépenses de programmes en 2000-2001 ventilée selon les principaux portefeuilles touchés.

Tableau 1.2 : Croissance des dépenses de programmes en 2000-2001

	Budget de dépenses 2000-2001	Dépense probable 1999-2000	Variation	
	M$	M$	M$	%
Santé et Services sociaux	15 456,5	14 534,6	921,9	6,3
Éducation	10 107,5	9 764,1	343,4	3,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	719,5	533,3	186,2	34,9
Famille et Enfance	1 548,0	1 436,1	111,9	7,8
Affaires municipales et Métropole	1 207,0	1 113,9	93,1	8,4
Autres portefeuilles	10 421,5	10 892,0	(470,5)	(4,3)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	39 460,0	38 274,0	1 186,0	3,1

L'enveloppe de dépenses 2000-2001 allouée au portefeuille Santé et Services sociaux augmente de 921,9 M$ par rapport à la dépense probable de 1999-2000. La croissance du budget de dépenses se décompose ainsi : 591,1 M$ à la croissance des coûts de fonctionnement du réseau, y compris les augmentations salariales, 242,8 M$ à l'augmentation et au développement de services, et 88,0 M$ à la RAMQ pour le financement des services médicaux et des médicaments.

Au ministère de l'Éducation, l'enveloppe de dépenses 2000-2001 est en hausse de 343,4 M$ par rapport à la dépense probable pour 1999-2000. La hausse comprend un montant de 200,0 M$ alloué au financement des réseaux. Le reste de l'augmentation sert à financer les coûts de fonctionnement des réseaux de l'enseignement, incluant les augmentations salariales.

Le budget de dépenses 2000-2001 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est en hausse de 186,2 M$ par rapport à la dépense probable pour 1999-2000. Cette augmentation est pour l'essentiel liée au financement des programmes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Au ministère de la Famille et de l'Enfance l'enveloppe de dépenses 2000-2001 augmente de 111,9 M$ par rapport à la dépense probable pour 1999-2000. Cette augmentation découle principalement du plan de développement des services de garde à l'enfance.

Enfin, malgré le montant de 175,0 M$ ajouté à l'enveloppe du ministère en 1999-2000 pour la modernisation des infrastructures, le budget de dépenses du ministère des Affaires municipales et de la Métropole présente une hausse de 93,1 M$ en 2000-2001 par rapport à la dépense probable pour 1999-2000.

Les mesures annoncées pour 2000-2001 au Discours sur le budget expliquent en grande partie cette augmentation. Ces mesures portent pour environ 125,0 M$ sur la fin de la contribution des municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales à compter de 2001. Elles portent également sur une enveloppe additionnelle de 155,0 M$ sur deux ans, dont 115,0 M$ en 2000-2001, pour faciliter la transition à la réorganisation municipale et pour la mise en œuvre du plan d'action en vue de renforcer les agglomérations urbaines et les MRC. Elles portent enfin sur une enveloppe additionnelle de 10,0 M$ en guise de compensation pour l'exonération de taxes foncières accordée aux équipements antipollution.

En ce qui concerne l'ensemble des autres portefeuilles, le budget de dépenses 2000-2001 est en baisse de 470,5 M$ par rapport à la dépense probable 1999-2000. Cette baisse correspond, pour bon nombre de portefeuilles, à des variations résultant de relèvements, souvent non récurrents, consentis pour l'exercice 1999-2000. Ainsi en va-t-il, notamment :

— du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie avec une enveloppe de 120,0 M$ pour l'aide à la recherche au Québec;

— du Conseil exécutif avec une enveloppe de 120,0 M$ pour le Fonds jeunesse;

— du ministère des Ressources naturelles avec, entre autres, une enveloppe de 100,0 M$ pour l'aide à la modernisation des usines de pâtes et papier;

— ou encore du ministère des Transports avec une enveloppe de 90,0 M$ pour la modernisation des infrastructures.

Le tableau reproduit à l'annexe A fait la comparaison, pour chacun des portefeuilles, entre l'enveloppe de dépenses 2000-2001 et la dépense probable 1999-2000.

3. LE RELÈVEMENT DE L'OBJECTIF DES DÉPENSES EN 1999-2000 ET 2000-2001

Une augmentation importante des ressources, allouées en fonction des priorités gouvernementales, a été annoncée au Discours sur le budget 2000-2001 pour les exercices budgétaires 1999-2000 et 2000-2001.

Le secteur de la santé et des services sociaux en reçoit à lui seul près de la moitié et le secteur de l'Éducation et de la Jeunesse, près du quart. Ensemble, ces deux secteurs accaparent 73 % des ressources additionnelles allouées pour les deux années budgétaires.

Les ressources additionnelles allouées pour l'économie et les régions représentent quant à elles 13 % de l'ensemble des ressources allouées. Celles allouées à l'ensemble des autres ministères et organismes totalisent 14 %.

Le graphique 1.1 illustre la répartition des ressources additionnelles allouées, pour les exercices budgétaires 1999-2000 et 2000-2001, depuis le dernier dépôt des crédits. On y distingue le secteur de la santé et des services sociaux, celui de l'éducation et de la jeunesse, celui de l'économie et des régions, ainsi que l'ensemble des autres secteurs.

Graphique 1.1 : Répartition des ressources additionnelles allouées, depuis le dernier dépôt des crédits, pour les exercices budgétaires 1999-2000 et 2000-2001

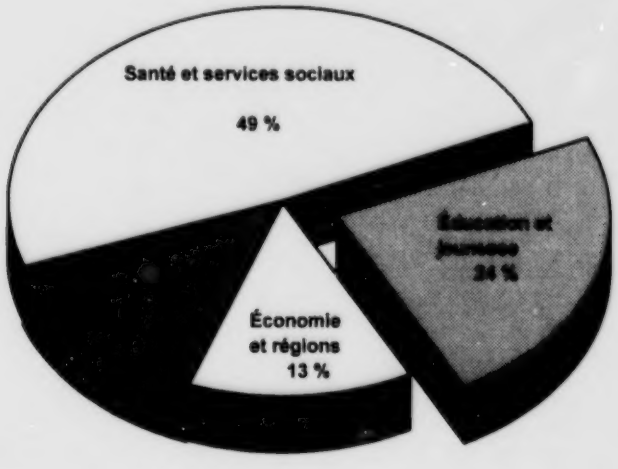

Par rapport à l'objectif de dépenses de 36 238,0 M$ établi pour 1999-2000 au précédent Discours sur le budget, les ressources additionnelles annoncées au dernier Discours sur le budget totalisent 1 947,0 M$ pour l'exercice 1999-2000 et 3 222,0 M$ pour l'exercice 2000-2001, incluant le redressement de 89,0 M$ effectué pour présenter les données sur la même base.

Les ressources additionnelles allouées pour l'exercice 1999-2000 sont ainsi réparties : 782,0 M$ au secteur de la santé et des services sociaux, 538,0 M$ au secteur de l'éducation et de la jeunesse, 468,7 M$ à l'économie et aux régions et, enfin, 158,3 M$ pour l'ensemble des autres secteurs, dont 71,5 M$ au soutien de la culture.

Les ressources additionnelles allouées pour l'exercice 2000-2001 sont quant à elles ainsi réparties : 1 703,9 M$ au secteur de la santé et des services sociaux, 674,8 M$ au secteur de l'éducation et de la jeunesse, 204,6 M$ à l'économie et aux régions et 638,7 M$ pour l'ensemble des autres secteurs. Il est à noter qu'une enveloppe de 200,0 M$ est allouée en 2000-2001 pour l'achat de nouveaux équipements médicaux. Cette enveloppe est financée par voie de service de dette subventionnée.

Le tableau 1.3 montre la répartition entre les principaux secteurs des ressources additionnelles allouées pour 1999-2000 et pour 2000-2001.

Tableau 1.3 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2000-2001 et 1999-2000 par rapport à l'objectif initial établi pour 1999-2000

	2000-2001	1999-2000
	M$	**M$**
NIVEAU DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 1999-2000 PRÉVU EN DÉBUT D'ANNÉE FINANCIÈRE	36 238,0	36 238,0
PLUS : Relèvement du niveau de dépenses		
- Santé et services sociaux [1]	1 703,9	782,0
- Éducation et jeunesse	674,8	538,0
- Économie et régions	204,6	468,7
- Autres secteurs[2]	638,7	158,3
	3 222,0[3]	1 947,0
PLUS : Redressement[4]		89,0
OBJECTIFS DE DÉPENSES - DISCOURS SUR LE BUDGET 2000-2001	39 460,0	38 274,0

1 Excluant l'enveloppe de 200 M$ allouée en 2000-2001 pour l'achat de nouveaux équipements médicaux, qui est financée par voie de service de dette subventionnée.

2 Comprenant, en 1999-2000, 71,5 M$ alloués au soutien à la culture et, en 2000-2001, la croissance des coûts apparaissant au tableau 1.2 de ce chapitre avec 186,2 M$ à l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation; 111,9 M$ à la Famille et l'Enfance; et 93,1 M$ aux Affaires municipales et à la Métropole.

3 Ce montant comprend la croissance de 793,0 M$ autorisée pour les dépenses de programmes au Discours sur le budget 1999-2000.

4 Redressement pour présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'en 2000-2001. Les redressements effectués entraînent une hausse de revenus et de dépenses de : 61,0 M$ à la politique familiale en raison de la mise en place du dernier volet des places à contribution réduite des services de garde; 28,0 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

Santé et services sociaux

Les ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux au dernier Discours sur le budget totalisent 782,0 M$ pour l'exercice 1999-2000 et 1 703,9 M$ pour l'exercice 2000-2001. À cela s'ajoute une enveloppe de 200,0 M$ en 2000-2001 pour l'achat de nouveaux équipements médicaux. Celle-ci sera financée par le service de dette subventionnée.

Une partie des ressources additionnelles, soit 573,6 M$ en 1999-2000 et 1 164,7 M$ en 2000-2001, sert au financement accru des services existants.

— En 1999-2000, un montant de 462,0 M$ va à la prise en charge du déficit des établissements du réseau et un montant de 111,6 M$ au financement de la croissance des coûts reliés aux services en place, y incluant les augmentations salariales;

— En 2000-2001, un montant de 400,0 M$ est alloué au financement et à l'équilibre budgétaire des établissements, et un montant de 764,7 M$ au financement de la croissance des coûts reliés aux services en place, y incluant les augmentations salariales.

Une autre partie des ressources additionnelles est allouée à l'augmentation des services existants et au développement de nouveaux services.

— Des montants de 179,0 M$ en 1999-2000 et de 267,0 M$ en 2000-2001 sont alloués à la RAMQ pour le financement accru des services médicaux et des médicaments;

— Une enveloppe de 200,0 M$ est allouée pour 2000-2001 au développement de services liés à des besoins prioritaires;

— Un montant de 29,4 M$ en 1999-2000 et un montant de 72,2 M$ en 2000-2001 sont alloués pour la bonification de programmes déjà en place.

Le tableau 1.4 résume l'allocation faite de la hausse des dépenses consentie au secteur de la santé et des services sociaux pour les années budgétaires 1999-2000 et 2000-2001.

Tableau 1.4 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2000-2001 et 1999-2000 à la santé et aux services sociaux

	2000-2001	1999-2000
	M$	M$
FINANCEMENT ACCRU DU RÉSEAU		
- Assurer l'équilibre budgétaire du réseau	400,0	462,0
- Coûts de fonctionnement, incluant les augmentations salariales	764,7	111,6
AUGMENTATION ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICES		
- RAMQ : services médicaux et médicaments	267,0	179,0
- Accroissement et développement de services – besoins prioritaires	200,0	—
- Bonification de programmes en place	72,2	29,4
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	1 703,9	782,0

Éducation et jeunesse

Les ressources additionnelles allouées à l'éducation et à la jeunesse s'élèvent à 538,0 M$ pour 1999-2000 et à 675,0 M$ pour 2000-2001.

En ce qui concerne le financement des réseaux d'enseignement, une enveloppe de 150,0 M$ est allouée en 1999-2000 au maintien de la santé financière des réseaux, dont 100,0 M$ aux universités, 40,0 M$ aux commissions scolaires et 10,0 M$ aux cégeps. En 2000-2001, une enveloppe de 200,0 M$ est allouée pour préserver et accroître la qualité des services d'éducation.

En outre, des ressources additionnelles de 138,0 M$ en 1999-2000 et de 432,0 M$ en 2000-2001 sont allouées au financement de la croissance des coûts de fonctionnement, y incluant les augmentations salariales.

Par ailleurs, des ressources additionnelles de 120,0 M$ sont allouées en 1999-2000 au ministère du Conseil exécutif pour le financement du Fonds jeunesse annoncé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

De plus, 120,0 M$ sont ajoutés aux crédits de 1999-2000 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'aide au financement de projets de recherche au Québec, notamment les projets de grande envergure.

Enfin, des ressources additionnelles de 10,0 M$ pour 1999-2000 et de 43,0 M$ pour 2000-2001 sont allouées à diverses mesures en faveur de la jeunesse et de l'éducation.

Le tableau 1.5 résume l'allocation faite des ressources additionnelles en faveur des jeunes et de l'éducation pour les exercices budgétaires 1999-2000 et 2000-2001.

Tableau 1.5 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2000-2001 et 1999-2000 en faveur de la jeunesse et de l'éducation

	2000-2001	1999-2000
	M$	M$
FINANCEMENT ACCRU DES RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT		
- Montants additionnels aux réseaux	200,0	150,0
- Croissance des coûts des services existants	432,0	138,0
RESSOURCES ADDITIONNELLES EN FAVEUR DES JEUNES ET DE L'ÉDUCATION		
- Fonds jeunesse	—	120,0
- Projets de recherche	—	120,0
- Mesures diverses	43,0	10,0
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	675,0	538,0

Économie et régions

Le relèvement des enveloppes budgétaires en faveur de l'économie et des régions comprend un certain nombre de mesures ayant un impact budgétaire principalement en 1999-2000, notamment celles visant la modernisation des infrastructures publiques, la modernisation de l'industrie des pâtes et papier, et la diversification économique des régions. Ces mesures totalisent 468,7 M$ en 1999-2000 et 29,0 M$ en 2000-2001. Elles comprennent :

— En ce qui concerne la modernisation des infrastructures publiques, une enveloppe budgétaire de 290,0 M$ accordée en 1999-2000. L'enveloppe globale est répartie entre trois portefeuilles : celui des Affaires municipales et de la Métropole avec 175,0 M$, celui des Transports avec 90,0 M$ et celui de l'Environnement avec 25,0 M$. Une enveloppe de 5,0 M$ est allouée en 2000-2001 au ministère des Transports;

— En ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, des enveloppes totalisant 128,7 M$ allouées au ministère des Ressources naturelles pour l'exercice 1999-2000. Ces enveloppes, à l'exception de celles concernant la participation gouvernementale aux fonds miniers régionaux et aux fonds miniers autochtones, ne sont pas récurrentes. La mesure d'aide à la modernisation des usines de pâtes et papier mobilise à elle seule 100,0 M$. Les enveloppes allouées en 2000-2001 totalisent 15,0 M$.

— En ce qui concerne la diversification économique des régions, une enveloppe de 50,0 M$ est allouée au ministère des Régions en 1999-2000. Les ministères de l'Environnement et des Affaires municipales et de la Métropole se voient quant à eux alloué des enveloppes budgétaires additionnelles respectivement de 5,0 M$ et de 4,0 M$ pour l'exercice 2000-2001.

Les autres mesures annoncées au dernier Discours sur le budget en faveur de l'économie et des régions totalisent 175,6 M$ et ont un impact budgétaire à compter de 2000-2001. Il s'agit des mesures visant les investissements des entreprises, le commerce électronique et les économies régionales.

— En ce qui concerne le soutien à l'investissement des entreprises, des ressources additionnelles, de 72,2 M$ sont allouées en 2000-2001. La plus grande part va, pour 25,0 M$, à la mise en place d'un programme pour la petite entreprise et, pour 36,0 M$, au programme FAIRE.

— En ce qui concerne le développement du commerce électronique et de la nouvelle économie, des enveloppes additionnelles totalisant 49,0 M$ sont aussi dégagées en 2000-2001. Elles comprennent, entre autres, une enveloppe de 28,0 M$ pour la mise en place d'un programme de soutien au branchement des familles à Internet, et une enveloppe additionnelle de 15,0 M$ accordée au Conseil du trésor pour un financement accru au développement des inforoutes.

— En ce qui concerne les économies régionales, des enveloppes totalisant 54,4 M$, dont 51,4 M$ en faveur du développement des régions et 3,0 M$ en faveur du développement des milieux ruraux sont ajoutées en 2000-2001, les deux principales étant :

- Une enveloppe additionnelle de 12,4 M$ au ministère des Régions dans le cadre du plan de relance de l'emploi de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

- Une enveloppe budgétaire additionnelle de 17,8 M$ à la Société de la Faune et des Parcs du Québec en faveur d'investissements dans les parcs, réserves fauniques et établissements récréotouristiques. De ces investissements, 4,8 M$ seront réalisés dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 2000-2001.

Le tableau 1.6 montre la répartition des ressources additionnelles allouées en faveur de l'économie et des régions.

Tableau 1.6 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2000-2001 et 1999-2000 en faveur de l'économie et des régions

	2000-2001	1999-2000
	M$	M$
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES		
- Investissements des entreprises	72,2	
- Commerce électronique et nouvelle économie	49,0	
- Infrastructures publiques	5,0	290,0
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS		
- Économies régionales et milieux ruraux	54,4	
- Diversification économique des régions	9,0	50,0
- Exploitation des ressources naturelles	15,0	128,7
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	204,6	468,7

Autres secteurs

En 1999-2000, les ressources additionnelles allouées dans les autres secteurs s'élèvent à 158,3 M$, dont 71,5 M$ pour le soutien à la culture, et 86,8 M$ dans les autres ministères et organismes. L'enveloppe budgétaire additionnelle de 71,5 M$ allouée en 1999-2000 dans le domaine de la culture, des arts et des communications comprend :

— Une enveloppe de 37,5 M$ au ministère de la Culture et des Communications, dont 29,5 M$ pour le soutien du développement artistique du Québec;

— Une enveloppe de 30,0 M$ au ministère du Tourisme pour le soutien aux événements majeurs internationaux tenus au Québec;

— Une enveloppe de 4,0 M$ au ministère des Relations internationales relativement au plan de développement de TV5.

En 2000-2001, le relèvement du niveau de dépenses dans les autres secteurs s'élève à 638,7 M$. Comme indiqué à la section 2 de ce chapitre, les sommes additionnelles prévues se retrouvent principalement dans trois portefeuilles :

— le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, en raison des mesures annoncées concernant la fin des contributions au Fonds spécial de financement des activités locales;

— le ministère la Famille et de l'Enfance, en raison du développement des services de garde;

— le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en raison de la croissance des coûts des programmes agricoles.

Annexe A

Variation de l'enveloppe de dépenses des portefeuilles entre 2000-2001 et 1999-2000[1]

	Budget de dépenses 2000-2001	Dépense probable [1] 1999-2000	Variation	
	M$	M$	M$	%
Affaires municipales et Métropole	1 207,0	1 113,9	93,1	8,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	719,5	533,3	186,2	34,9
Assemblée nationale	73,5	72,1	1,4	2,0
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique[2]	619,7	429,0	190,7	(1,6)
Conseil exécutif	59,8	180,1	(120,3)	(66,8)
Culture et Communications	432,8	457,9	(25,2)	(5,5)
Éducation	10 107,5	9 764,1	343,4	3,5
Emploi, Solidarité sociale	3 997,4	4 046,7	(49,3)	(1,2)
Environnement	173,7	253,3	(79,6)	(31,4)
Famille et Enfance [3]	1 548,0	1 436,1	111,9	7,8
Faune et Parcs	102,5	75,2	27,3	36,4
Finances4	508,2	357,2	151,0	28,5
Industrie et Commerce	151,5	152,2	(0,7)	(0,5)
Justice et Condition féminine	463,3	465,7	(2,3)	(0,5)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	41,6	42,6	(0,9)	(2,2)
Recherche, Science et Technologie	213,7	304,6	(90,9)	(29,9)
Régions	124,0	153,7	(29,7)	(19,3)
Relations avec les citoyens et Immigration[5]	171,3	172,0	(0,7)	(0,4)
Relations internationales	110,9	119,4	(8,5)	(7,1)
Ressources naturelles	329,0	477,0	(147,9)	(31,0)
Revenu	614,6	658,9	(44,3)	(6,7)
Santé et Services sociaux	15 456,5	14 534,6	921,9	6,3
Sécurité publique	670,3	701,6	(31,3)	(4,5)
Tourisme	53,3	110,9	(57,6)	(51,9)
Transports	1 444,0	1 588,8	(144,8)	(9,1)
Travail	66,2	73,3	(7,1)	(9,7)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	39 460,0	38 274,0	1 186,0	3,1

[1] La dépense probable 1999-2000 a été redressée pour adopter la même présentation qu'en 2000-2001.

[2] Au portefeuille Conseil du trésor, Administration et Fonction publique, le pourcentage de variation a été calculé en excluant le programme « fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des portefeuilles.

[3] Redressement de 61,0 M$ de la dépense probable 1999-2000 pour tenir compte des allocations d'aide aux familles.

[4] Au ministère des Finances, le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable, les virements de provisions vers d'autres ministères effectués en 1999-2000.

[5] Redressement de 28,3 M$ de la dépense probable 1999-2000 pour tenir compte de l'intégration au Curateur public comme organisme budgétaire.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1999-2000

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1999-2000

Ce chapitre présente les variations enregistrées à la prévision de dépenses depuis le début de l'année financière 1999-2000. Les données relatives aux dépenses de programmes et au service de la dette correspondent aux dépenses présentées au *Livre des crédits* et ne comprennent pas, par conséquent, l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

1. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 1999-2000

La prévision de dépenses publiée lors du dépôt des crédits 1999-2000 s'établissait à 43 261,3 M$. Selon cette prévision, la dépense de programmes s'élevait à 36 327,3 M$ et le service de la dette à 6 934,0 M$.

Tel qu'illustré au tableau 2.1 de la page suivante, le niveau des dépenses de programmes 1999-2000 a été relevé de 1 946,7 M$ par rapport à la prévision initiale. Cette variation s'explique par certaines mesures annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 qui ont un impact de 962,0 M$ en 1999-2000 ainsi que par d'autres dépenses additionnelles de 984,7 M$ qui se retrouvent principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Les mesures annoncées au Discours sur le budget et ayant un impact en 1999-2000 comprennent notamment :

- 290,0 M$ pour le soutien à la construction, à l'amélioration et à la réfection des infrastructures publiques dont un montant de 175,0 M$ pour le secteur municipal, 90,0 M$ pour les transports et 25,0 M$ pour le secteur environnemental;
- 150,0 M$ pour encourager la santé financière des réseaux d'enseignement dont 100,0 M$ pour les universités, 40,0 M$ pour les commissions scolaires et 10,0 M$ pour les CÉGEPS;
- 120,0 M$ pour pourvoir au financement du Fonds jeunesse annoncé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse;
- 120,0 M$ à Valorisation-Recherche Québec afin d'appuyer les chercheurs et les équipes de recherche;
- 100,0 M$ pour la modernisation des usines de pâtes et papiers;
- 182,0 M$ pour diverses autres mesures.

En ce qui concerne les autres dépenses additionnelles encourues depuis le début de l'exercice 1999-2000, elles s'élèvent à 984,7 M$ dont 731,1 M$ pour la santé et les services sociaux, 187,8 M$ à l'éducation et 65,8 M$ dans l'ensemble des autres ministères.

Les ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux comprennent 462,0 M$ pour assurer l'équilibre budgétaire du réseau et 152,3 M$ pour absorber la croissance des coûts du programme d'assurance-médicaments. Le solde de 116,8 M$ découle principalement de l'impact des négociations collectives de travail.

Dans le secteur de l'éducation, les dépenses additionnelles de 187,8 M$ ont été engendrées en majeure partie par la négociation des conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic. Ces dépenses additionnelles comprennent 100,0 M$ pour le dossier de l'équité salariale des enseignants et 50,0 M$ pour la majoration des paramètres salariaux de 1 % à 1,5 % le 1er janvier 1999 et de 2 % à 2,5 % le 1er janvier 2000.

Pour sa part, le service de la dette a été ramené de 6 934,0 M$ en début d'exercice à 6 724 M$ selon les dernières données disponibles. Cette variation s'explique par une diminution du coût du service de la dette directe.

Tableau 2.1 : Évolution de la prévision de dépenses 1999-2000[1]

	Dépenses de Programmes M$	Service de la dette M$	Dépenses Totales M$
Prévision fixée en début d'année[2]	36 327,3	6 934,0	43 261,3
PLUS : Changements à la prévision			
— Mesures du Discours sur le budget 2000-2001	962,0	—	962,0
— Santé et Services sociaux : crédits supplémentaires #1	731,1	—	731,1
— Éducation : crédits supplémentaires #1 excluant mesures du Discours sur le budget 2000-2001	187,8	—	187,8
— Autres changements	65,8	(210,0)	(144,2)
	1 946,7	(210,0)	1 736,7
DÉPENSE PROBABLE	38 274,0	6 724,0	44 998,0

1 Données ne comprenant pas la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

2 Objectif initial de 36 238 M$ redressé pour présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le budget 2000-2001. Les redressements effectués entraînent une hausse de revenus et de dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financées par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 1999-2000

Depuis le dépôt des crédits 1999-2000, des changements sont intervenus non seulement dans la prévision de dépenses de programme 1999-2000 mais aussi dans les résultats de l'exercice 1998-1999. Sur la base de ces données révisées, le tableau 2.2 montre comment la dépense probable de 1999-2000 se compare aux résultats de 1998-1999.

Globalement, les dépenses ont augmenté de 1 % en 1999-2000. Les dépenses de programmes sont en hausse de 0,8 % alors que le service de la dette connaît une croissance de 2,3 %.

Tableau 2.2 Croissance des dépenses en 1999-2000

	Probable 1999-2000	Réel 1998-1999	Variation	
	M$	**M$**	**M$**	**%**
Dépenses de programmes	38 274,0	37 964,0	310,0	0,8
Service de la dette	6 724,0	6 574,0	150,0	2,3
DÉPENSES TOTALES	44 998,0	44 538,0	460,0	1,0

3. LES CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS EN 1999-2000

En début de l'année financière 1999-2000, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 43 480,9 M$ dont 36 546,9 M$ pour les dépenses de programmes et 6 934,0 M$ pour le paiement des intérêts du service de la dette.

Les crédits supplémentaires déposés à l'Assemblée nationale en mars 2000 totalisent 1 982,5 M$. Ces crédits supplémentaires ont servi à financer certaines des mesures annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 ainsi que d'autres dépenses additionnelles encourues en cours d'année, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux et dans le secteur de l'éducation.

De leur côté, le niveau des crédits permanents a été révisé à la baisse de 140,4 M$. Cette baisse résulte d'une diminution de 210,0 M$ du coût du service de la dette. Par ailleurs, les crédits permanents touchant les dépenses de programmes augmentent de 69,6 M$, une hausse attribuable essentiellement à la bonification des régimes de retraite accordée lors de la dernière ronde de négociations.

Tableau 2.3 : Conciliation entre les crédits autorisés et la dépense probable 1999-2000

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses totales
	M$	M$	M$
CRÉDITS INITIAUX	36 546,9	6 934,0	43 480,9
Crédits supplémentaires #1 1999-2000	1 982,5		1 982,5
Crédits permanents : variation	69,6	(210,0)	(140,4)
CRÉDITS TOTAUX	38 599,0	6 724,0	45 323,0
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements			
- Prêts, Placements et Avances	(576,4)	—	(576,4)
- Immobilisations	(96,6)	—	(96,6)
MOINS : Crédits non dépensés	(105,4)	—	(105,4)
PLUS : Dépenses d'amortissement[1]	364,1	—	364,1
PLUS : Redressement[2]	89,3	—	89,3
DÉPENSE PROBABLE	38 274,0	6 724,0	44 998,0

[1] Les dépenses d'amortissement ne nécessitent pas de crédits puisqu'elles n'entraînent pas de déboursés et qu'elles reflètent le coût d'utilisation d'immobilisations autorisés à même des crédits votés par l'Assemblée nationale.

[2] Redressement pour présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le budget 2000-2001. Les redressements entraînent une hausse de revenus et de dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financées par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

Ce chapitre décompose, par grandes catégories, les dépenses comprises au Budget de dépenses 2000-2001 et les répartit selon les bénéficiaires à qui elles sont destinées. Les catégories reflètent la nature des dépenses encourues par le gouvernement.

Les dépenses présentées dans ce chapitre ne comprennent pas les organismes et les fonds spéciaux consolidés. Il est aussi utile de souligner que la répartition des dépenses de transfert par catégories est, dans certains cas, établie sur une base estimative. Elle peut donc être révisée d'une année à l'autre.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES

Répartition des dépenses selon les supercatégories

Le budget de dépenses de chacun des portefeuilles est ventilé par supercatégories au Livre des crédits. Pour deux d'entres elles, soit les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial », les dépenses y sont aussi décomposées par catégories et par bénéficiaires.

La ventilation des dépenses par supercatégories permet d'établir que le Budget de dépenses 2000-2001 est affecté à 70,8 % à des dépenses dites de « Transfert », à 14,6 % au service de la dette de même que 14,6 % à des dépenses d'opération de fonctionnement et autres catégories. Le tableau 3.1 présente la ventilation des dépenses de l'ensemble des portefeuilles par supercatégories et catégories.

Tableau 3.1 : Budget de dépenses 2000-2001 par supercatégories et catégories

	CATÉGORIES							
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	Total	
SUPERCATÉGORIES	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	%
Rémunération	2 504,2	—	—	—	—	—	2 504,2	5,4
Fonctionnement	—	1 999,6	—	—	—	—	1 999,6	4,4
Transfert	18 926,7	2 689,9	1 209,5	1 330,3	8 569,8	—	32 726,2	70,8
Affectation à un fonds spécial	339,3	230,4	280,9	203,4	839,3	—	1 893,3	4,1
Créances douteuses et autres	—	—	—	—	—	336,7	336,7	0,7
Dépenses de programmes	21 770,2	4 919,9	1 490,4	1 533,7	9 409,1	336,7	39 460,0	85,4
Service de la dette	—	—	—	6 750,0	—	—	6 750,0	14,6
TOTAL	21 770,2	4 919,9	1 490,4	8 283,7	9 409,1	336,7	46 210,0	100,0

Répartition des dépenses selon les catégories

Le découpage des dépenses par catégories permet de représenter les dépenses selon leur nature et leur importance relative dans l'ensemble des dépenses.

Les dépenses consacrées à la rémunération en 2000-2001 s'établissent à 21 770 M$, comptant pour 55,2 % des dépenses de programmes. La rémunération englobe les salaires, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective. Elle inclut la rémunération des professionnels de la santé et celle des employés du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation ainsi que de la fonction publique.

Les dépenses de support viennent au second rang en importance s'élevant à 9 409 M$, soit 23,8 % des dépenses de programmes. Cette catégorie comprend les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement et autres comptent, quant à elles, pour 13,3 % des dépenses de programmes, soit 5 257 M$. Elles comprennent, notamment, les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, y incluant le fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux et celles des réseaux de l'éducation. Elles incluent aussi les dépenses inhérentes à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

De leur côté, les dépenses en capital s'élèvent à 1 490 M$, soit 3,8 % des dépenses de programmes. Elles comprennent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, soit le coût des immobilisations des bénéficiaires, soit le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires. Enfin, les dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée accaparent 3,9 % des dépenses de programmes, soit 1 534 M$.

Le graphique 3.1 illustre le Budget de dépenses 2000-2001 en fonction des grandes catégories de dépenses. La répartition des dépenses par grandes catégories est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe A.

Graphique 3.1 : Dépenses de programmes 2000-2001 par grandes catégories : 39 460 M$[1]

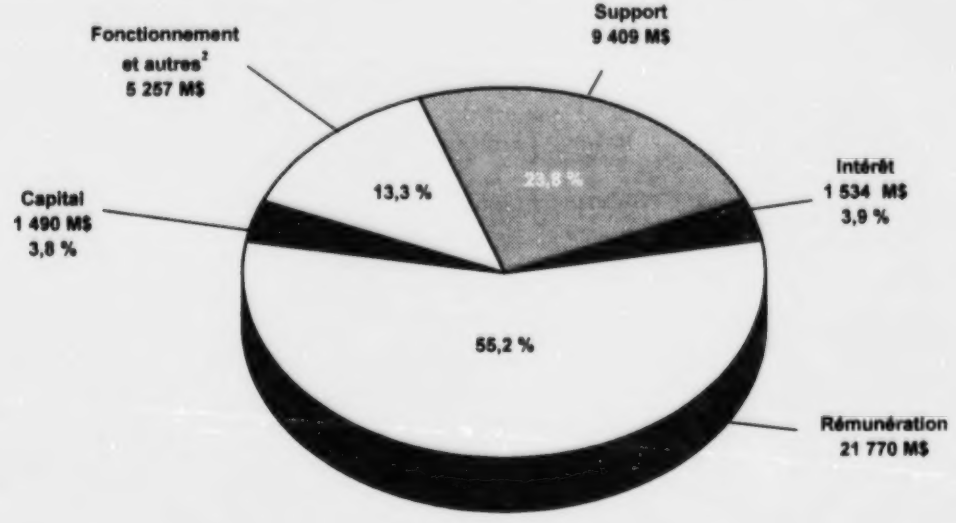

1 Les données de ce graphique proviennent du tableau 3.1.

2 Les dépenses de fonctionnement comprennent, pour fins d'illustration, les variations aux provisions pour créances douteuses et autres.

Répartition des dépenses selon les bénéficiaires

Les groupes de bénéficiaires utilisés pour ventiler les dépenses de transfert au Livre des crédits sont les suivants : les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement, les personnes, les entreprises, les entreprises les municipalités, les organismes à but non lucratif, et enfin, les organismes d'État.

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 10,8 milliards de dollars, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 9,8 milliards de dollars, accaparent ensemble 52,3 % des dépenses de programmes prévues en 2000-2001.

Les dépenses destinées aux personnes s'élèvent, quant à elles, à 5,3 milliards de dollars, soit 13,4 %, des dépenses de programmes. La rémunération des professionnels de la santé compte pour 2,8 milliards de dollars, représente 7,0 % des dépenses de programmes.

Finalement, 12,9 % des dépenses de programmes sont affectées aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités et les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Les dépenses des ministères, avec 5,7 milliards de dollars, représentent quant à elles 14,4 % des dépenses de programmes.

Le graphique 3.2 répartit, par bénéficiaires, les dépenses de programmes 2000-2001. Il inclut les dépenses d'opération propres aux ministères afin de représenter l'ensemble du budget des dépenses 2000-2001.

Graphique 3.2 : Dépenses de programmes 2000-2001 par bénéficiaires : 39 460 M$

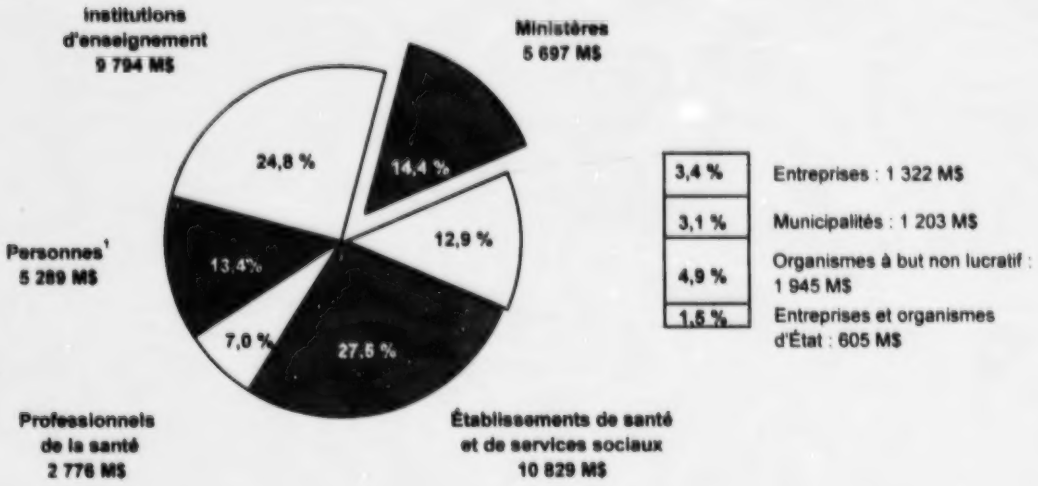

[1] Cette rubrique comprend, entre autres, les mesures d'aide à l'emploi et les mesures d'aide financière pour l'insertion sociale et économique et la protection sociale du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », le coût du régime d'assurance-maladie du Québec (sauf l'administration et la rémunération des professionnels de la santé), les prestations familiales, l'aide financière aux parents pour les frais de garde, l'aide financière aux études ainsi que l'aide juridique.

Le tableau 3.2 résume la répartition des dépenses de programmes prévues en 2000-2001 selon les bénéficiaires pour les principaux portefeuilles.

La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe B.

Tableau 3.2 : Répartition par bénéficiaires des dépenses de programmes prévues en 2000-2001

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale	Famille et Enfance	Autres ministères	Total
	M$	M$	M$	M$	M$	M$
Ministères	99,8	202,3	576,3	33,6	4 785,1	5 697,1
Établissements de santé et services sociaux	10 770,9	—	—	—	57,9	10 828,8
Professionnels de la santé	2 776,2	—	—	—	—	2 776,2
Institutions d'enseignement	—	9 619,2	100,0	—	75,0	9 794,2
Aide aux personnes	1 114,3	245,3	2 970,2	660,0	299,2	5 289,4
Aides aux entreprises	136,5	—	66,0	138,3	981,1	1 321,9
Aides aux municipalités	1,7	—	—	—	1 201,4	1 203,1
Autres bénéficiaires	557,1	40,7	284,9	716,1	950,9	2 549,3
Dépenses de programmes	15 456,5	10 107,5	3 997,4	1 548,0	8 350,6	39 460,0

Note : Les totaux peuvent différer à cause de l'arrondissement.

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 21 770 M$ en 2000-2001, représentant 55,2 % de l'ensemble des dépenses de programmes.

Les dépenses de rémunération affectées au réseau de la santé et des services sociaux en 2000-2001 s'élèvent à 8 311 M$ et celles aux professionnels de la santé à 2 776 M$. Le secteur de la santé représente ainsi à lui seul 51 % de l'ensemble des dépenses de rémunération en 2000-2001.

Les réseaux d'enseignement représentent, quant à eux, 33,9 % avec des dépenses de 7 393 M$ prévues pour la rémunération en 2000-2001.

La part revenant au personnel des ministères s'élève à 13,1 %.

Le graphique 3.3 illustre la distribution des dépenses de rémunération prévues pour 2000-2001 entre les bénéficiaires. Il inclut les dépenses de rémunération des ministères afin de représenter l'ensemble de ces dépenses pour 2000-2001.

Graphique 3.3 : Dépenses pour la rémunération en 2000-2001, par bénéficiaires : 21 770 M$

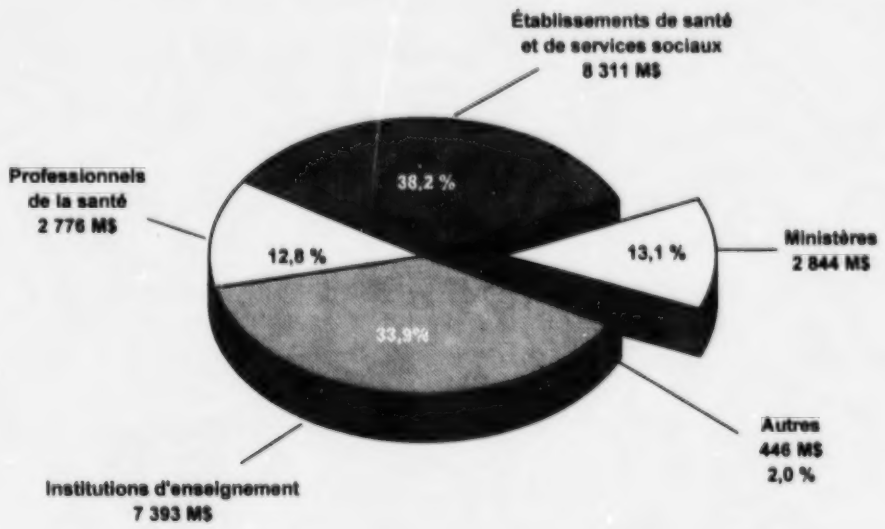

Les dépenses prévues en 2000-2001 pour la rémunération sont de 1 016,9 M$ plus élevées que celles comparables en 1999-2000. La hausse est redevable pour 827,1 M$ à la croissance des salaires et pour 189,8 M$ à l'augmentation des contributions d'employeur.

La croissance totale des dépenses de rémunération en 2000-2001 par rapport à 1999-2000 est liée :

- pour 637,9 M$ aux diverses ententes intervenues dans le cadre de la négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic. Le secteur de la santé et des services sociaux en représente 343,2 M$ et celui de l'éducation, 232,9 M$;

- pour 273,0 M$ aux investissements additionnels réalisés dans les réseaux de l'enseignement et dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour la consolidation et le développement des services aux clientèles et pour le financement de la croissance des coûts des services existants;

- pour 79,5 M$ à la progression dans les échelles salariales du personnel des réseaux éducatifs et sociosanitaires;

- pour 26,5 M$ à l'intégration du Curateur public dans l'univers budgétaire.

Le tableau 3.3 présente les dépenses affectées à la rémunération en 2000-2001 par grands portefeuilles et par bénéficiaires.

Tableau 3.3 : Dépenses prévues pour la rémunération en 2000 2001 [1]

	Salaires	Contributions de l'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M$	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	46,7	—	4,7	4,7	51,4
Établissements de santé et de services sociaux	7 134,8	381,0	795,7	1 176,7	8 311,5
Professionnels de la santé	2 776,2	—	—	—	2 776,2
Autres bénéficiaires	141,0	—	12,9	12,9	153,9
	10 098,7	381,0	813,3	1 194,3	11 293,0
ÉDUCATION					
Ministère	65,2	—	6,4	6,4	71,6
Institutions d'enseignement	6 321,4	448,6	623,0	1 071,6	7 393,0
Autres bénéficiaires	8,6	—	1,4	1,4	10,0
	6 395,2	448,6	630,8	1 079,4	7 474,6
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE					
Ministère	287,3	—	36,0	36,0	323,3
Autres bénéficiaires	6,7	—	0,9	0,9	7,6
	294,0	—	36,9	36,9	330,9
AUTRES					
Ministères	1 963,2	192,8	241,1	433,9	2 397,1
Autres bénéficiaires	223,1	23,5	28,0	51,5	274,6
	2 186,3	216,3	269,1	485,4	2 671,7
TOTAL	18 974,2	1 045,9	1 750,1	2 796,0	21 770,2
COMPARATIF 1999-2000	18 147,1	974,7	1 631,5	2 606,2	20 753,3

[1] Comprend les dépenses imputables supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération », de la supercatégorie « Transfert » ainsi que de la supercatégorie « Affectation à un Fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 920 M$ en 2000-2001. Celles des ministères comptent pour 45,3 %, celles des établissements de la santé et des services sociaux pour 34,4 %, celles des institutions d'enseignement pour 17,6 %, et enfin, celles des autres bénéficiaires pour 2,7 %.

Le graphique 3.4 illustre la répartition des dépenses affectées au fonctionnement, par bénéficiaires. Le niveau des dépenses affectées au fonctionnement s'est accru de 300,6 M$ en 2000-2001 par rapport à 1999-2000. La croissance est pour 122,2 M$ attribuable aux ministères et pour 178,4 M$ aux dépenses de fonctionnement associées aux dépenses de transfert. Les dépenses de fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux d'enseignement connaissent une hausse de 198,3 M$, alors que celles associées aux autres dépenses de transfert connaissent une baisse de 19,9 M$.

Du côté des ministères, la croissance s'explique principalement par la hausse de 133,3 M$ du niveau accordé pour le Fonds de suppléance du portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique » et par un redressement de 9,0 M$ en suite à la conversion en organisme budgétaire du Curateur public. Par ailleurs, ces facteurs de croissance sont atténués par une réduction de 21,9 M$ des dépenses d'amortissement des routes construites avant la mise en place du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Graphique 3.4 : Dépenses de fonctionnement en 2000-2001, par bénéficiaires : 4 920 M$

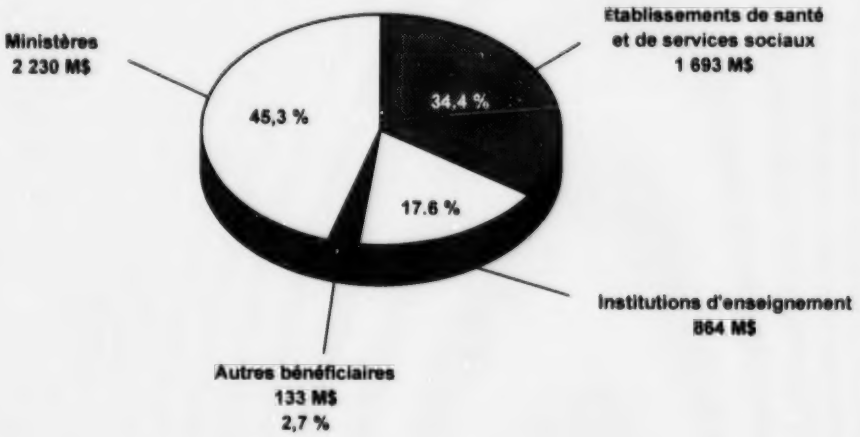

Du côté des réseaux, la croissance de 198,3 M$ comprend 158,3 M$ à la Santé et Services sociaux pour maintenir la qualité des services ainsi que pour développer et accroître les services destinés aux diverses clientèles desservies par le réseau et 40,0 M$ à l'Éducation pour maintenir et préserver la qualité de l'enseignement et pour accroître les services éducatifs.

Le tableau 3.4 présente les dépenses de fonctionnement selon qu'elles sont encourues par les ministères et par le biais des dépenses de transfert.

Tableau 3.4 : Dépenses prévues pour le fonctionnement en 2000-2001

	Fonctionnement[1]	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	48,5	—	—	48,5
Établissements de santé et de services sociaux	—	1 692,9	—	1 692,9
Autres bénéficiaires	—	—	23,4	23,4
	48,5	1 692,9	23,4	1 764,8
ÉDUCATION				
Ministère	41,2	—	—	41,2
Institutions d'enseignement	—	863,7	—	863,7
Autres bénéficiaires	—	—	2,7	2,7
	41,2	863,7	2,7	907,6
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE				
Ministère	172,2	—	—	172,2
Autres bénéficiaires	—	—	1,6	1,6
	172,2	—	1,6	173,8
AUTRES				
Ministères	1 968,1	—	—	1 968,1
Autres bénéficiaires	—	—	105,6	105,6
	1 968,1	—	105,6	2 073,7
TOTAL	2 230,0	2 556,6	133,3	4 919,9
COMPARATIF 1999-2000	2 107,8	2 358,3	153,2	4 619,3

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 490 M$ en 2000-2001. Par rapport à l'exercice précédent, elles diminuent globalement de 266,6 M$.

Presque la moitié du budget prévu en 2000-2001 est affecté aux municipalités et aux institutions d'enseignement, qui reçoivent respectivement 355 M$, soit 23,8 %, et 329 M$, soit 22,1 % de l'ensemble des dépenses prévues.

Les entreprises en reçoivent quant à elles 16,5 %, soit 246 M$, et les établissements de santé et de services sociaux 14,2 %, soit 211 M$.

Enfin, les ministères et les autres bénéficiaires se répartissent le reste du budget, avec respectivement 192 M$, soit 12,9 %, et 157 M$, soit 10,5 %. Pour des fins d'illustration, les autres bénéficiaires comprennent les personnes, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Le graphique 3.5 donne le portrait global de la répartition par bénéficiaires des dépenses de capital.

Graphique 3.5 : Dépenses de capital par bénéficiaires : 1 490 M$

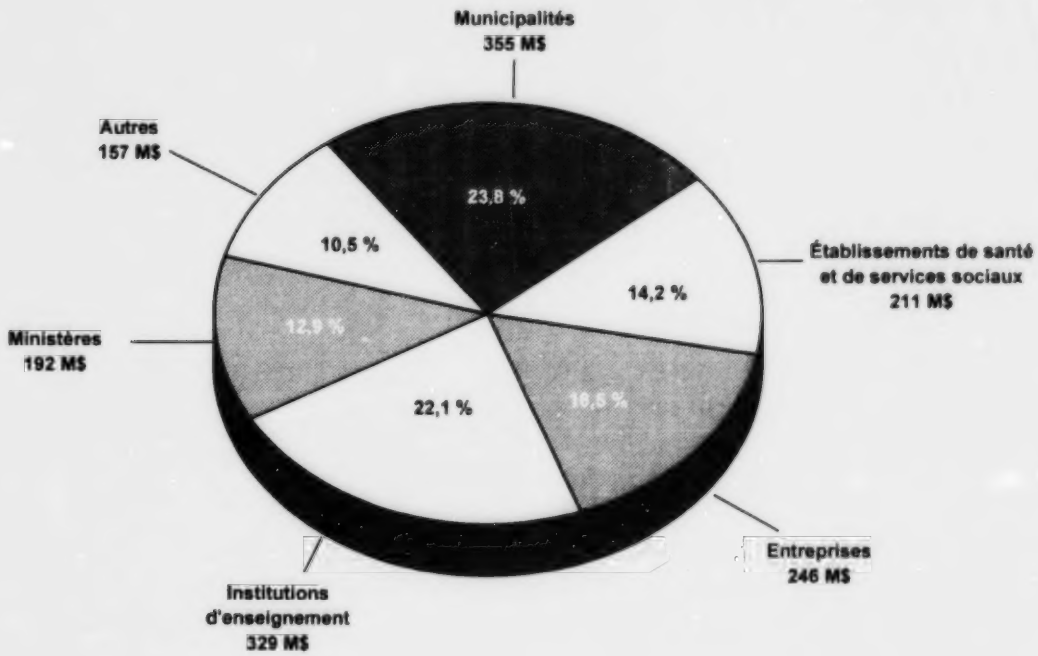

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'interventions privilégiés par le gouvernement : les dépenses affectées au remboursement du principal sur la dette subventionnée, les dépenses affectées à des fonds spéciaux administrés par les ministères et les dépenses servant à d'autres subventions pour des fins d'immobilisations.

Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée sont de l'ordre de 786 M$ en 2000-2001. Elles représentent 52,7 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Les dépenses affectées aux fonds spéciaux administrés par les ministères s'élèvent, quant à elles, à 281 M$, comptant pour 18,9 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Enfin, les dépenses devant servir à d'autres subventions pour des fins d'immobilisations totalisent 423 M$, pour 28,4 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Le graphique 3.6 répartit les dépenses de capital selon les modes d'interventions privilégiés par le gouvernement.

Graphique 3.6 : Dépenses de capital prévues en 2000-2001 : 1 490 M$

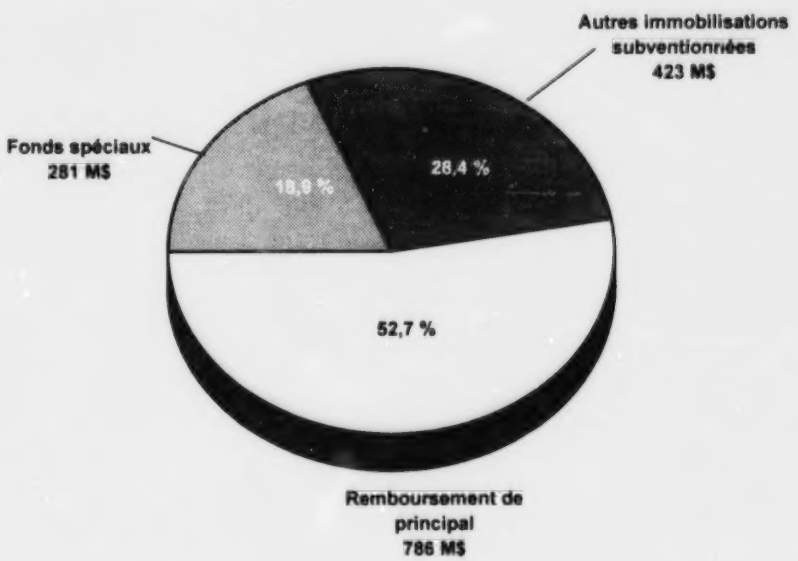

Les fonds spéciaux

Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux augmentent de 68,5 M$ en 2000-2001, passant de 212,3 M$ en 1999-2000 à 280,8 M$ en 2000-2001. La croissance de ces dépenses résulte principalement majoration de 34,4 M$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les dépenses pour le remboursement du principal

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements acquis par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux municipalités dans le cas du transport en commun, de l'assainissement des eaux et des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont remboursés par les bénéficiaires par emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses relatives au remboursement du principal passent de 763,5 M$ en 1999-2000 à 786,1 M$ en 2000-2001, en hausse de 22,6 M$. La croissance se décompose ainsi :

- dans le réseau de la santé et des services sociaux, 10,0 M$ affectés au remboursement d'emprunts contractés pour des équipements spécialisés et technologiques acquis pour assurer la qualité des services offerts dans les établissements de santé et de services sociaux;

- au portefeuille « Affaires municipales et Métropole », 11,1 M$ pour payer des emprunts contractés par la Régie des installations olympiques, par la Société de gestion Marie-Victorin et dans le cadre du programme d'assainissement des eaux du Québec.

Les autres immobilisations subventionnées

Les dépenses relatives aux autres immobilisations subventionnées passent de 781,2 M$ en 1999-2000 à 423,5 M$ en 2000-2001, en baisse de 357,7 M$. Il s'agit d'une baisse résultant de deux mesures annoncées au dernier Discours sur le budget et dont l'impact budgétaire se limite à l'exercice 1999-2000.

La première mesure s'élève à 290 M$ et vise la modernisation des infrastructures publiques de transports, municipales et environnementales. La deuxième mesure s'élève à 100 M$ et vise la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers au Québec.

En excluant ces deux mesures, les dépenses pour autres immobilisations subventionnées connaissent plutôt une hausse d'une trentaine de millions de dollars, attribuable à des mesures annoncées au dernier Discours sur le budget pour l'exercice 2000-2001, dont :

— l'augmentation de 28,0 M$ suite aux engagements additionnels de 36,0 M$ annoncés au Discours sur le budget 2000-2001 au Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) administré au ministère des Finances;

— un montant de 7,0 M$ pour le soutien à la construction de bâtiments à l'intérieur de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Le tableau 3.5 présente les dépenses de capital prévues en 2000-2001.

Tableau 3.5 : Dépenses de capital prévues en 2000-2001 par bénéficiaires

	Fonds spéciaux[1]	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement du principal	Autres	
	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	—	190,2	21,0	211,2
Autres bénéficiaires	—	0,8	3,6	4,4
	—	191,0	24,6	215,6
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	—	311,7	17,0	328,7
Autres bénéficiaires	—	0,7	2,0	2,7
	—	312,4	19,0	331,4
AUTRES				
Ministères	192,6	—	—	192,6
Aide aux entreprises	—	8,3	238,0	246,3
Aide aux municipalités	88,2	218,6	47,9	354,7
Autres bénéficiaires	—	55,8	94,0	149,8
	280,8	282,7	379,9	943,4
TOTAL	280,8	786,1	423,5	1 490,4
COMPARATIF 1999-2000	212,3	763,5	781,2	1 757,0

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement sont prévues à 8 284 M$ pour l'exercice 2000-2001 comparativement à 8 079 M$ pour l'exercice précédent. Elles représentent 17,9 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement prévues en 2000-2001.

Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de dette subventionnée et les dépenses servant aux paiements des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses affectées au service de dette subventionnée sont prévues à 1 534 M$ en 2000-2001, comparativement à 1 355 M$ en 1999-2000. On l'a vu à la section 1 de ce chapitre, ces dépenses représentent 3,9 % des dépenses de programmes en 2000-2001. Leur poids relatif est toutefois de 3,3 % lorsqu'elles sont considérées par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale prévues pour 2000-2001 s'élèvent à 6 750 M$ comparativement à 6 724 M$ pour 1999-2000. Ces dépenses représentent 14,6 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

Le graphique 3.7 illustre la part des dépenses d'intérêt sur les dépenses totales du gouvernement.

Elles occupent 17,9 % des dépenses prévues en 2000-2001. Les paiements d'intérêts calculés sur la dette du gouvernement comptent pour 14,6 % du budget de dépenses alors que ceux estimés sur la dette subventionnée correspondent à 3,3 %.

Graphique 3.7 : Part des dépenses d'intérêt dans les dépenses totales en 2000-2001 : 8 284 M$

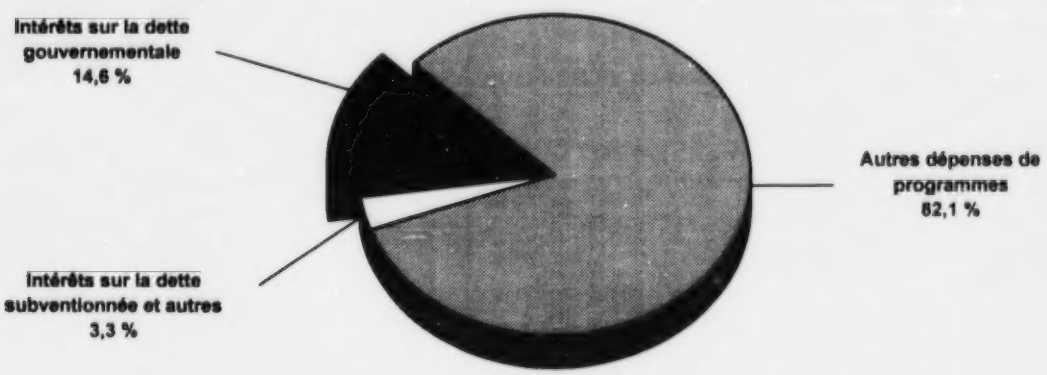

Les intérêts sur la dette gouvernementale

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale s'élèvent à 6 750 M$ en 2000-2001, en hausse de 26 M$ par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent deux éléments : les frais financiers attribuables à la dette directe et ceux attribuables au compte des régimes de retraite.

Les frais financiers attribuables à la dette directe s'établissent à 4 157 M$ pour 2000-2001. Les frais financiers attribuables au compte des régimes de retraite sont prévus à 2 593 M$ pour 2000-2001.

Le plan ministériel de gestion de dépenses du ministère des Finances, présenté au Volume III, explique la hausse des dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale.

Ainsi, le paiement d'intérêts sur la dette directe augmentent de 45,0 M$ suite à une hausse prévue des taux d'intérêt applicables sur les emprunts émis par le gouvernement. Par ailleurs, les dépenses d'intérêts sur le compte des régimes de retraite diminuent de 19,0 M$ en 2000-2001. Ceci s'explique par une augmentation des revenus comptabilisés au Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Les intérêts sur la dette subventionnée

Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 534 M$ pour l'exercice 2000-2001. Les bénéficiaires sont les suivants :

- les institutions d'enseignement avec 652 M$, représentant 42,5 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- les établissements de la santé et des services sociaux avec 380 M$, comptant pour 24,8 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les municipalités avec 307 M$, soit 20,0 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les autres bénéficiaires avec 101 M$, pour 6,6 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les ministères avec 94 M$, pour 6,1 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées.

Le graphique 3.8 répartit, par bénéficiaires, les dépenses d'intérêt estimées sur la dette subventionnée en 2000-2001.

Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 534 M$ pour l'exercice 2000-2001 comparativement à 1 355 M$ en 1999-2000, en hausse de 179 M$. Trois éléments principaux expliquent cette croissance :

— 109,1 M$, pour assumer, à compter de l'année 2001, la prise en charge de la contribution versée par les municipalités depuis 1998 au Fonds spécial de financement des activités locales. Cette contribution couvrait une partie des emprunts contractés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux du Québec administré au portefeuille « Affaires municipales et Métropole »;

— 44,6 M$, pour défrayer les coûts d'intérêt découlant des emprunts additionnels contractés par les établissements de santé et de services sociaux;

— 24,4 M$ pour couvrir les coûts d'intérêt additionnels encourus au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

Graphique 3.8 : Dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée par bénéficiaires : 1 534 M

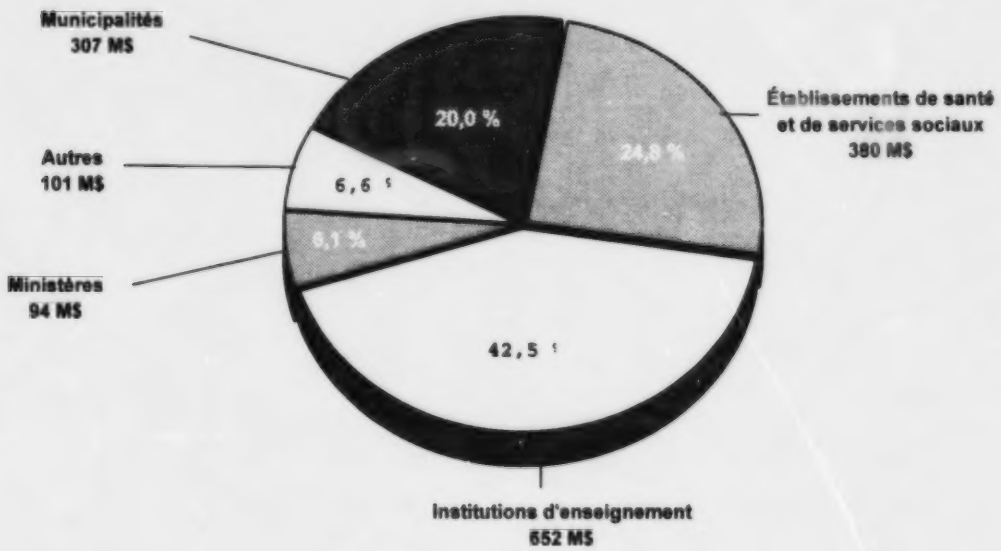

Le tableau 3.6 répartit, pour 2000-2001, les dépenses d'intérêt calculées sur la dette gouvernementale et sur la dette subventionnée.

Tableau 3.6 : Dépenses d'intérêt prévues en 2000-2001

	Dette subventionnée et autres[1]	Dette gouvernementale	Total
	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	379,6	—	379,6
Autres bénéficiaires	0,8	—	0,8
	380,4	—	380,4
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	651,4	—	651,4
Autres bénéficiaires	0,3	—	0,3
	651,7	—	651,7
AUTRES			
Ministères	94,3	—	94,3
Aide aux municipalités	307,2	—	307,2
Autres bénéficiaires	100,1	—	100,1
	501,6	—	501,6
DÉPENSES DE PROGRAMME	1 533,7	—	1 533,7
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	—	4 157,0	4 157,0
Compte des régimes de retraite	—	2 593,0	2 593,0
	—	6 750,0	6 750,0
TOTAL	1 533,7	6 750,0	8 283,7
COMPARATIF 1999-2000	1 355,0	6 724,0	8 079,0

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de la catégorie « Support » regroupent divers programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux individus, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Elles comprennent notamment :

— Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance-maladie et d'assurance-médicaments administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;

— Au ministère de l'Éducation, le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;

— Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », les mesures d'aide financière et les mesures d'aide à l'emploi;

— Au ministère de la Famille et de l'Enfance, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde;

— Dans les autres portefeuilles, des programmes tels que :

- l'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat gérés par la Société d'habitation du Québec;
- les programmes de compensations financières au portefeuille « Affaires municipales et Métropole »;
- les programmes de financement agricole, d'assurances agricoles et d'aide aux entreprises agroalimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;
- le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et le développement du commerce extérieur au ministère de l'Industrie et du Commerce;
- le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au portefeuille « Recherche, Science et Technologie ».

Les dépenses de support totalisent 9 409 M$ en 2000-2001, à peu près au même niveau qu'en 1999-2000.

Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes. En 2000-2001, 54,3 % de ces dépenses, soit 5 110 M$, sont prévu être versées à des personnes.

Les sommes prévues en faveur des autres bénéficiaires sont, dans l'ordre, les organismes à but non lucratif avec 27,1 % de l'ensemble des dépenses de support, les entreprises 7,8 %, les municipalités 5,7 %, et les institutions d'enseignement avec 5,1 %.

Le graphique 3.9 illustre le partage des dépenses de support entre les bénéficiaires.

Graphique 3.9 : Répartition des dépenses de support 2000-2001 par bénéficiaires : 9 409 M$

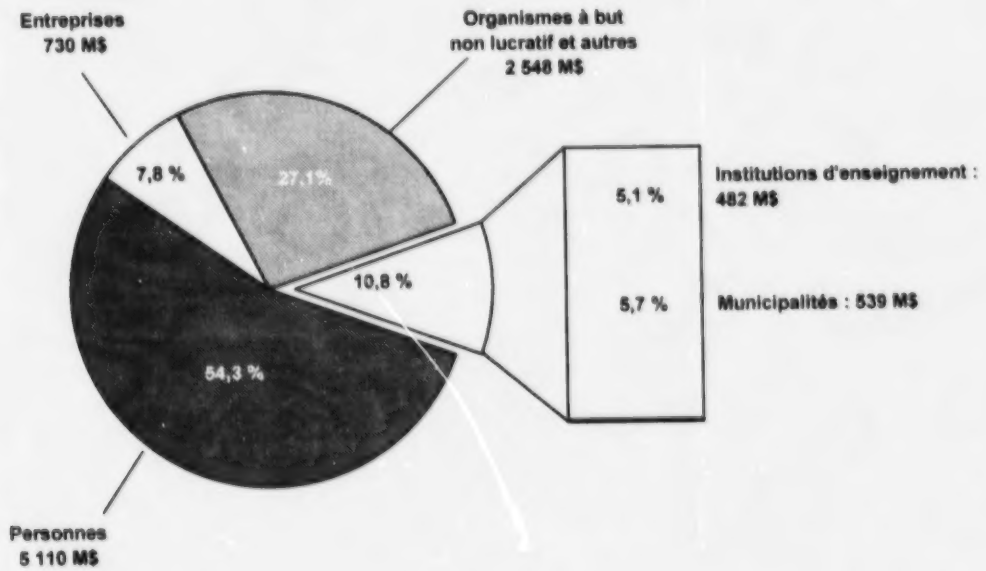

Tableau 3.7 : Dépenses de support prévues en 2000-2001

	Transfert	Autres[1]	Total
	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	175,7	—	175,7
Aide aux personnes	1 011,2	—	1 011,2
Autres bénéficiaires	615,8	—	615,8
	1 802,7	—	1 802,7
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	382,4	—	382,4
Aide aux personnes	245,3	—	245,3
Autres bénéficiaires	25,0	—	25,0
	652,7	—	652,7
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE			
Institutions d'enseignement	—	100,0	100,0
Aide aux personnes	2 595,8	374,4	2 970,2
Autres bénéficiaires	39,6	302,0	341,6
	2 635,4	776,4	3 411,8
FAMILLE ET ENFANCE			
Aide aux personnes	660,0	—	660,0
Autres bénéficiaires	829,3	—	829,3
	1 489,3	—	1 489,3
AUTRES			
Aide aux entreprises	723,2	6,7	729,9
Aide aux municipalités	538,0	1,4	539,4
Aide aux personnes	223,2	—	223,2
Autres bénéficiaires	505,3	54,8	560,1
	1 989,7	62,9	2 052,6
TOTAL	8 569,8	839,3	9 409,1
COMPARATIF 1999-2000	8 578,3	831,2	9 409,5

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Le tableau 3.8 présente les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement. Elles sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2000-2001, elles s'élèvent à 336,7 M$ comparativement à 396,0 M$ pour l'exercice 1999-2000.

La provision pour créances douteuses

En 2000-2001, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 284,1 M$, en baisse de 49,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par une réduction de 62,0 M$ de la dépense relative à la provision pour créances douteuses du ministère du Revenu atténuée en partie par une hausse de 11,7 M$ de la provision du ministère de l'Éducation relative à l'aide financière aux études.

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement

Les dépenses relatives aux pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 10,1 M$ et atteignent 52,6 M$ en 2000-2001. Cette baisse s'explique ainsi :

- La mise en place du nouveau programme de financement des petites entreprises annoncé au Discours sur le budget 2000-2001 implique une hausse de 25,0 M$ au ministère des Finances;
- Les modes d'intervention financière privilégiés dans le cadre du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) concourt à abaisser de 10,0 M$ la provision pour pertes sur les interventions financières au ministère des Finances;
- La vigueur de l'économie contribue à réduire les demandes de prêts contractées par les étudiants auprès des institutions financières. Ceci entraîne une diminution de 25,0 M$ au ministère de l'Éducation.

Tableau 3.8 : Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres 2000-2001

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M$	M$	M$
Éducation	82,5	7,0	89,5
Emploi, Solidarité sociale	34,8	—	34,8
Finances	—	44,0	44,0
Revenu	143,0	—	143,0
Autres ministères	23,8	1,6	25,4
TOTAL	284,1	52,6	336,7
COMPARATIF 1999-2000	333,3	62,7	396,0

Répartition du Budget de dépenses 2000-2001 par grandes catégories (en millions de $)

	Rémunération	Fonctionnement[1]	Capital	Intérêt	Support	Total
Affaires municipales et Métropole	69,8	32,5	283,6	258,7	562,4	1 207,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	144,0	48,7	45,6	-	481,2	719,5
Assemblée nationale	53,7	19,7	-	-	0,1	73,5
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	327,5	268,8	1,5	0,2	21,6	619,6
Conseil exécutif	26,0	20,2	-	-	13,7	59,9
Culture et Communications	115,6	78,2	42,3	46,4	150,3	432,9
Éducation	7 474,6	997,1	331,4	651,7	652,7	10 107,5
Emploi, Solidarité sociale	330,9	208,6	41,9	4,2	3 411,8	3 997,4
Environnement	87,7	42,3	3,3	1,5	39,0	173,8
Famille et Enfance	19,9	13,7	25,1	-	1 489,3	1 548,0
Faune et Parcs	53,2	24,9	5,7	0,1	18,6	102,5
Finances	84,6	131,3	158,8	-	133,5	508,2
Industrie et Commerce	50,8	30,8	-	0,3	69,5	151,4
Justice et Condition féminine	280,9	148,3	0,5	-	33,6	463,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	25,5	13,6	-	-	2,6	41,7
Recherche, Science et Technologie	15,8	8,1	-	-	189,7	213,7
Régions	11,0	10,3	1,0	-	101,7	124,0
Relations avec les citoyens et Immigration	105,2	45,1	-	-	21,0	171,3
Relations internationales	57,6	37,3	0,8	0,5	14,7	110,9
Ressources naturelles	127,7	103,7	42,1	0,1	55,3	328,9
Revenu	268,7	310,9	30,1	4,8	0,1	614,6
Santé et Services sociaux	11 293,0	1 764,8	215,6	380,4	1 802,7	15 456,5
Sécurité publique	427,6	218,1	3,5	0,2	20,9	670,3
Tourisme	19,5	12,2	6,4	3,7	11,4	53,2
Transports	263,0	652,7	251,1	181,0	96,2	1 444,0
Travail	36,3	14,8	-	-	15,2	66,3
Dépenses de programmes	**21 770,2**	**5 256,6**	**1 490,4**	**1 533,7**	**9 409,1**	**39 460,0**
Service de la dette		-	-	6 750,0	-	6 750,0
Dépenses totales	**21 770,2**	**5 256,6**	**1 490,4**	**8 283,7**	**9 409,1**	**46 210,0**

[1] Cette rubrique comprend la provision pour créances douteuses

Note : les totaux peuvent différer à cause de l'arrondissement

Annexe B

Répartition du Budget de dépenses 2000-2001 par bénéficiaires (en millions de $)

	Ministères[1]	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes[2]	Municipalités	Entreprises	Autres[3]	Total
Affaires municipales et Métropole	58,1	-	0,3	147,1	817,1	15,8	168,7	1 207,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	192,7	-	3,9	-	4,4	512,5	6,0	719,5
Assemblée nationale	73,4	-	-	0,1	-	-	-	73,5
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	573,1	1,3	23,6	-	1,0	4,3	16,3	619,6
Conseil exécutif	46,2	-	0,2	-	-	-	13,4	59,9
Culture et Communications	71,1	-	0,4	7,9	41,1	35,9	276,4	432,9
Éducation	202,3	-	9 619,2	245,3	-	-	40,7	10 107,5
Emploi, Solidarité sociale	576,3	-	100,0	2 970,2	-	66,0	284,9	3 997,4
Environnement	129,3	-	-	-	11,9	-	32,6	173,8
Famille et Enfance	33,6	-	-	660,0	-	138,3	716,1	1 548,0
Faune et Parcs	78,1	-	-	-	5,1	-	19,4	102,5
Finances	179,6	-	-	28,0	-	244,3	56,3	508,2
Industrie et Commerce	81,6	-	-	-	-	56,6	13,2	151,4
Justice et Condition féminine	314,6	-	-	71,4	-	-	77,4	463,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	39,0	-	-	-	-	-	2,6	41,7
Recherche, Science et Technologie	19,0	56,4	40,9	31,4	-	10,2	55,9	213,7
Régions	21,4	0,2	0,7	-	3,7	21,3	76,7	124,0
Relations avec les citoyens et Immigration	150,3	-	-	9,3	-	-	11,7	171,3
Relations internationales	96,2	-	0,2	1,1	-	-	13,4	110,9
Ressources naturelles	229,6	-	2,0	-	1,9	59,0	36,5	328,9
Revenu	614,5	-	-	-	-	-	0,1	614,6
Santé et Services sociaux	99,8	10 770,9	-	3 890,5	1,7	136,5	557,1	15 456,5
Sécurité publique	649,4	-	2,1	2,9	15,5	-	0,4	670,3
Tourisme	27,6	-	-	-	-	2,4	23,3	53,2
Transports	1 089,3	-	0,7	0,3	299,7	18,8	35,1	1 444,0
Travail	51,0	-	-	-	-	-	15,2	66,3
Dépenses totales	**5 697,1**	**10 828,8**	**9 794,2**	**8 065,6**	**1 203,1**	**1 321,9**	**2 549,3**	**39 460,0**

[1] Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux.

[2] Incluant les professionnels de la santé.

[3] Incluant les organismes à but non lucratif ainsi que les entreprises et organismes d'État.

Note : Les totaux peuvent différer à cause de l'arrondissement.

CHAPITRE 4

LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

CHAPITRE 4

LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Ce chapitre vise à donner un aperçu global des coûts entraînés par le renouvellement des conventions collectives et des contrats de travail des employés du gouvernement. Ces coûts incluent, pour l'ensemble des employés, les paramètres d'augmentation des salaires et l'impact de certaines clauses normatives, notamment des bonifications aux régimes de retraite. En outre, des ententes spécifiques prévoient des redressements à la rémunération pour des corps d'emploi identifiés dans le cadre du Programme gouvernemental de relativité salariale, soit les infirmières et les enseignants.

Le chapitre couvre la durée des ententes intervenues et les coûts évalués portent sur les exercices 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003. Les coûts de renouvellement des conventions collectives sont inclus aux dépenses 1999-2000 et intégrés au budget de dépenses des ministères et organismes pour l'exercice 2000-2001.

1. LES COÛTS GLOBAUX

Comme le montre le tableau 4.1, le renouvellement des conventions collectives a entraîné des coûts de 234,4 M$ en 1998-1999, de 614,7 M$ en 1999-2000 et de 1 252,6 M$ en 2000-2001. Au terme des conventions, en 2002-2003, les coûts atteindront 2 317,5 M$. Les paramètres salariaux représenteront 78 % des coûts en 2002-2003.

Tableau 4.1 : Coûts engendrés par le renouvellement des conventions collectives de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	M$	M$	M$	M$	M$
Paramètres salariaux[1]	76,4	427,5	670,4	1 400,4	1 815,3
Relativités salariales	158,0	151,2	191,8	224,0	225,3
Clauses normatives	—	36,0	190,4	225,5	276,9
TOTAL	234,4	614,7	1 252,6	1 849,9	2 317,5

[1] Comprend une hausse de 1,5 % applicable le 1er janvier 1999, 2,5 % à compter du 1er janvier 2000, 2,5 % à compter du 1er janvier 2001 et 2,5 % à compter du 1er janvier 2002.

2. LES PARAMÈTRES SALARIAUX

Les ententes intervenues prévoient une hausse des salaires de 9 % répartie sur quatre ans, à savoir 1,5 % applicable le 1er janvier 1999, 2,5 % à compter du 1er janvier 2000, 2,5 % à compter du 1er janvier 2001 et 2,5 % à compter du 1er janvier 2002.

Les coûts comprennent l'effet des paramètres sur les salaires et sur les contributions du gouvernement à titre d'employeur. Il s'agit notamment de la contribution d'employeur au fonds des services de santé, à la Commission de la santé et de la Sécurité du travail, à l'assurance-emploi et à la Régie des rentes du Québec.

Comme l'indique le tableau 4.2, les paramètres salariaux prévus à l'offre initiale du 10 mars 1999 entraînent une hausse de la masse salariale de 49,0 M$ en 1998-1999, 294,0 M$ en 1999-2000, 690,2 M$ en 2000-2001 et 991,2 M$ à l'échéance de l'offre. La révision des paramètres salariaux du 18 décembre 1999 hausse la masse salariale de 27,4 M$ en 1998-1999, de 133,5 M$ en 1999-2000, de 180,2 M$ en 2000-2001 et de 824,1 M$ en 2002-2003. Pour les cinq exercices financiers couverts par l'entente, soit de 1998-1999 à 2002-2003, les coûts annuels des paramètres salariaux sont respectivement de 76,4 M$, 427,5 M$, 870,4 M$, 1 400,4 M$ et 1 815,3 M$.

Tableau 4.2 : Impact des paramètres salariaux de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999 M$	1999-2000 M$	2000-2001 M$	2001-2002 M$	2002-2003 M$
Offres initiales[1]	49,0	294,0	690,2	991,2	991,2[3]
Révision de paramètres[2]	27,4	133,5	180,2	409,2	824,1
TOTAL	76,4	427,5	870,4	1 400,4	1 815,3

[1] Taux de 1 % le 1er janvier 1999, 2 % le 1er janvier 2000 et 2 % le 1er janvier 2001.

[2] Taux de 1,5 % le 1er janvier 1999, 2,5 % le 1er janvier 2000, 2,5 % le 1er janvier 2001 et 2,5 % le 1er janvier 2002.

[3] Les offres initiales ne comprenaient pas 2002-2003.

3. LES RELATIVITÉS SALARIALES

Des redressements salariaux ont été apportés à la rémunération des enseignants et des infirmières conformément à des ententes spécifiques conclues avec les représentants concernés. Le niveau des redressements a été établi à partir de travaux exécutés dans le cadre du Programme gouvernemental de relativité salariale. Le programme a été soumis à l'examen à la Commission de l'équité salariale qui doit déterminer s'il est conforme aux exigences de la Loi sur l'équité salariale. Le but de ce programme est d'établir, pour les emplois à prédominance féminine, un salaire égal à celui des emplois équivalents à prédominance masculine. À cet objectif prioritaire s'est ajouté celui de l'équité interne pour l'ensemble des emplois, soit le réexamen complet des relativités salariales. La démarche d'évaluation a été exécutée conjointement avec plusieurs associations syndicales.

Pour les enseignants, le redressement de la structure de rémunération établi dans le cadre de la relativité salariale s'échelonne progressivement sur une période de sept ans débutant en décembre 1995. Le coût de 158,0 M$ en 1998-1999 correspond à un versement forfaitaire pour la période couvrant les exercices 1995-1996 à 1998-1999. Le coût annuel du redressement est de 100,0 M$ en 1999-2000, 125,0 M$ en 2000-2001 et de 156,0 M$ à compter de 2001-2002.

Le redressement salarial des infirmières prend, quant à lui, la forme d'un versement forfaitaire correspondant à 3 % du salaire versé pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000. Le coût de ce redressement est de 51,2 M$ en 1999-2000. À partir du 1er avril 2000, une nouvelle échelle salariale est mise en place pour les infirmières. Quant aux infirmières bachelières, elles seront désormais rémunérées selon la même échelle salariale que les travailleurs sociaux à l'emploi du gouvernement. L'application des nouvelles échelles s'effectue dès 2000-2001 à un coût de près de 70,0 M$.

Tableau 4.3 : Impact des relativités salariales de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	M$	M$	M$	M$	M$
Éducation : enseignants	158,0	100,0	125,0	156,0	156,0
Santé et Services sociaux : infirmières	—	51,2	66,8	68,0	69,3
TOTAL	158,0	151,2	191,8	224,0	225,3

4. LES CLAUSES NORMATIVES

Tel qu'il est indiqué au tableau 4.4, les coûts des clauses normatives sont de 36,0 M$ en 1999-2000 et de 190,4 M$ en 2000-2001. En 2002-2003, ils atteindront 276,9 M$. Ils comprennent les bonifications aux régimes de retraite, les mesures proposées par le ministère de l'Éducation dans le cadre de son plan d'action « Agir tôt pour réussir » ainsi que les primes et bonifications versées à certains employés du secteur de la santé et des services sociaux.

Les bonifications aux régimes de retraite

Les ententes conclues en matière de régimes de retraite concernent principalement l'ajustement de la rente. Pour les années de service qui s'accumuleront à partir du 1er janvier 2000, la rente sera ajustée selon le résultat le plus élevé calculé avec les deux règles suivantes : l'inflation moins 3 % ou la moitié de l'inflation. Auparavant, la rente pour les années de service accumulées entre les années 1982 et 1999 inclusivement était ajustée au taux de l'inflation moins 3 %. Cependant, la rente pour les années de service accumulées avant 1982 était pleinement ajustée au taux d'inflation comme le prévoyaient les conditions de travail alors en vigueur.

Par ailleurs, deux nouveaux critères permanents de mise à la retraite ont été introduits au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Désormais, la retraite peut être prise à 60 ans ou après 35 années de service. L'employé qui se conforme à l'un de ces deux critères peut prendre sa retraite sans la réduction actuarielle égale à 4 % par année d'anticipation.

Également, les employés assujettis au RREGOP auront droit à une réduction de leur taux de cotisation conformément aux résultats présentés aux évaluations actuarielles des régimes de retraite déposées en octobre 1998 par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Le taux de cotisation passe de 7,95 % du salaire admissible à 5,35 % en 2000 et en 2001. Le nouveau taux de cotisation a été établi en tenant compte des bonifications apportées au régime.

Cette baisse du taux de cotisation est possible en raison du rendement exceptionnel obtenu par la Caisse de dépôt et de placement du Québec sur l'actif accumulé par les participants au RREGOP. Elle s'explique aussi par la révision à la hausse des hypothèses de rendement futur de la caisse des employés par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

La participation financière du gouvernement aux bonifications des régimes de retraite s'élève à 32,3 M$ en 1999-2000 et à 129,0 M$ dans les années suivantes.

Tableau 4.4 : Impact des clauses normatives de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999 M$	1999-2000 M$	2000-2001 M$	2001-2002 M$	2002-2003 M$
Bonifications des régimes de retraite	—	32,3	129,0	129,0	129,0
Agir tôt pour réussir	—	—	11,4	45,2	95,6
Autres	—	3,7	50,0	51,3	52,3
TOTAL	—	36,0	190,4	225,5	276,9

Agir tôt pour réussir

Dans le cadre de la politique d'adaptation scolaire annoncée par le ministère de l'Éducation en janvier 2000, un plan d'action a été déposé sous le thème « Agir tôt pour réussir ». Ce plan prévoit l'ajout d'enseignants, de ressources professionnelles et de soutien pédagogique. Les nouvelles ressources permettront d'appliquer des mesures d'intervention très tôt dans le processus d'apprentissage de l'élève, c'est-à-dire dès le préscolaire et le primaire. Dans le cadre du renouvellement des conventions de travail, une modification temporaire des ratios maître/élèves a été négociée pour permettre la mise en place de ces interventions.

Le coût de ces mesures s'accroîtra au cours des années, reflétant l'ajout progressif de ressources humaines. Pour la première année du plan d'action, en 2000-2001, les coûts sont de 11,4 M$. Ils atteindront 45,2 M$ en 2000-2001 et 95,6 M$ en 2002-2003.

Autres clauses normatives

Les autres clauses normatives concernent des primes et des bonifications payées à certains employés du secteur de la santé et des services sociaux, comme les primes de disponibilité, les primes de nuit, les primes pour le travail en régions éloignées et la majoration du traitement des employés à temps partiel. Le coût est de l'ordre de 50,0 M$ par année à compter de l'année 2000-2001.

5. LA RÉPARTITION DES COÛTS PAR SECTEUR

Le tableau 4.5 présente la répartition par secteur des coûts engendrés par le renouvellement des conventions collectives de travail. Les coûts des paramètres salariaux et des clauses normatives relatives aux régimes de retraite se retrouvent dans les trois secteurs, c'est-à-dire la fonction publique, l'éducation et la santé et les services sociaux. Les coûts des redressements aux salaires des enseignants dans le cadre du Programme gouvernemental de relativité salariale ainsi que les coûts du plan d'action en matière d'adaptation scolaire « Agir tôt pour réussir » s'appliquent au secteur de l'éducation. Les coûts de la relativité salariale des infirmières et les coûts des clauses normatives relatives aux primes sont comptabilisés dans le secteur de la santé et des services sociaux.

— Fonction publique

Les coûts de renouvellement des conventions collectives dans le secteur de la fonction publique sont de 12,4 M$ en 1998-1999, 81,9 M$ en 1999-2000 et 143,7 M$ en 2000-2001. Ils atteindront 249,8 M$ en 2002-2003, en raison principalement des paramètres salariaux. Au terme de la convention en 2002-2003, les coûts des paramètres salariaux s'élèveront à 217,1 M$ alors que les coûts des régimes de retraite seront de 32,7 M$.

— Les réseaux de l'éducation

Les coûts de renouvellement des conventions collectives du secteur de l'éducation passent de 186,3 M$ en 1998-1999, à 257,9 M$ en 1999-2000 et 490,8 M$ en 2000-2001. Ils atteindront 910,7 M$ en 2002-2003. Les paramètres salariaux expliquent la plus grande partie de la hausse des coûts. En 2002-2003, les paramètres salariaux coûteront 607,0 M$ et les coûts de la relativité salariale des enseignants seront de 156,0 M$. Les clauses normatives coûteront 147,7 M$ et seront en croissance pour quelques années en raison de l'ajout de ressources pour le projet « Agir tôt pour réussir ».

— Le réseau de la santé et des services sociaux

Les coûts de renouvellement des conventions collectives du secteur de la santé et des services sociaux ont été de 35,7 M$ en 1998-1999, de 274,9 M$ en 1999-2000 et ils seront de 618,1 M$ en 2000-2001. Ils atteindront 1 157,0 M$ en 2002-2003 au terme de l'entente. Comme pour les autres secteurs, les paramètres salariaux expliquent la plus grande partie de la hausse des coûts. En 2002-2003, les coûts des paramètres salariaux seront de 991,2 M$, ceux de la relativité salariale des infirmières atteindront 69,3 M$ et les clauses normatives coûteront 96,5 M$.

Tableau 4.5 : Ventilation par secteur des coûts de renouvellement des conventions collectives de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999 M$	1999-2000 M$	2000-2001 M$	2001-2002 M$	2002-2003 M$
Fonction publique					
Paramètres salariaux	12,4	73,9	111,0	171,7	217,1
Régimes de retraite[1]	—	8,0	32,7	32,7	32,7
	12,4	81,9	143,7	204,4	249,8
Réseau de l'éducation					
Paramètres salariaux	28,3	144,7	302,3	478,7	607,0
Relativité salariale	158,0	100,0	125,0	156,0	156,0
« Agir tôt pour réussir »	—	—	11,4	45,2	95,6
Régimes de retraite[2]	—	13,2	52,1	52,1	52,1
	186,3	257,9	490,8	732,0	910,7
Réseau de la santé et des services sociaux					
Paramètres salariaux	35,7	208,9	457,1	750,0	991,2
Relativité salariale	—	51,2	66,8	68,0	69,3
Régimes de retraite[3]	—	11,1	44,2	44,2	44,2
Autres clauses normatives	—	3,7	50,0	51,3	52,3
	35,7	274,9	618,1	913,5	1 157,0
TOTAL	234,4	614,7	1 252,6	1 849,9	2 317,5

1 Comprenant le coût de tous les régimes sauf pour ceux inscrits dans le réseau de l'éducation et dans le réseau de la santé et des services sociaux.

2 Comprenant le coût du RREGOP et du RRE.

3 Comprenant le coût du RREGOP.

CHAPITRE 5

LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR MISSIONS

CHAPITRE 5

LE BUDGET DE DÉPENSES 2000-2001 PAR MISSIONS

Ce chapitre examine la composition du budget de dépenses 2000-2001 selon l'axe des missions. Ainsi, les programmes apparaissant au *Livre des crédits* sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.

L'examen des dépenses par missions porte sur les dépenses de programmes et n'inclut pas des dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

1. LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

La structure de missions en 2000-2001 est la même que celle utilisée pour 1999-2000. Ainsi, on retrouve les missions « Santé et Services sociaux », « Éducation et Culture », « Économie et Environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et Justice » et « Paiement de la dette ». On trouvera en annexe la liste complète des 26 portefeuilles et 98 programmes qui composent chacune des missions.

Une seule modification a été apportée à la distribution des programmes à l'intérieur de chacune des missions. Le Curateur public a été intégré au périmètre des programmes budgétaires et fait désormais partie de la mission « Gouverne et Justice ».

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MISSIONS

Le graphique 5.1 illustre le poids, en pourcentage et en milliards de dollars, de chacune des missions de l'État :

- 15,4 milliards de dollars sont affectés à la mission « Santé et Services sociaux » qui compte pour 33,3 % des dépenses totales. Cette mission se compose des principaux programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 10,7 milliards de dollars vont à la mission « Éducation et Culture » qui représente 23,2 % du total des dépenses. Cette mission regroupe principalement les programmes du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture et des Communications ainsi que des programmes à vocation similaire se trouvant dans d'autres portefeuilles;
- 5,3 milliards de dollars sont dédiés à la mission « Économie et Environnement » qui absorbe 11,4 % des dépenses. Elle regroupe les dépenses prévues au soutien de l'économie, à l'agriculture, à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles;
- 4,7 milliards de dollars sont affectés à la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui requiert 10,2 % de l'ensemble des dépenses. Elle comprend l'ensemble des programmes de soutien financier dans les domaines de la famille, de l'aide sociale ou de l'aide juridique;
- 3,3 milliards de dollars vont à la mission « Gouverne et Justice » qui compte pour 7,3 % des dépenses. Cette mission se compose de dépenses pour la gouverne de l'État, l'administration de la justice et la sécurité publique. Elle inclut également des dépenses qui affectent plusieurs secteurs de la société comme la jeunesse, la condition féminine ou la recherche;
- 6,7 milliards de dollars sont dédiés à la mission « Paiement de la dette » qui occupe 14,6 % des dépenses totales. Cette mission comprend uniquement le service de dette du gouvernement et les intérêts sur le compte des régimes de retraite, un programme qui se retrouve au ministère des Finances.

Graphique 5.1 : Répartition par missions du Budget de dépenses 2000-2001 par missions

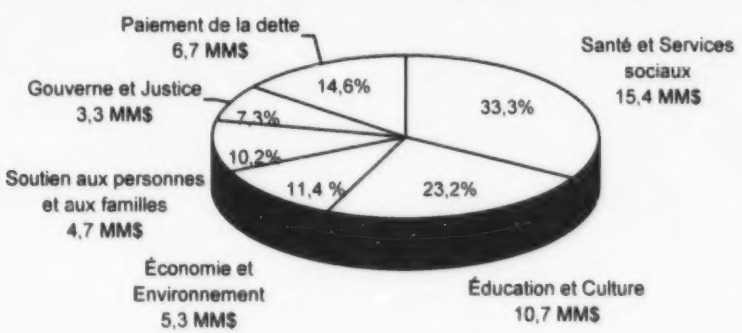

3. LA STRUCTURE DES DIFFÉRENTES MISSIONS POUR 2000-2001

Cette section décrit les principales composantes de chacune des missions, avec leur importance relative à l'intérieur de la mission. La mission « Paiement de la dette » n'est pas décrite puisqu'elle est constituée d'un seul programme.

Les dépenses de la mission « Santé et Services sociaux »

La mission « Santé et Services sociaux » regroupe les programmes du portefeuille du même nom, à l'exception du programme « Développement du loisir et du sport ». Cette mission se compose principalement du réseau des établissements de la santé et des services sociaux et de la Régie de l'assurance-maladie.

Comme l'indique le graphique 5.2, les dépenses du réseau représentent 74,4 % des dépenses de cette mission. De son côté, la Régie de l'assurance-maladie qui défraie le coût des services professionnels de santé et administre l'assurance-médicaments compte pour 24,0 %. Les autres dépenses représentent quant à elles 1,6 % des dépenses de la mission.

Graphique 5.2 : Mission « Santé et Services sociaux », 2000-2001

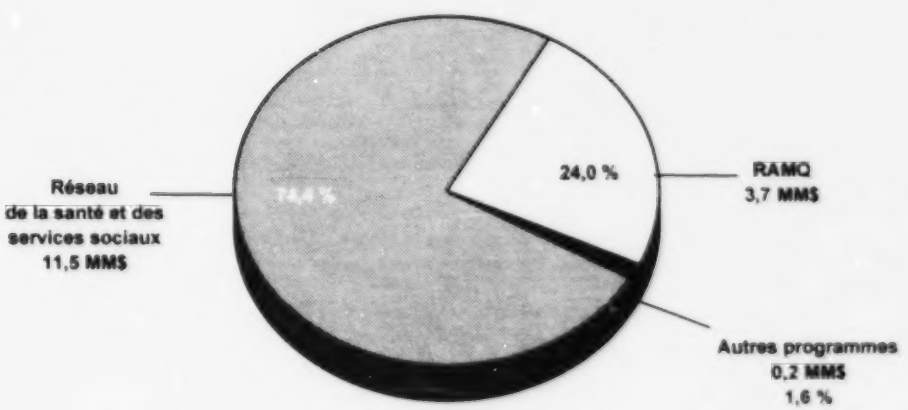

Les dépenses de la mission « Éducation et Culture »

La mission « Éducation et Culture » regroupe les réseaux, la culture, l'aide financière aux études et les autres programmes.

- Les réseaux de l'éducation, se composent des établissements des niveaux primaire et secondaire, des cégeps et des universités;
- La culture correspond au portefeuille « Culture et Communications »;
- L'aide financière aux études recoupe l'ensemble du soutien financier aux étudiants;
- Les autres dépenses concernent le support administratif du ministère de l'Éducation, ainsi que l'intégration des immigrants, l'application de la Charte de la langue française et le développement du loisir et du sport.

Le graphique 5.3 présente la répartition de chaque composante à l'intérieur de la mission. Les réseaux représentent 90,1 % des dépenses de cette mission. La culture compte pour 4,1 %, alors que l'aide financière aux études compte pour 3,2 %. Les autres dépenses représentent 2,6 % des dépenses de la mission.

Graphique 5.3 : Mission « Éducation et Culture », 2000-2001

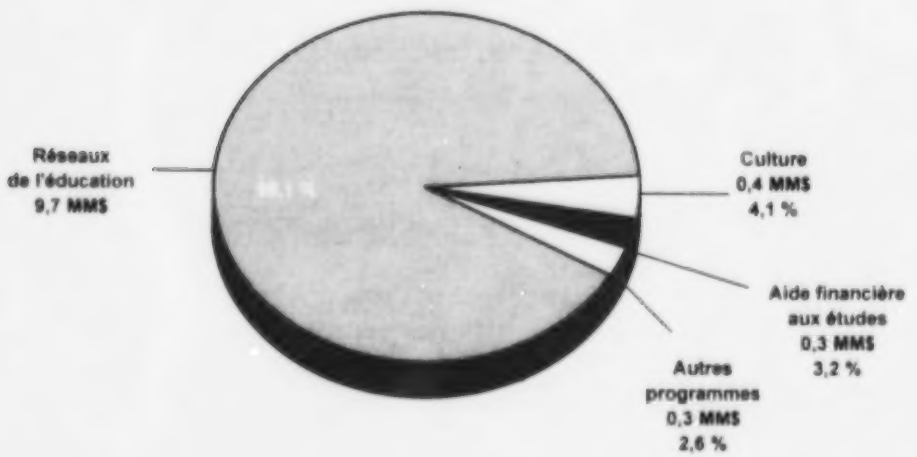

Les dépenses de la mission « Économie et Environnement »

La mission « Économie et Environnement » se compose des éléments suivants : soutien à l'économie, mesures d'aide à l'emploi, environnement et soutien aux infrastructures.

- Le soutien à l'économie regroupe des programmes de divers portefeuilles visant à supporter le développement de l'économie en fonction d'un secteur particulier : agro-alimentaire, ressources naturelles, tourisme, industrie, transport, commerce extérieur, ou en fonction d'une région particulière : métropole, régions, capitale nationale;
- Les mesures d'aide à l'emploi se retrouvent au programme du même nom du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale »;
- Le soutien aux infrastructures regroupe les montants destinés aux infrastructures routières, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux;
- L'environnement regroupe les programmes du ministère de l'Environnement à l'exception de « Développement de la Capitale nationale », ainsi que le portefeuille « Faunes et Parcs ».

La répartition de chaque composante à l'intérieur de la mission est présentée au graphique 5.4. Les dépenses liées au développement de l'économie ont la plus grande part avec 48,7 % des dépenses de cette mission, le soutien aux infrastructures compte pour 27,7 % des dépenses alors que les mesures d'aide à l'emploi en absorbent 18,4 %. Enfin, l'environnement requiert pour sa part 5,2 % des dépenses de cette mission.

Graphique 5.4 : Mission « Économie et Environnement », 2000-2001

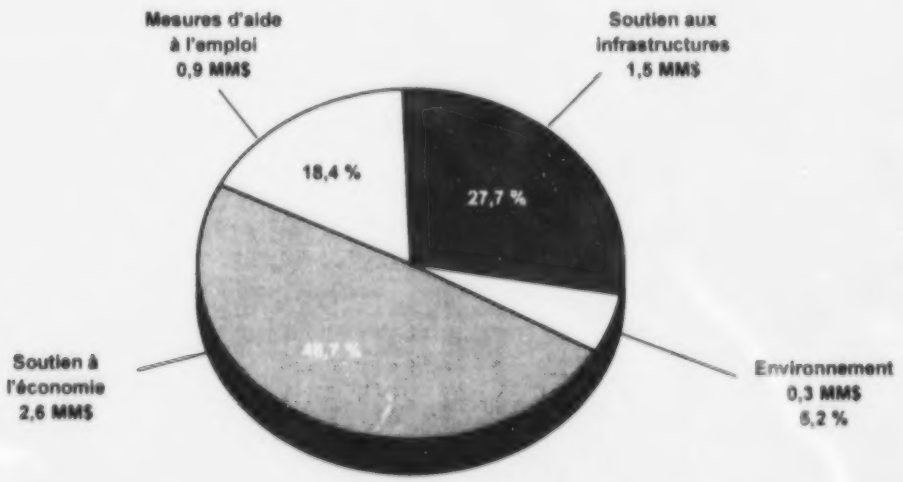

Les dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles »

La mission « Soutien aux personnes et aux familles » est divisée de la façon suivante : sécurité du revenu, famille et enfance et aide aux justiciables.

- La sécurité du revenu regroupe les dépenses liées à l'aide sociale;
- La famille et enfance regroupe l'ensemble des programmes du portefeuille du même nom;
- L'aide aux justiciables correspond à l'aide juridique qui assure l'accès au régime juridique pour les citoyens à faible revenu.

Tel qu'illustré au graphique 5.5, la sécurité du revenu requiert 64,2 % des dépenses de cette mission, alors que les dépenses liées au domaine de la famille et de l'enfance comptent pour 32,8 % alors que les dépenses finançant l'aide aux justiciables représentent 3,0 % des dépenses de la mission.

Graphique 5.5 : Mission « Soutien aux personnes et aux familles », 2000-2001

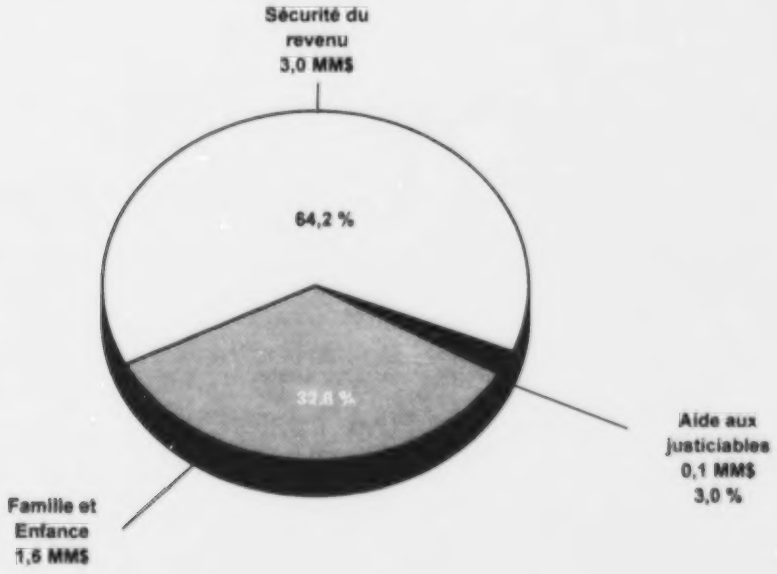

Les dépenses de la mission « Gouverne et justice »

La mission « Gouverne et Justice » se compose des éléments suivants : l'administration fiscale, sécurité publique, organismes centraux et pouvoir législatif, aide aux municipalités et autres programmes.

- L'administration fiscale recoupe la totalité du portefeuille du ministère du Revenu;
- La sécurité publique correspond au portefeuille du même nom;
- Les organismes centraux et le pouvoir législatif regroupent d'une part, les ministères et organismes occupant une fonction centrale dans l'exercice du pouvoir exécutif : le Conseil exécutif, le Conseil du trésor et le ministère des Finances, et d'autre part, l'Assemblée nationale et les organismes qui en relèvent directement, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Directeur général des élections;
- L'aide aux municipalités regroupe les compensations tenant lieux de taxes faites aux municipalités par le gouvernement et autres formes d'aide financière aux municipalités;
- Les autres programmes regroupent divers programmes associés aux fonctions administratives du gouvernement se situant dans les portefeuilles : « Affaires municipales et Métropole », « Justice et Condition féminine », « Recherche, Science et Technologie », « Relations avec les citoyens et Immigration » et « Travail ».

Le graphique 5.6 présente la structure de la mission « Gouverne et Justice ». Les organismes centraux et le pouvoir législatif comptent pour 20,4 % des dépenses de cette mission. La sécurité publique représente 20,0 % des dépenses. L'administration fiscale accapare 18,4 % des dépenses alors que l'aide aux municipalités en représente 11,6 %. Enfin, les autres programmes regroupent 29,6 % des dépenses de la mission : ils comprennent le Fonds de suppléance dont les sommes seront réparties en cours d'année dans les différents portefeuilles du budget de dépenses.

Graphique 5.6 : Mission « Gouverne et Justice », 2000-2001

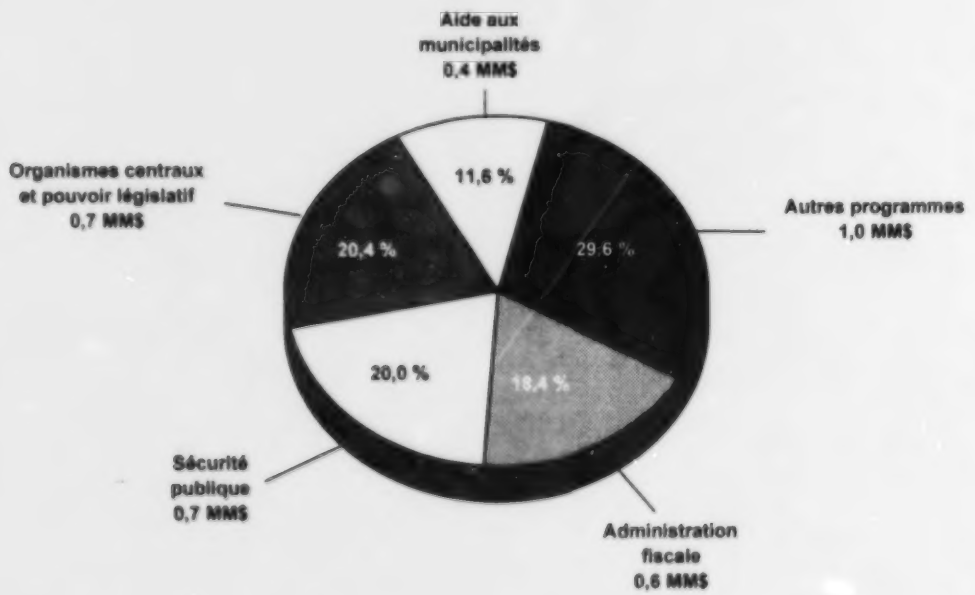

4. L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE 1997-1998 à 2000-2001

Le graphique 5.7 présente la croissance annuelle moyenne pour la période de 1997-1998 à 2000-2001 de chacune des grandes missions de l'État.

- Au global, la dépense totale a augmenté en moyenne annuelle de 3,0 % au cours de cette période;
- La mission « Santé et Services sociaux » a connu une croissance annuelle moyenne de 5,9 % : c'est cette mission qui a connu la croissance la plus forte au cours des dernières années;
- La mission « Économie et Environnement » a connu une croissance annuelle moyenne de 3,3 %, en excluant l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail;
- La mission « Éducation et Culture » a augmenté en moyenne de 2,3 %;
- La mission « Soutien aux personnes et aux familles » est demeurée stable à 0,0 %;
- La mission « Gouverne et Justice » a décru en moyenne annuelle de 4,8 %;
- La mission « Paiement de la dette » a connu une décroissance marginale de 0,1 % annuellement.

Graphique 5.7 : Croissance annuelle moyenne du budget de dépenses de 1997-1998 à 2000-2001, par missions

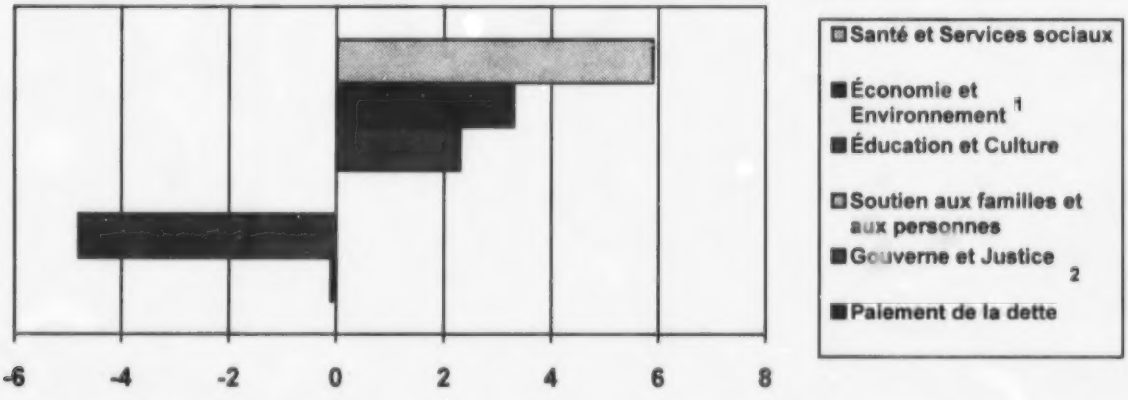

[1] Excluant l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail.

[2] Le fonds de suppléance a été retiré de la mission « Gouverne et Justice » afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année.

ANNEXE A

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Santé et Services sociaux	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	**195 364,7**	162 365,9	170 382,8	160 350,0	160 429,0
Fonctions régionales	**10 860 363,5**	10 717 957,4	10 713 424,4	11 036 020,0	9 659 648,0
Consolidation et développement des services sociosanitaires	**600 000,0**	-	-	-	-
Office des personnes handicapées du Québec	**53 210,4**	51 797,5	65 997,0	58 630,0	51 771,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	**3 689 804,4**	3 507 924,3	3 534 643,2	3 365 483,0	3 065 911,0
Total de la mission	**15 398 743,0**	14 440 045,1	14 484 447,4	14 620 483,0	12 937 759,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE B

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Éducation et Culture	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Culture et Communications					
Gestion interne et institutions nationales	**66 414,4**	63 939,9	64 424,4	62 406,0	58 260,0
Soutien à la culture et aux communications	**120 965,3**	137 547,2	138 421,9	148 205,0	105 324,0
Organismes et sociétés d'État	**245 395,2**	257 979,5	255 096,0	281 865,0	228 257,0
Éducation					
Administration et consultation	**104 564,6**	104 952,1	104 873,0	98 469,0	93 557,0
Formation en tourisme et hôtellerie	**16 815,3**	15 221,2	15 221,2	14 992,0	15 447,0
Aide financière aux études	**343 547,0**	442 099,1	347 734,5	395 292,0	733 874,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	**6 049 753,2**	5 933 031,8	5 930 891,7	5 752 021,0	5 517 400,0
Enseignement supérieur	**2 944 178,2**	2 930 662,8	2 931 774,7	2 925 276,0	2 774 438,0
Consolidation et développement des services éducatifs	**200 000,0**	-	-	-	-
Régimes de retraite	**448 634,1**	433 572,1	433 572,1	393 498,0	313 888,0
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration et intégration	**95 727,8**	95 467,9	101 856,6	91 968,0	92 558,0
Relations internationales					
Charte de la langue française	**22 890,8**	22 592,5	21 874,0	20 497,0	19 954,0
Santé et Services sociaux					
Développement du loisir et du sport	**57 780,6**	48 927,0	50 173,3	46 403,0	46 315,0
Total de la mission	**10 716 666,5**	10 485 993,1	10 395 913,4	10 230 892,0	9 999 272,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Économie et Environnement	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Affaires municipales et Métropole					
Promotion et développement de la Métropole	**87 985,4**	77 177,4	77 722,5	70 966,0	49 920,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	**400 851,5**	443 791,6	437 223,7	221 071,0	428 345,0
Habitation	**270 308,7**	323 844,5	272 684,6	342 063,0	306 840,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Formation, recherche et développement technologique	**33 707,5**	32 919,0	33 769,0	31 458,0	30 848,0
Financement agricole	**51 327,3**	60 003,9	53 987,0	52 713,0	46 799,0
Aide aux entreprises agroalimentaires	**175 756,0**	160 787,3	166 887,3	156 872,0	135 309,0
Assurances agricoles	**352 582,2**	175 185,3	175 184,1	212 691,0	209 511,0
Appui réglementaire	**38 532,2**	38 330,0	38 009,0	36 683,0	37 164,0
Gestion interne et soutien	**48 852,2**	47 458,4	48 062,1	45 146,0	43 379,0
Développement des pêches et de l'aquiculture	**18 711,5**	17 566,6	17 366,6	14 187,0	13 449,0
Emploi, Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	**969 549,5**	924 458,1	907 649,8	906 996,0	395 654,0
Environnement					
Protection de l'environnement	**138 678,7**	209 365,4	218 807,8	159 541,0	134 659,0
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	**4 396,0**	6 822,8	6 137,8	4 685,0	4 667,0
Développement de la Capitale nationale	**30 653,1**	25 653,1	28 338,1	16 226,0	13 035,0
Faune et Parcs					
Société de la faune et des parcs du Québec	**102 540,2**	87 563,4	75 201,0	107 911,0	117 474,0
Finances					
Soutien au développement de l'économie	**143 405,6**	94 575,0	210 875,0	273 231,0	165 542,0
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	**220 190,0**	190 690,0	45 113,2	-	-
Industrie et Commerce					
Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	**73 614,4**	72 751,3	67 257,8	58 790,0	60 698,0
Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	**77 859,1**	81 743,3	84 944,6	86 121,0	112 410,0
Régions					
Mesures de soutien au développement local et régional	**124 025,5**	153 536,0	153 709,2	133 082,0	105 568,0
Relations internationales					
Affaires internationales	**88 008,8**	87 204,3	97 477,0	87 945,0	77 312,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Économie et Environnement (suite)	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Ressources naturelles					
Connaissance et gestion du territoire	**24 585,2**	19 708,8	20 808,0	19 836,0	18 646,0
Connaissance et gestion du patrimoine forestier	**140 117,9**	278 174,0	284 295,3	177 169,0	148 700,0
Financement forestier	**2 180,4**	2 307,9	2 307,9	2 283,0	2 294,0
Gestion et développement de la ressource minérale	**44 227,2**	44 778,2	44 292,7	43 117,0	35 696,0
Direction et soutien administratif	**73 768,9**	74 749,2	75 440,8	79 687,0	82 979,0
Développement énergétique	**44 145,3**	49 889,2	49 825,4	47 241,0	11 856,0
Tourisme					
Promotion et développement du tourisme	**53 336,3**	110 436,0	110 888,7	75 130,0	57 330,0
Transports					
Infrastructures de transport	**1 059 874,9**	1 196 943,3	1 195 057,7	1 104 879,0	1 008 635,0
Systèmes de transport	**302 733,0**	311 501,3	311 512,3	324 039,0	292 409,0
Administration et services corporatifs	**81 381,3**	81 987,0	82 268,8	77 663,0	62 413,0
Total de la mission	**5 277 885,8**	5 481 901,6	5 393 104,8	4 969 422,0	4 207 841,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE D

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Soutien aux personnes et aux familles	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Emploi, Solidarité sociale					
Mesures d'aide financière	**2 830 205,5**	2 871 411,9	2 959 165,2	3 072 259,0	3 258 131,0
Soutien à la gestion	**197 632,0**	172 371,9	179 904,5	153 968,0	108 507,0
Famille et Enfance					
Planification, recherche et administration	**34 291,9**	31 085,3	31 160,9	26 568,0	15 964,0
Services à la famille et à l'enfance	**847 292,0**	615 656,7	579 656,7	463 009,0	382 504,0
Prestations familiales	**665 630,0**	812 570,9	824 470,9	909 299,0	787 963,0
Conseil de la famille et de l'enfance	**796,4**	782,3	782,3	626,0	550,0
Justice et Condition féminine					
Aide aux justiciables	**140 751,0**	138 096,3	140 960,7	164 825,0	154 882,0
Total de la mission	**4 716 598,8**	4 641 975,3	4 716 101,2	4 790 554,0	4 708 501,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Gouverne et Justice	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole	**11 104,5**	10 887,6	10 887,6	9 672,0	9 580,0
Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique	**26 186,6**	25 772,5	25 832,2	23 868,0	20 358,0
Services statutaires de soutien aux parlementaires	**36 248,5**	35 384,2	35 384,2	37 010,0	34 646,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Le protecteur du citoyen	**6 294,4**	6 328,3	6 219,9	5 659,0	5 474,0
Le vérificateur général	**15 180,2**	14 865,1	14 890,1	14 439,0	14 208,0
Administration du système électoral	**20 171,5**	21 410,4	21 473,0	73 625,0	16 664,0
Affaires municipales et Métropole					
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	**390 027,1**	258 527,1	268 098,4	296 016,0	351 262,0
Administration générale	**41 270,4**	41 139,3	41 765,8	64 436,0	45 973,0
Organismes administratifs et quasi judiciaires	**3 338,9**	3 292,7	3 197,7	3 223,0	2 779,0
Régie du logement	**13 244,9**	13 339,2	13 256,2	13 376,0	13 339,0
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique					
Conseil du trésor	**60 417,9**	61 417,2	57 527,7	58 943,0	65 569,0
Fonctions gouvernementales	**106 653,1**	96 469,6	138 803,5	194 610,0	416 664,0
Commission de la fonction publique	**2 092,9**	2 288,5	2 300,5	2 185,0	2 117,0
Régimes de retraite et d'assurances	**218 746,8**	195 437,5	195 437,5	169 621,0	123 236,0
Fonds de suppléance	**231 774,6**	98 434,6	34 886,0	-	-
Conseil exécutif					
Bureau du lieutenant-gouverneur	**929,4**	920,3	920,3	688,0	545,0
Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	**27 233,0**	26 458,4	28 566,6	27 139,0	25 094,0
Affaires intergouvernementales canadiennes	**9 795,9**	11 600,3	12 909,7	9 621,0	8 569,0
Affaires autochtones	**13 217,9**	13 243,1	10 386,4	4 296,0	4 491,0
Jeunesse	**8 667,2**	127 852,6	127 336,6	2 693,0	1 921,0
Finances					
Politiques économiques et fiscales	**29 820,2**	25 129,5	23 597,2	19 634,0	17 957,0
Politiques et opérations financières	**11 418,1**	9 631,1	9 495,2	9 250,0	6 662,0
Contrôleur des finances	**16 645,0**	16 145,0	14 645,7	14 776,0	14 741,0
Gestion interne et soutien	**21 618,0**	19 719,9	19 024,8	16 966,0	20 909,0
L'inspecteur général des institutions financières	**23 073,5**	23 214,1	22 889,5	20 182,0	18 525,0
Provision pour des initiatives concernant les revenus	**41 998,4**	44 453,4	11 518,0	-	-
Amortissement des actifs acquis avant le 31 mars 1997	-	-	-	-	67 596,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Gouverne et Justice (suite)	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Justice et Condition féminine					
Formulation de jugements	**57 007,4**	56 034,7	58 636,1	58 650,0	53 325,0
Administration de la justice	**248 710,0**	243 748,5	248 860,3	251 230,0	237 022,0
Justice administrative	**9 872,3**	10 195,5	10 228,7	11 794,0	8 618,0
Condition féminine	**6 979,0**	6 959,9	6 972,9	5 691,0	5 524,0
Recherche, Science et Technologie					
Soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie	**18 967,8**	12 753,0	12 688,1	6 973,0	6 053,0
Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	**194 684,2**	292 600,5	291 900,5	236 158,0	131 927,0
Relations avec les citoyens et Immigration					
Relations civiques et relations avec les citoyens	**17 003,2**	18 373,4	19 807,4	33 700,0	21 845,0
Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	**21 240,0**	21 639,6	21 987,5	21 712,0	22 306,0
Curateur public	**37 297,9**	-	28 314,0	13 288,0	17 868,0
Revenu					
Administration fiscale	**614 613,7**	651 773,5	658 880,9	845 330,0	1 085 383,0
Sécurité publique					
Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	**140 405,4**	133 220,0	135 668,7	134 916,0	128 128,0
Sûreté du Québec	**321 266,9**	317 404,1	337 765,8	334 183,0	310 434,0
Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	**156 430,8**	158 282,1	165 260,6	162 034,0	155 964,0
Sécurité et prévention	**52 233,2**	49 326,5	62 897,4	72 338,0	69 134,0
Travail					
Travail	**66 225,2**	64 531,7	73 314,0	72 023,0	67 848,0
Total de la mission	**3 350 105,9**	3 240 204,5	3 284 433,2	3 351 948,0	3 630 258,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

ANNEXE F

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes*

Paiement de la dette	2000-2001 Budget de dépenses	1999-2000 Budget de dépenses **	1999-2000 Dépense probable	1998-1999 Dépenses	1997-1998 Dépenses
			(000 $)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	**6 750 000,0**	6 724 000,0	6 724 000,0	6 573 309,0	6 765 342,0
Total de la mission	**6 750 000,0**	6 724 000,0	6 724 000,0	6 573 309,0	6 765 342,0
Crédits non dépensés	-	(105 433,6)	-	-	-
Redressements	-	89 314,0	-	-	-
Total des missions	**46 210 000,0**	44 998 000,0	44 998 000,0	44 536 608,0	42 248 973,0

* Des redressements ont été effectués afin de présenter les dépenses 1999-2000 sur la même base qu'au Discours sur le Budget 2000-2001. Ces redressements entraînent une hausse des dépenses de :

- 61,0 M$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financés par le biais des revenus;
- 28,3 M$ à la suite de l'intégration du Curateur public comme organisme budgétaire.

** Les données sur le budget de dépenses 1999-2000 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de mars 2000. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

CHAPITRE 6
LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

CHAPITRE 6

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Ce chapitre présente les comptes à fin déterminée et leurs prévisions financières pour l'exercice 2000-2001 en terme de dépenses, telles qu'établies par les ministères et les organismes qui administrent ces comptes.

Les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au Livre des crédits parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente en prévoyant l'affectation à une fin spécifique. Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas non plus incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Ces comptes correspondent à la notion de revenus faisant l'objet d'affectations d'origine externe telle que présentée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. Tant que le service n'est pas rendu ou l'activité réalisée, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds.

1. L'OBJET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 29.1 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6).

Les opérations financières qui transitent par un compte à fin déterminée sont régies par tous les règlements, politiques ou directives applicables aux transactions effectuées à même les crédits votés ou permanents d'un ministère. De plus, les dépenses des comptes sont soumises à la vérification du Vérificateur général et sont comptabilisées par le Contrôleur des finances.

Plusieurs comptes à fin déterminée sont en vigueur au sein de l'appareil gouvernemental en 2000-2001; il y en a 37 répartis dans 16 ministères. Deux d'entre eux ont un caractère général et peuvent être utilisés, en respectant certaines conditions, par différents ministères. Il s'agit du « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » et du « Compte pour le financement des unités autonomes de service (UAS) ». Ces comptes permettent de regrouper des activités de même nature, associées à la formation, au partenariat, à l'organisation d'événements spéciaux ou au financement des UAS, mais qui sont administrées par divers ministères. Cette façon de faire simplifie le suivi de ce type d'activités et évite la création d'un compte à fin déterminée distinct pour chaque activité d'un ministère rencontrant les conditions d'utilisation de ces comptes.

2. LES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Le tableau 6.1 présente les données sur les paiements et débits prévus par les ministères en 2000-2001 pour les principaux comptes à fin déterminée. L'ensemble des dépenses assumées par ces comptes totalise un montant de 298,5 M$. Les données détaillées sur chacun des comptes à fin déterminée se retrouvent en annexe à ce chapitre.

Cinq comptes à fin déterminée regroupent une grande partie des paiements effectués à partir de ces revenus affectés. Parmi ceux-ci, il y en a deux qui, à eux seuls, comptent pour plus de 60 % des dépenses effectuées à même ces comptes. Il s'agit du « Compte de gestion de la taxe sur les produits et services » qui se chiffre à 106,6 M$, soit 35,7 % du total, et du « Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire » qui atteint 77,0 M$, soit 25,8 %.

Le compte à fin déterminée pour la gestion de la taxe sur les produits et services est, en outre, le seul pour lequel des effectifs assujettis à la Loi sur la fonction publique sont assignés, soit 1 440 ETC.

Tableau 6.1 : Paiements et autres débits des principaux comptes à fin déterminée en 2000-2001

	(000 $)	%
REVENU		
- Gestion de la taxe sur les produits et services	106 558,3	35,7
ÉDUCATION		
- Financement des bourses d'études du millénaire	77 000,0	25,8
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
- Administration de la Loi sur les armes à feu	14 131,1	4,7
CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE		
- Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998 (verglas)	14 080,0	4,7
AFFAIRES MUNICIPALES		
- Travaux d'infrastructures	13 422,0	4,5
AUTRES	73 345,2	24,6
TOTAL	298 536,6	100,0

Annexe A

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2000-2001

	(000 $)
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE	
- Réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées de la ville de Schefferville	242,8
- Travaux d'infrastructures	13 422,0
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	
- Développement agroalimentaire	381,0
- Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	5 000,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2 250,0
CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE	
- Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998 (verglas)	14 080,0
CULTURE ET COMMUNICATIONS	
- Application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics	537,6
- Application du programme de subventions de la « Bill & Melinda Gates Foundation »	8 000,0
- Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	400,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	20,0
- Stabilisation financière de certains organismes culturels	625,0
ÉDUCATION	
- Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	12 403,0
- Financement des bourses d'études du millénaire	77 000,0
- Formation dans les pénitenciers fédéraux	4 031,3
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	400,0
- Programme d'alphabétisation	2 960,0
ENVIRONNEMENT	
- Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale	600,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	33,1
FINANCES	
- Financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	12 000,0
INDUSTRIE ET COMMERCE	
- Soutien au financement de projets d'immobilisations à l'étranger	245,0

Annexe A
Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2000-2001

	(000 $)
RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION	
- Accueil et hébergement des réfugiés du Kosovo	8 932,8
RELATIONS INTERNATIONALES	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	265,0
RESSOURCES NATURELLES	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	225,1
- Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	990,0
REVENU	
- Gestion de la taxe sur les produits et services	106 558,3
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	
- Financement de certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport	500,0
- Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3 000,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	16,0
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Administration de la Loi sur les armes à feu	14 131,1
- Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	930,0
- Financement du programme conjoint de protection civile	540,1
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	271,0
TRANSPORTS	
- Amélioration du réseau routier de la région québécoise de l'Outaouais	330,0
- Financement de la route d'accès à la communauté crie de Waskaganish	2 500,0
- Programme stratégique Canada-Québec d'amélioration routière	79,0
TRAVAIL	
- Financement du Bureau d'évaluation médicale	1 637,4
- Financement du Bureau du commissaire général du travail	3 000,0
Total	298 536,6

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS[1]

La réforme comptable annoncée lors du Discours sur le budget 1998-1999 prévoit que les prévisions budgétaires du gouvernement sont dorénavant présentées sur une base consolidée. Pour sa part, le budget de dépenses apparaissant au *Livre des crédits* n'inclut pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux sur les dépenses des divers portefeuilles.

Le présent chapitre présente les données budgétaires de ces entités publiques et montre l'effet de leur consolidation sur les prévisions budgétaires gouvernementales.

1. LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir une image globale du gouvernement en incluant toutes les informations qui ont trait aux activités des ministères, des organismes publics, des entreprises du gouvernement et des fonds spéciaux.

Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et autres entités budgétaires mais aussi l'ensemble des organismes, entreprises et fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale, et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle.

Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :

— Une première méthode, la consolidation intégrale consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités publiques apparaissant à l'annexe A;

— Une deuxième, la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation s'applique aux entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou déficit.

La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B n'est pas prise en compte dans le présent chapitre car elle n'a pas d'impact sur les dépenses du gouvernement.

---

[1] Excluant les résultats provenant des entreprises du gouvernement. La liste de ces entreprises est présentée à l'annexe B.

Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe C) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

Le présent chapitre traite donc uniquement des entités consolidées selon la méthode de consolidation intégrale, c'est-à-dire celles dont les prévisions financières apparaissent à l'annexe A.

2. LES ORGANISMES ET LES FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Parmi les entités consolidées, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.

Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en œuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils soient variés par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques, par exemple, pour déterminer leurs propres conventions comptables ou les conditions de travail de leurs employés. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement. Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds fournissent des services administratifs aux ministères et aux organismes du gouvernement et permettent de facturer les ministères et les organismes afin de responsabiliser davantage leurs gestionnaires à l'égard du coût des biens ou services acquis ou produits centralement.

Pour l'année financière 2000-2001, certaines modifications sont à noter en regard du nombre d'organismes ou fonds spéciaux dont les dépenses sont consolidées avec celles du gouvernement. Un organisme s'ajoute au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation ». Il s'agit du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs. Au portefeuille « Finances » s'ajoutent deux nouveaux organismes : le Fonds du centre financier de Montréal ainsi que la Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel. Enfin, il est prévu que le Fonds pour la vente de biens et services inscrit au portefeuille « Ressources naturelles » ainsi que le Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances cesseront leurs opérations à compter de 2000-2001.

3. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les fonds spéciaux et les organismes du gouvernement.

Le tableau 7.1 présente les dépenses consolidées du gouvernement pour 1999-2000 et 2000-2001. Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui s'ajoutent à celles du gouvernement sont celles qui subsistent une fois éliminées les opérations inter-entités et après harmonisation des conventions comptables lorsqu'il y a lieu.

Tableau 7.1 : Dépenses consolidées du gouvernement

	2000-2001 **M$**	1999-2000 **M$**
Dépenses de programmes	39 460	38 274
Service de la dette	6 750	6 724
	46 210	44 998
Consolidation des organismes et des fonds spéciaux	2 043	1 963
DÉPENSES CONSOLIDÉES	48 253	46 961

Les dépenses de programmes pour l'année financière débutant le 1er avril 2000 s'établissent à 39 460,0 M$ auxquelles s'ajoutent 6 750,0 M$ pour le service de la dette gouvernementale. La consolidation des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux ajoute 2 043,0 M$ à ces dépenses pour un total consolidé de 48 253,0 M$ pour l'année financière 2000-2001.

Le graphique 7.1 montre l'incidence des dépenses additionnelles encourues par les fonds spéciaux et les organismes gouvernementaux sur les dépenses du gouvernement. La consolidation des organismes et des fonds spéciaux représente 2 043,0 M$, soit 4,2 % des dépenses gouvernementales consolidées en 2000-2001.

Graphique 7.1 : Impacts en 2000-2001 de la consolidation des organismes et fonds spéciaux sur les dépenses gouvernementales

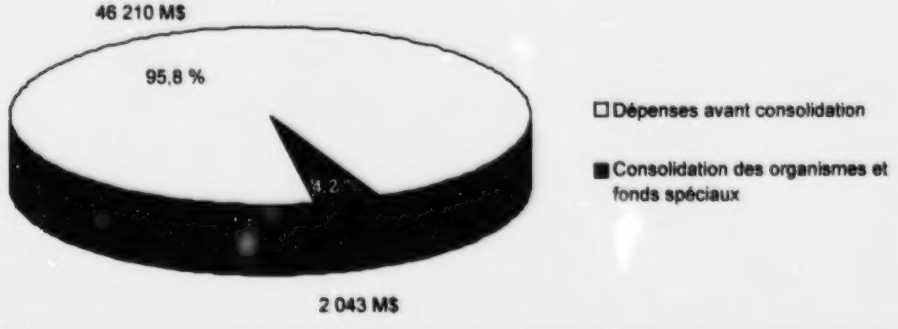

4. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Les organismes et fonds spéciaux consolidés sont considérés dans le processus de budgétisation du gouvernement puisqu'ils reçoivent la majeure partie de leur financement de la vente de biens et services ou encore de contributions en provenance du ministère auquel ils se rattachent. Généralement, leurs activités sont souvent étroitement liées à l'objectif du programme dont ils sont le prolongement.

La consolidation des organismes au périmètre comptable du gouvernement a eu pour effet de modifier le mode de gestion des enveloppes ministérielles. Dorénavant, les enveloppes ministérielles se composent :

— D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au *Livre des crédits*;

— D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.

Il revient à chaque ministre de veiller à ce que les organismes consolidés sous sa responsabilité n'aient pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

Le tableau 7.2 montre que les revenus et les dépenses bruts des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent respectivement à 10 962,9 M$ et 10 976,0 M$. Cependant, une fois considérés les ajustements de consolidation, les organismes et fonds spéciaux ont un impact sur les résultats du gouvernement qui s'établit globalement à 83,0 M$.

Tableau 7.2 : Impact de la consolidation des fonds spéciaux et des organismes sur les résultats du gouvernement

	2000-2001			1999-2000
	Revenus	**Dépenses**	**Résultat**	**Résultat**
	M$	**M$**	**M$**	**M$**
Fonds spéciaux	3 583,5	3 600,6	(17,1)	(39,3)
Organismes	7 379,4	7 375,4	4,0	68,1
	10 962,9	10 976,0	(13,1)	28,8
Ajustements de consolidation[1]	(8 836,9)	(8 933,0)	96,1	(14,8)
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 126,0	2 043,0	83,0	14,0

[1] Ces ajustements sont de deux ordres. Le premier consiste à éliminer les opérations conclues par ces entités entre elles ou avec les ministères ou organismes budgétaires. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense en double. Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des fonds spéciaux et organismes à celles du gouvernement.

L'annexe A présente les résultats des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux ainsi que leurs revenus et dépenses, au brut, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation requis pour les rendre conformes aux conventions comptables du gouvernement.

En ce qui concerne les fonds spéciaux, leur déficit passe de 39,3 M$ en 1999-2000 à 17,1 M$ en 2000-2001. Les trois fonds spéciaux dont les résultats ont le plus d'incidence sur ceux du gouvernement sont les suivants :

— Pour 1999-2000, le Fonds de l'assurance-médicaments affiche un déficit de 83,8 M$. Une consultation portant notamment sur la viabilité financière du régime d'assurance-médicaments a débuté en février 2000. Diverses solutions y sont examinées afin d'assurer l'équilibre du fonds en 2000-2001;

— Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail montre un déficit de 41,9 M$ en 2000-2001, comparativement à 14,3 M$ en 1999-2000. Il faut également mentionner que les déficits se trouvent toutefois couverts par les surplus accumulés au cours des exercices précédents;

— Le Fonds de la réforme du cadastre québécois affiche des surplus atteignant 23,8 M$, en 2000-2001, résultat qui s'explique par la modification de ses règles d'amortissement.

De leur côté, les organismes gouvernementaux, dans leur ensemble, enregistrent des surplus. Les résultats probables pour l'année financière 1999-2000 représentent un surplus de 68,1 M$ par rapport à 4,0 M$ pour les prévisions de l'année financière 2000-2001. Cet écart s'explique principalement par le fait que trois organismes ayant enregistré des surplus en 1999-2000 prévoient plutôt un budget équilibré en 2000-2001. Ces trois organismes sont :

— La Commission des valeurs mobilières du Québec;

— Investissement-Québec;

— La Société québécoise de récupération et de recyclage.

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2000-2001			1999-2000
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Affaires municipales et Métropole				
Agence Métropolitaine de transport [1]	190.7	194.5	(3.8)	(2.6)
Fonds spécial de financement des activités locales	428.0	428.0	-	-
Régie des installations olympiques [1]	32.2	32.5	(0.3)	(3.0)
Société d'habitation du Québec	555.0	555.0	-	-
Société du Palais des congrès de Montréal	27.0	27.0	-	-
Société québécoise d'assainissement des eaux	291.9	296.2	(4.3)	(1.3)
	1 524.8	1 533.2	(8.4)	(6.9)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0.2	0.2	-	0.1
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers [2]	17.5	11.6	5.9	7.3
Société de financement agricole	54.1	54.3	(0.2)	0.3
	71.8	66.1	5.7	7.7
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées (Saguenay)	30.8	30.8	-	-
Fonds des services gouvernementaux	302.2	295.3	6.9	0.1
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	1.8	1.8	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	39.9	39.9	-	-
Société immobilière du Québec	481.1	481.1	-	-
	855.8	848.9	6.9	0.1
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	10.9	10.9	-	-
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	0.4	0.4	-	(0.1)
Conseil des arts et des lettres du Québec	49.5	49.5	-	-
Grande bibliothèque du Québec	4.8	5.4	(0.6)	0.3
Musée d'art contemporain de Montréal	11.1	11.1	-	0.1
Musée de la civilisation	23.5	23.5	-	-
Musée du Québec	15.9	15.9	-	(0.2)
Société de développement des entreprises culturelles	44.3	44.1	0.2	-
Société de la Place des arts de Montréal	33.2	33.1	0.1	(0.1)
Société de télédiffusion du Québec	65.6	65.6	-	-
Société du Grand Théâtre de Québec	8.1	8.0	0.1	-
	267.3	267.5	(0.2)	-
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	20.3	20.3	-	(0.1)

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2000-2001			1999-2000
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Emploi, Solidarité sociale				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	15.8	16.5	(0.7)	(2.3)
Fonds de développement du marché du travail	940.4	940.4	-	35.0
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	18.7	60.6	(41.9)	(14.3)
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	46.3	46.3	-	-
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs Cris	17.4	17.4	-	-
	1 038.6	1 081.2	(42.6)	18.4
Environnement				
Commission de la capitale nationale du Québec	14.3	14.3	-	0.5
Société québécoise de récupération et de recyclage	15.5	15.5	-	16.3
	29.8	29.8	-	16.8
Faune et Parcs				
Fondation de la faune du Québec	5.2	5.2	-	(0.1)
Finances				
Commission des valeurs mobilières du Québec	21.9	21.9	-	15.3
Fonds de financement	169.9	168.9	1.0	4.3
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	14.5	14.5	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	0.6	0.6	-	0.4
Fonds spécial olympique	75.0	74.7	0.3	0.3
Institut de la statistique du Québec	17.8	17.8	-	(0.7)
Investissement-Québec	285.0	285.0	-	23.3
Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel	7.1	7.1	-	3.8
	591.8	590.5	1.3	47.2
Industrie et Commerce				
Parc technologique du Québec métropolitain	1.0	1.1	(0.1)	(0.1)
SIDBEC	0.3	0.3	-	(0.4)
Société d'investissement Jeunesse	0.1	0.1	-	-
Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour	4.6	5.8	(1.2)	(1.2)
	6.0	7.3	(1.3)	(1.7)
Justice et Condition féminine				
Commission des services juridiques	107.0	101.0	6.0	0.9
Fonds d'aide aux recours collectifs [2]	1.0	1.3	(0.3)	(0.3)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	1.6	1.6	-	0.1
Fonds des registres	57.7	54.3	3.4	0.5
Office des professions du Québec	4.5	5.1	(0.6)	0.2
Société québécoise d'information juridique	8.7	8.7	-	(0.2)
Tribunal administratif du Québec	24.7	25.4	(0.7)	(2.0)
	205.2	197.4	7.8	(0.8)

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2000-2001			1999-2000
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Recherche, Science et Technologie				
Fonds de la recherche en santé du Québec [2]	104.2	103.5	0.7	0.9
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche [2]	73.9	74.0	(0.1)	(1.4)
	178.1	177.5	0.6	(0.5)
Régions				
Fonds de développement régional	25.2	25.2	-	-
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	10.7	11.0	(0.3)	0.2
Fonds de l'information gouvernementale	34.3	34.3	-	-
	45.0	45.3	(0.3)	0.2
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9.6	9.6	-	-
Ressources naturelles				
Agence d'efficacité énergétique	4.8	5.3	(0.5)	-
Fonds d'information géographique et foncière	2.3	2.3	-	0.1
Fonds de la réforme du cadastre québécois	36.8	13.0	23.8	23.3
Fonds forestier	89.4	98.7	(9.3)	(1.0)
Régie de l'énergie	8.5	8.5	-	-
Société nationale de l'amiante	-	0.7	(0.7)	(0.7)
	141.8	128.5	13.3	21.7
Revenu				
Fonds de perception	55.5	55.6	(0.1)	(1.1)
Fonds des pensions alimentaires [3]	38.7	38.7	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	33.8	33.8	-	-
	128.0	128.1	(0.1)	(1.1)
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	70.6	67.0	3.6	6.1
Fonds de l'assurance-médicaments	349.5	349.5	-	(83.8)
Héma-Québec	171.6	171.6	-	-
Institut national de santé publique du Québec	16.8	16.8	-	-
Régie de l'assurance-maladie du Québec	4 280.9	4 280.9	-	-
	4 889.4	4 885.8	3.6	(77.7)
Sécurité publique				
Fonds des services de police	213.0	213.0	-	-
Institut de police du Québec	13.5	13.5	-	0.4
	226.5	226.5	-	0.4

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2000-2001			1999-2000
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Tourisme				
Fonds de partenariat touristique	61,7	61,9	(0,2)	(0,6)
Société du Centre des congrès de Québec	20,1	20,4	(0,3)	(0,9)
	81,8	82,3	(0,5)	(1,5)
Transports				
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	373,7	373,7	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	44,0	44,0	-	(0,5)
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	62,1	62,1	-	-
Société des traversiers du Québec	51,3	52,2	(0,9)	(1,0)
	531,1	532,0	(0,9)	(1,5)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,1	1,1	-	0,2
Commission des lésions professionnelles	47,4	48,4	(1,0)	(3,5)
Commission des normes du travail	41,3	38,3	3,0	11,5
	89,8	87,8	2,0	8,2
TOTAL	10 962,9	10 976,0	(13,1)	28,8
Ajustements de consolidation	(8 836,9)	(8 933,0)	96,1	(14,8)
Impact de la consolidation	2 126,0	2 043,0	83,0	14,0

[1] Les données prévisionnelles correspondent uniquement au fonds d'exploitation de l'organisme.

[2] Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non un fonds spécial.

[3] Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE B

Entreprises du gouvernement

Centre de recherche industrielle du Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Corporation d'hébergement du Québec

Financement - Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec [1]

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société d'habitation du Québec – Immobilière

Société générale de financement du Québec et ses filiales :

- Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR)
- Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)
- Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)
- Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

[1] Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE C

Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Fonds administrés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrat à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation en assurance de dommages

Fonds d'indemnisation en assurance de personnes

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommis

Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Caisse de retraite

Régie des rentes du Québec

CHAPITRE 8

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2000-2001

CHAPITRE 8

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2000-2001

Ce chapitre présente les données globales sur les investissements en immobilisations du gouvernement prévus pour 2000-2001. Ces investissements regroupent ceux réalisés par les réseaux de la santé et des services sociaux, les réseaux de l'éducation ainsi que ceux des municipalités, lorsque leur service de dette est subventionné par le gouvernement. Les ministères et organismes budgétaires ainsi que les entités consolidées sont également considérés. Toutefois, les investissements en immobilisations des entreprises du gouvernement en sont exclus.

1. LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2000-2001

En 2000-2001, l'ensemble des investissements en immobilisations atteint 3 037,4 M$. La répartition des investissements se présente comme suit :

- La part la plus importante correspond aux investissements en immobilisations des réseaux qui représentent 1 777,4 M$, soit 58 % du total;
- Les fonds spéciaux représentent 25 % du total avec 751,0 M$;
- La prévision d'investissements en immobilisations des autres organismes consolidés atteint 364,7 M$ et 12 % du total;
- Enfin, la part des ministères représente 5 % avec 144,3 M$ des investissements.

Soulignons que les investissements en immobilisations des organismes consolidés incorporent les sociétés d'État du domaine de la culture ainsi que l'Agence métropolitaine de transport.

Graphique 8.1 : Répartition des investissements en immobilisations de 2000-2001 : 3 037,4 M$

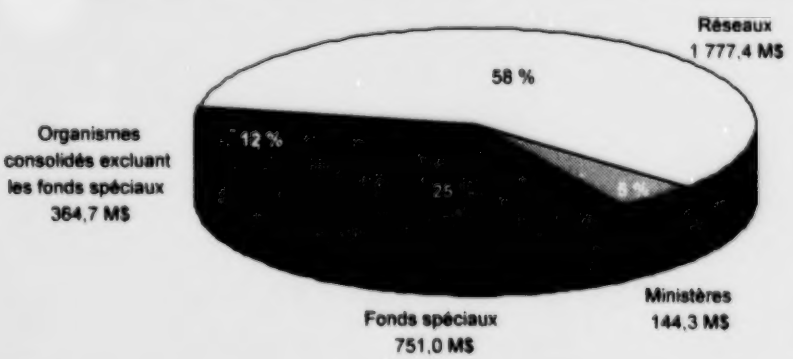

Les données présentées au tableau 8.1 montrent, en 2000-2001, une augmentation globale de 40,3 M$ des investissements en immobilisations par rapport à 1999-2000. On observe une diminution de 127,1 M$ au chapitre des immobilisations des réseaux. De leur côté, les investissements des organismes consolidés ainsi que ceux des ministères et des fonds spéciaux sont en hausse respectivement de 138,2 M$ et 29,2 M$.

Il faut mentionner que les prévisions d'investissements pour les réseaux en 2000-2001 n'incluent pas les nouvelles initiatives pouvant être approuvées en cours d'exercice financier par le Conseil du trésor. Cependant, elles intègrent les mesures annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de la culture et des transports.

Tableau 8.1 : Investissements en immobilisations en 1999-2000 et 2000-2001

	Prévisions d'investissements 2000-2001	Déboursés probables 1999-2000	Variation
	M$	M$	M$
Immobilisations des réseaux	1777,4	1 904,5	(127,1)
Organismes consolidés, excluant les fonds spéciaux	364,7	226,5	138,2
Ministères et fonds spéciaux	895,3	866,1	29,2
TOTAL	3 037,4	2 997,1	40,3

2. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX

Les investissements en immobilisations dans les réseaux servent à l'acquisition et à l'entretien des équipements et infrastructures des commissions scolaires, des cégeps, des universités, des établissements de santé et de services sociaux ainsi que pour les projets d'assainissement des eaux, de transport en commun et d'équipements culturels.

Chaque année, le Conseil du trésor approuve les plans d'immobilisations des différents secteurs. Ces plans indiquent les dépenses d'investissements liées au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien d'actifs existants ainsi que les dépenses pour des fins d'initiatives nouvelles.

Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie sur une durée de vie pouvant aller jusqu'à 25 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au *Livre des crédits*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose de subventions versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Évolution globale et part des partenaires

Le tableau 8.2 présente l'évolution globale des investissements en immobilisations dans les réseaux pour les exercices 1999-2000 et 2000-2001. Le niveau d'investissements est passé de 1 904,5 M$ en 1999-2000 à 1 777,4 M$ en 2000-2001. La contribution des partenaires en 2000-2001 s'élève à 12,9 %, représentant un montant d'investissements de 228,7 M$.

Tableau 8.2 : Évolution globale des investissements en immobilisations dans les réseaux et part des partenaires

	2000-2001	1999-2000
	M$	**M$**
Quote-part du gouvernement	1 548,7	1 585,9
Quote-part des partenaires	228,7	318,6
TOTAL	1 777,4	1 904,5
Part des partenaires en %	12,9	16,7

Répartition par secteur

Le graphique 8.2 montre la répartition par secteur des investissements pour l'exercice 2000-2001. Trois grands secteurs sont considérés :

— La santé et les services sociaux;

— L'éducation qui comprend les commissions scolaires, les cégeps et les universités;

— Le secteur municipal regroupant l'assainissement des eaux, le transport en commun ainsi que les équipements culturels et le patrimoine.

En 2000-2001, le secteur de la santé et des services sociaux représente 46 % des investissements totaux avec 811,0 M$, le secteur de l'éducation 35 % avec 623,8 M$ et finalement le secteur municipal 19 % avec 342,6 M$. L'assainissement des eaux, le transport en commun ainsi que les équipements culturels et le patrimoine qui composent le secteur municipal représentent chacun, respectivement 7 %, 6 % et 6 % des investissements en immobilisations prévus dans l'ensemble des réseaux.

Graphique 8.2 : Répartition par secteur des investissements en immobilisations des réseaux en 2000-2001 : 1 777,4 M$

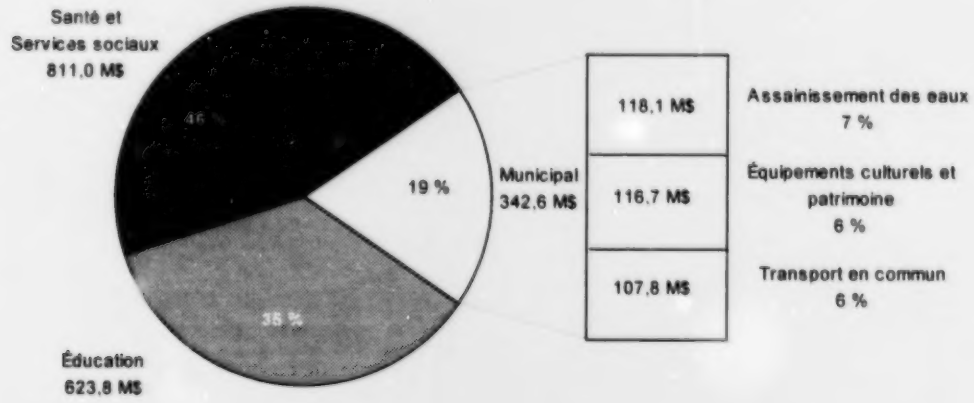

Le tableau 8.3 montre la prévision 2000-2001 d'investissements en immobilisations des réseaux ainsi que les déboursés probables en 1999-2000. Les montants indiqués dans ce tableau regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

Tableau 8.3 : Investissements en immobilisations dans les réseaux

	Prévisions d'investissements 2000-2001	Déboursés probables 1999-2000	Variation
	M$	M$	M$
ÉDUCATION			
- Commissions scolaires	363,1	397,9	(34,8)
- Cégeps et universités	260,7	540,9	(280,2)
	623,8	938,8	(315,0)
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	811,0	623,4	187,6
MUNICIPAL			
- Assainissement des eaux	118,1	201,8	(83,7)
- Transport en commun [1]	107,8	82,6	25,2
- Équipements culturels et patrimoine [2]	116,7	57,9	58,8
	342,6	342,3	0,3
TOTAL	1 777,4	1 904,5	(127,1)

[1] Les montants présentés excluent les projets de transport en commun de la Grande région de Montréal sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport qui est considérée dans les organismes consolidés.

[2] Les montants présentés excluent les projets des sociétés d'État du domaine de la culture qui sont considérées dans les organismes consolidés.

Éducation

Dans le secteur de l'éducation, les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps ou les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles ou de pavillons d'enseignement ainsi que l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtisses. Le gouvernement assume en moyenne 91 % du coût des projets.

En 2000-2001, il est prévu que les investissements réalisés dans ce secteur s'élèveront à 623,8 M$: 363,1 M$ dans les commissions scolaires et 260,7 M$ dans les cégeps et universités. Les prévisions indiquent donc une décroissance de 315,0 M$ par rapport à 1999-2000 qui se répartit comme suit : 280,2 M$ dans le secteur collégial et universitaire et 34,8 M$ dans les commissions scolaires.

La diminution prévue des investissements dans les cégeps et universités s'explique ainsi :

— Des 540,9 M$ de dépenses prévues en 1999-2000, 115 M$ proviennent de contributions de partenaires. Ces contributions atteignent seulement 45 M$ en 2000-2001 puisque l'enveloppe réservée aux projets de la Fondation canadienne pour l'innovation diminue en 2000-2001;

— Les sommes inscrites au parachèvement sont également moindres, 37 M$ en 2000-2001 par rapport à 146 M$ en 1999-2000, puisque de nombreux projets se terminent en 1999-2000.

Santé et services sociaux

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques.

Les initiatives autorisées en 1999-2000 se concentrent dans les domaines des ressources informationnelles, du rattrapage pour les équipements médicaux et de haute technologie, du passage à l'an 2000, de la programmation des services ambulatoires, des projets de la Fondation canadienne pour l'innovation ainsi que de l'inscription du système intégré d'information sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIIATH). Le gouvernement assume en moyenne entre 85 % et 90 % du coût des projets.

Ces initiatives autorisées au cours de l'année financière 1999-2000, ajoutées au parachèvement des initiatives passées ainsi qu'à la mesure de 200 M$ annoncée au Discours sur le budget 2000-2001 en ce qui a trait aux équipements médicaux et de haute technologie expliquent le niveau d'investissements dans ce secteur, qui s'élève en 2000-2001 à 811,0 M$, comparativement à 623,4 M$ en 1999-2000.

Assainissement des eaux

Les projets réalisés dans le secteur de l'assainissement des eaux comprennent la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation du réseau d'égout vers les stations d'épuration ainsi que des projets d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements incluent le programme « Les eaux vives du Québec » qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de mise en place, de remplacement ou d'amélioration d'infrastructures pour l'eau potable et pour les eaux usées. Le gouvernement assume en moyenne 82 % du coût des immobilisations qu'il partage avec les municipalités.

Selon les prévisions, les investissements seront de 118,1 M$ en 2000-2001, soit 83,7 M$ de moins qu'en 1999-2000. Cette baisse d'investissements s'explique par le fait que les travaux réalisés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux (PAEQ) tirent à leur fin. De plus, une décroissance s'observe également dans le cadre du programme des eaux municipales (PADEM). La diminution des investissements de ce secteur se poursuivra de sorte, qu'en 2001-2002, l'essentiel des investissements proviendra du programme « Les eaux vives du Québec ».

Transport en commun

Les investissements en immobilisations dans ce secteur correspondent, entre autres, à l'achat d'autobus urbains, à des travaux relatifs au maintien des infrastructures du métro dont la restauration des stations et le remplacement d'escaliers mécaniques, à des projets de financement de certains équipements de perception électronique ainsi qu'à l'aménagement de voies réservées aux autobus et de stationnements.

Pour 2000-2001, les investissements prévus dans ce secteur correspondent à 107,8 M$ comparativement à 82,6 M$ en 1999-2000, une augmentation de 25,2 M$. La participation gouvernementale moyenne pour ces investissements est estimée à 67 %, en 2000-2001, bien qu'elle puisse varier de 50 % à 100 % selon le type d'équipement subventionné. Ces prévisions excluent les investissements de l'Agence métropolitaine de transport qui est intégrée à la section suivante portant sur les organismes consolidés.

Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou différents promoteurs dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Les dépenses d'investissements prévues en 2000-2001 sont évaluées à 116,7 M$ comparativement à 57,9 M$ en 1999-2000. L'augmentation de 58,8 M$ des dépenses s'explique principalement par l'accélération des investissements pour la restauration du patrimoine religieux ainsi que par les mesures annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 dont les prévisions de déboursés pour 2000-2001 correspondent à 32,5 M$. Ces prévisions excluent les investissements des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, considérés à la section suivante portant sur les organismes consolidés.

3. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS, AUTRES QUE LES FONDS SPÉCIAUX

Les prévisions d'investissements des organismes consolidés excluant les fonds spéciaux s'élèvent à 364,7 M$ en 2000-2001, par rapport à 226,5 M$ en 1999-2000, soit une augmentation de 138,2 M$. Les organismes effectuant les plus importants investissements, en 2000-2001, sont la Société immobilière du Québec avec 181,7 M$ et l'Agence métropolitaine de transport avec 100,5 M$.

Les immobilisations de la Société immobilière du Québec comprennent, en plus des montants relatifs aux travaux d'amélioration d'immeubles, la rénovation du Palais de justice de Trois-Rivières, des réfections majeures à la prison de Bordeaux ainsi que la construction d'un immeuble de la Sûreté du Québec à Rouyn. L'augmentation de 44,8 M$ des investissements de la Société en 2000-2001 est principalement due aux travaux relatifs à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

L'augmentation de 74 M$ des dépenses d'investissement prévues par l'Agence métropolitaine de transport s'explique principalement par les projets de prolongement du métro : la Ligne 2 vers Laval ainsi que la Ligne 5 jusqu'à Pie-IX. D'autres projets viennent influer sur le niveau des investissements d'immobilisations de l'Agence en 2000-2001 tels la réfection de locomotives pour la ligne de train de banlieue Montréal/Rigaud, des stationnements ainsi que des projets de voies réservées aux autobus.

Finalement, le niveau d'investissements de 82,5 M$ en 2000-2001 ainsi que l'augmentation de 19,4 M$ associés aux autres organismes consolidés s'expliquent principalement par le projet de la Grande bibliothèque, pour lequel les investissements prévus en 2000-2001 s'élèvent à 25,7 M$.

Tableau 8.4 : Investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux

	Prévisions d'investissements 2000-2001	Déboursés probables 1999-2000	Variation
	M$	**M$**	**M$**
Société immobilière du Québec	181,7	136,9	44,8
Agence métropolitaine de transport	100,5	26,5	74,0
Autres organismes	82,5	63,1	19,4
TOTAL	364,7	226,5	138,2

4. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES ET LES FONDS SPÉCIAUX

Les investissements en immobilisations des ministères et fonds spéciaux s'établissent en 2000-2001 à 895,3 M$ par rapport à 866,1 M$ en 1999-2000. Ce sont les investissements des ministères, en augmentation de 46,3 M$, qui contribuent principalement à l'augmentation globale de 29,2 M$. Pour leur part, les investissements en immobilisations des fonds spéciaux atteignent 751,0 M$ en 2000-2001 par rapport à 768,1 M$ en 1999-2000, soit une diminution de 17,1 M$.

Les investissements des fonds spéciaux proviennent principalement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Les investissements du fonds correspondent aux travaux de conservation des chaussées et des structures ainsi qu'à l'amélioration et au développement du réseau routier. En 2000-2001, ils montrent, avec 516,3 M$ d'investissements, une augmentation de 12,5 M$ par rapport à 1999-2000. Ce montant intègre un montant de 9,1 M$ annoncé au Discours sur le budget 2000-2001 pour des travaux dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui concerne les fonds des technologies de l'information le niveau prévu de leurs investissements en 2000-2001 se situe à 90,1 M$ par rapport à 105,3 M$ en 1999-2000. La diminution de 15,2 M$ s'explique principalement par la fermeture du fonds des technologies de l'information du ministère des Finances dont les investissements en immobilisations se retrouvent maintenant comptabilisés au budget d'investissements du ministère.

Les investissements des autres fonds spéciaux évoluent également à la baisse passant de 159,0 M$ en 1999-2000 à 144,6 M$ en 2000-2001. Quatre fonds spéciaux expliquent 85 % du niveau de ces investissements en 2000-2001. Il s'agit des fonds suivants :

- Le Fonds des services gouvernementaux avec un niveau d'investissements en 2000-2001 correspondant à 57,3 M$, dont 44,5 M$ reliés au projet GIRES;
- Le Fonds de gestion de l'équipement roulant devant assurer la gestion du parc de matériel roulant du ministère des Transports, dont les investissements devraient atteindre 23,6 M$;
- Le Fonds de la réforme du cadastre québécois avec des investissements prévus de 21,4 M$;
- Finalement, le Fonds des registres avec 21,1 M$, prévoyant en 2000-2001 d'importants investissements notamment dans le cadre de la modernisation du registre foncier.

Par ailleurs, les investissements en immobilisations des ministères devraient atteindre 144,3 M$ en 2000-2001 par rapport à 98,0 M$ en 1999-2000. L'augmentation de 46,3 M$ s'explique principalement par les investissements des ministères suivants :

- Le ministère des Transports avec une augmentation de 20,1 M$ due à la construction d'un lien routier vers la communauté crie de Waskaganish au coût de 9,6 M$ ainsi qu'une augmentation de 9,3 M$ des investissements au niveau du développement de systèmes informatiques;
- Le ministère des Ressources naturelles avec une augmentation de 15,8 M$ d'investissements dans le développement de systèmes informatiques.

Tableau 8.5 : Investissements en immobilisations des fonds spéciaux et des ministères

	Prévisions d'investissements 2000-2001	Déboursés probables 1999-2000	Variation
	M$	**M$**	**M$**
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	516,3	503,8	12,5
Fonds des technologies de l'information	90,1	105,3	(15,2)
Autres fonds spéciaux	144,6	159,0	(14,4)
	751,0	768,1	(17,1)
Ministères : crédits pour immobilisations	144,3	98,0	46,3
TOTAL	895,3	866,1	29,2

CHAPITRE 9

LA MODERNISATION DE LA GESTION GOUVERNEMENTALE

CHAPITRE 9

LA MODERNISATION DE LA GESTION GOUVERNEMENTALE

Ce chapitre présente le projet de modernisation de la gestion gouvernementale. Il expose les grands axes du projet de loi 82 sur l'administration publique ainsi que les principaux changements à venir sur le plan de la gestion et sur celui de la reddition de comptes. Enfin, il présente les grandes étapes de la mise en œuvre de la réforme.

Le cadre de gestion actuel qui régit le fonctionnement de l'appareil d'État a été conçu pour l'essentiel il y a près de trente ans. Le projet de modernisation de la gestion gouvernementale se justifie par le changement en profondeur de la société et de l'économie québécoise. Les exigences nouvelles des citoyens quant à la qualité des services publics pour lesquels ils paient, l'ouverture des marchés aux échanges internationaux qui place de plus en plus les appareils publics en concurrence et les possibilités que présentent les technologies de l'information pour la prestation des services publics font ressortir la nécessité d'une fonction publique plus performante et plus attentive aux besoins des citoyens et des entreprises. Tout en préservant les principes d'intégrité, de loyauté et d'impartialité qui prévalent, le moment est venu d'adapter la gestion publique à l'évaluation des services, d'améliorer la qualité des services et l'atteinte de résultats.

Un énoncé de politique sur la gestion gouvernementale intitulé *Pour de meilleurs services aux citoyens* a été rendu public par le Président du Conseil du trésor et ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, en juin 1999. Une vaste consultation au sein de la fonction publique et devant une commission parlementaire qui a pris fin en septembre 1999. Tous les ministères et organismes et quelque 10 000 employés de l'État se sont exprimés; vingt-trois mémoires ont été présentés par divers groupes et personnes intéressés à la gestion de l'appareil public. En novembre, le ministre d'État à l'administration et à la fonction publique et Président du Conseil du trésor déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi 82 sur l'administration publique, lequel était, au moment du dépôt des crédits 2000-2001, à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire.

Deux autres projets de loi ont par ailleurs été déposés par le ministre des Finances afin de compléter la réforme de la comptabilité gouvernementale et également, afin de moderniser le cadre de la gestion financière en harmonisant celui-ci au cadre général de gestion défini dans le projet de loi 82. Il s'agit du projet de loi 92 sur le ministère des Finances[1] et du projet de loi 94 sur l'administration financière.

Outre les travaux législatifs qui structurent le cadre de gestion, d'autres chantiers connexes (allégements réglementaires, inforoute et GIRES) sont amorcés pour permettre l'établissement des conditions nécessaires à la modernisation de la gestion publique.

[1] Sanctionné le 16 décembre 1999 (L.Q. 1999, chapitre 77)

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le projet de loi 82 affirme la priorité qui doit être accordée par l'Administration gouvernementale à la qualité des services aux citoyens et, à cette fin, il instaure un nouveau cadre de gestion axé sur les résultats. Les différentes dispositions qui s'y retrouvent visent à rendre la gestion gouvernementale plus transparente et à favoriser l'imputabilité de l'Administration gouvernementale devant l'Assemblée nationale.

Le cadre de gestion proposé est fondé sur les principes suivants :

- la prise en compte des attentes exprimées par les citoyens lors des choix de gestion que font les fonctionnaires et les autorités des ministères et des organismes, ceci en fonction des ressources disponibles et de leur utilisation optimale;

- la pratique d'une gestion mettant l'accent sur l'atteinte de résultats en fonction d'objectifs préalablement établis plutôt que sur la conformité à des règles et à des procédures;

- la responsabilisation des ministères et des organismes et de leur personnel de tous les niveaux en accordant une plus grande latitude de gestion et en reconnaissant le rôle des sous-ministres et des dirigeants d'organismes dans l'exercice des contrôles;

- la transparence accrue en étendant ce principe non seulement aux règles de probité mais aussi à la performance par l'instauration d'une reddition de comptes publique qui porte sur l'atteinte des résultats et qui mesure ceux-ci avec l'aide d'indicateurs;

- l'accès, par l'Assemblée nationale, à une information pertinente et de meilleure qualité sur les activités de l'Administration gouvernementale.

Le texte qui suit présente la situation qui prévaudrait dans la mesure où l'Assemblée nationale adoptait une législation qui serait, en substance, apparentée au projet de loi 82. La description qui suit ne présume en rien des décisions pouvant résulter du processus parlementaire en cours.

2. LES GRANDS AXES DU PROJET DE LOI 82

Le projet de loi prévoit de nouvelles responsabilités pour l'Administration gouvernementale. C'est ainsi que les ministères et organismes qui fournissent des services aux citoyens rendront publique une déclaration sur le niveau et la qualité de ces services. De plus, chaque ministère ou organisme publiera le plan stratégique qui orientera son action sur une période de plusieurs années. Chacun d'eux aura aussi à rendre compte des résultats atteints, notamment par la production d'un rapport annuel de gestion.

Le projet de loi prévoit, en outre, la possibilité d'une convention de performance et d'imputabilité entre un ministre et le dirigeant d'une unité administrative. Enfin, ce projet révise les règles de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles applicables à l'Administration gouvernementale afin de permettre une plus grande souplesse de gestion.

La déclaration de services aux citoyens

Les ministères et les organismes qui rendent des services directement à la population et aux entreprises rendront publique une déclaration sur les objectifs à atteindre en matière de qualité et de niveau de service. La déclaration pourra porter par exemple sur la diligence avec laquelle les services devront être rendus.

Pour ce faire, les ministères et les organismes devront préalablement s'assurer de connaître les attentes des citoyens et simplifier le plus possible les règles et les procédures qui régissent la prestation des services. Lorsque approprié, ils sensibiliseront les usagers au coût des services que ceux-ci utilisent.

Le plan stratégique

Chaque ministère et organisme publiera un plan stratégique. Ce plan comportera minimalement :

- une description de la mission du ministère ou de l'organisme;
- le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux auxquels il fait face;
- les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

Ce plan stratégique sera déposé par le ministre responsable à l'Assemblée nationale.

En outre, le plan annuel de gestion de dépenses, élaboré par chacun des ministres, présentera les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique pour l'année financière concernée.

Le rapport annuel de gestion

Le rapport annuel des ministères et des organismes sera remplacé par un rapport annuel de gestion. Il sera également public et déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable. Ce rapport présentera les résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus au plan stratégique et comportera une déclaration du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme attestant des moyens utilisés pour assurer la fiabilité des données et la qualité de sa gestion.

La convention de performance et d'imputabilité

Le projet de loi prévoit, à l'égard d'une unité administrative d'un ministère ou d'un organisme, la possibilité de doter celle-ci d'un cadre de gestion plus flexible, adapté à sa situation, en contrepartie d'une reddition de comptes sur les résultats spécifiques auxquels l'unité s'engage. Ainsi, une convention de performance et d'imputabilité pourra être conclue entre un ministre et le dirigeant d'une unité administrative. Elle comprendra le plan d'action et les objectifs de l'unité, les indicateurs de résultats ainsi qu'un engagement du dirigeant à produire un rapport.

La convention de performance et d'imputabilité pourra comprendre également une entente entre le ministre et le Conseil du trésor afin de permettre lorsque justifiée la délégation de certains contrôles ou l'exemption de l'application de certaines directives administratives. La convention et les rapports de gestion de l'unité seront des documents publics que le ministre déposera à l'Assemblée nationale.

L'imputabilité devant l'Assemblée nationale

Le projet de loi renforce le principe d'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes : ce principe se retrouve déjà dans la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes. Dorénavant, la commission compétente de l'Assemblée nationale pourra discuter des nouveaux éléments contenus dans le projet de loi, soit :

- la déclaration de services aux citoyens;
- les résultats obtenus par rapport aux aspects administratifs du plan stratégique et rendus publics dans le rapport annuel de gestion.

La gestion des ressources

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, budgétaires et contractuelles, un examen exhaustif des dispositions existantes a été fait, dans une perspective d'assouplissement et en privilégiant un mode de contrôle a posteriori.

Par ailleurs, le projet de loi comporte de nouvelles dispositions en ce qui a trait aux ressources informationnelles. Il y est prévu que la gestion de ces ressources devra concourir à l'accessibilité et la simplification des services aux citoyens et favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ainsi que le partage de leur expertise et de leurs ressources. En outre, le Conseil du trésor pourra imposer des règles pour assurer la sécurité des ressources informationnelles, y compris la protection des renseignements personnels.

Exemples d'assouplissements administratifs découlant du projet de loi 82

Ressources humaines

Possibilité de programmes de promotion sans concours dans le cadre de programmes de formation.

Possibilité de délégation de la vérification d'aptitudes des candidats à la promotion sans concours.

Certification préalable des moyens d'évaluation pour prévenir les situations conduisant à des appels lors d'un concours de promotion.

Raccourcissement du délai d'appel lors d'un concours de promotion.

Ressources budgétaires

Possibilité de vote de crédits sur plus d'un an.

Possibilité de reporter, s'il y a lieu, une portion de certains crédits sur un nouvel exercice.

Possibilité de vote de certains crédits au net, prenant en considération les prévisions de revenus imputables à une activité.

Possibilité de virement d'une portion de certains crédits entre programmes d'un même portefeuille ministériel.

Possibilité de transfert de crédits pour échange de services entre ministères et organismes budgétaires.

Ressources matérielles

Possibilité de prévoir certaines dispositions réglementaires particulières à un ministère ou à une unité administrative pour l'octroi de contrats.

Déréglementation des conditions d'inscription et des modalités de fonctionnement du fichier des fournisseurs, ces informations devenant disponibles lors des avis d'inscription.

Exemption générale des entreprises du gouvernement de l'assujettissement à la réglementation gouvernementale sur les contrats mais obligation de rendre publique leur politique sur les contrats.

3. LES CHANGEMENTS À VENIR SUR LE PLAN DE LA GESTION ET DE LA REDDITION DE COMPTES

Le projet de loi marque un changement de culture profond au sein de l'Administration gouvernementale. Les ministères et les organismes auront plus de latitude pour gérer les ressources dont ils ont la responsabilité. Ils devront en retour démontrer qu'ils sont en contrôle de leur gestion et renforcer leurs fonctions de vérification interne, d'évaluation de programme et de gestion des risques. Les organismes centraux et plus particulièrement le Conseil du trésor verront leur rôle transformé, mettant davantage l'accent sur le soutien et le conseil auprès des ministères et des organismes et réservant leurs interventions aux enjeux importants.

En ce qui concerne le budget de dépenses du gouvernement, le projet de loi permettra un meilleur arrimage entre les ressources et les résultats. À cet effet, le plan de gestion de dépenses s'intégrera aux mécanismes de gestion par résultats que sont le plan stratégique, le rapport annuel de gestion et la reddition de comptes à l'Assemblée nationale. Le contenu actuel des *Plans ministériels de gestion de dépenses* qui composent le volume III du *Budget de dépenses* sera donc ajusté en conséquence.

Certains assouplissements administratifs de nature budgétaire pourront affecter la présentation des lois de crédits et du *Livre des crédits* — le volume I du *Budget de dépenses* — ainsi que les *Comptes publics*. Ainsi, certains crédits pourront être votés pour plus d'un an. Le vote pourra par ailleurs prévoir qu'une proportion de certains crédits peut être reportée sur un autre exercice. Il pourra également prévoir des modalités de virement entre programmes ou des modalités de transfert entre ministères. Enfin, certains crédits pourront être votés au net.

Un autre changement des plus importants est celui d'une plus grande transparence sur le plan de la gestion. En effet, tant les ministères que les organismes centraux devront rendre publics les objectifs auxquels ils s'engagent ainsi que les résultats atteints au regard de ces objectifs. Lorsqu'ils rendent directement des services à la population, les ministères et les organismes devront exposer publiquement leurs objectifs quant à la qualité et quant au niveau des services. Enfin, le Président du Conseil du trésor rendra compte chaque année à l'Assemblée nationale de l'application de la loi au sein de l'administration gouvernementale.

4. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Les travaux parlementaires entourant le projet de loi 82 ne sont pas encore complétés. Dans la mesure où ils continuent de progresser de la même manière, le gouvernement prévoit promulguer l'entrée en vigueur de la loi le plus rapidement possible après son adoption par l'Assemblée nationale.

Dès lors, les ministères et les organismes du gouvernement effectueront les changements nécessaires et s'acquitteront de leurs nouvelles responsabilités. Des conventions de performance et d'imputabilité pourront être conclues. Les ministères et les organismes qui rendent des services directement à la population prendront les mesures nécessaires pour connaître les attentes des citoyens afin de rendre publique leur première déclaration de services aux citoyens.

Les dispositions relatives à la planification stratégique et au rapport annuel de gestion s'appliqueront normalement à compter du prochain exercice financier, soit 2001-2002. De même, les *Plans ministériels de gestion de dépenses 2001-2002* refléteront les changements requis selon le projet de loi sur l'administration publique.

Les assouplissements touchant la gestion des ressources pourront s'appliquer dès l'entrée en vigueur de la loi, sauf certains cas bien particuliers. Ainsi, en matière de ressources humaines, certains assouplissements nécessiteront au préalable des amendements au règlement sur la tenue de concours lesquels devraient se réaliser au cours de l'exercice 2000-2001. Par ailleurs, en matière de ressources budgétaires, certaines dispositions dépendent des lois de crédits. On pourra aussi retrouver au *Livre des crédits 2001-2002* des applications des nouvelles dispositions relatives à la gestion des dépenses telles le crédit au net ou la possibilité de report de crédits.

CHAPITRE 10
L'EFFECTIF APPARAISSANT AU LIVRE DES CRÉDITS

CHAPITRE 10

L'EFFECTIF APPARAISSANT AU LIVRE DES CRÉDITS

Ce chapitre porte sur l'effectif régulier et occasionnel des ministères et des organismes présentés au *Livre des crédits*. Le chapitre situe l'effectif des ministères et organismes dans l'ensemble des secteurs public et parapublic et présente son évolution au cours des dernières années, et plus particulièrement les changements survenus au cours de l'exercice 1999-2000 ainsi que les variations prévues pour l'exercice 2000-2001.

L'effectif est représenté en nombre d'équivalents temps complet (ETC), calculés pour chaque année budgétaire. L'ETC est une mesure qui exprime une prestation de travail équivalente à celle d'un employé à plein temps.

L'effectif des ministères et organismes apparaissant au *Livre des crédits 2000-2001* correspond à l'effectif autorisé pour les exercices 1999-2000 et 2000-2001. L'effectif autorisé correspond au nombre d'ETC pouvant être utilisés par un ministère ou un organisme.

L'effectif des ministères et organismes présentés au *Livre des crédits 2000-2001* ne comprend pas les étudiants et les stagiaires. Des informations sur ceux-ci sont toutefois données dans ce chapitre.

1. L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 1999-2000

L'effectif de l'ensemble des secteurs public et parapublic s'élève à quelque 417 000 ETC en 1999-2000. L'effectif des ministères et organismes présentés au *Livre des crédits* y compte pour 13 %, soit près de 55 500 ETC. La répartition de l'effectif entre les différents secteurs de l'administration publique et parapublique est présentée au graphique 10.1.

L'effectif estimé du réseau de la santé et des services sociaux compte ainsi pour 39 % de l'effectif de l'ensemble des secteurs et celui du réseau de l'éducation pour 37 %. L'effectif combiné des deux réseaux représente près de 318 000 ETC, soit 76 % de l'effectif de l'ensemble des secteurs. Quant à l'effectif des entreprises du gouvernement et des autres organismes, il totalise près de 44 000 ETC ou 11 % de l'ensemble des secteurs.

Il est à noter qu'une partie seulement de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujettie à la Loi sur la fonction publique. Le nombre d'ETC y étant assujettis est de quelque 62 000 en 1999-2000, se retrouvant principalement dans les ministères et organismes, avec près de 51 000 ETC, mais aussi dans des entreprises du gouvernement et d'autres organismes, avec plus de 11 000 ETC. L'annexe A présente cette distribution et compare l'effectif assujetti à celui non assujetti pour chacun des deux secteurs concernés.

Graphique 10.1 : Répartition des ETC des secteurs public et parapublic en 1999-2000

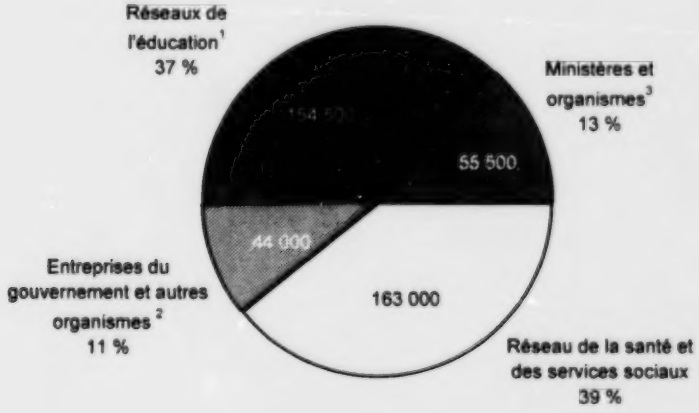

1 Comprenant les commissions scolaires, les collèges publics et les universités.

2 Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés.

3 L'effectif utilisé des ministères et organismes s'établit à 55 491 ETC en 1999-2000. Cette prévision inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion TPS mais ne comprend pas les étudiants et les stagiaires.

2. L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

L'effectif des ministères et organismes a évolué à la baisse au cours des années 90. Il est passé de 62 683 ETC en 1989-1990 à 55 491 ETC en 1999-2000, en baisse de 7 192 ETC, soit de plus de 11 %. Cette évolution à la baisse au cours de la décennie est néanmoins ponctuée d'ajouts pour certaines années budgétaires, reliés à la réalisation de nouveaux mandats.

Des ajouts ont été notamment consentis en 1991-1992 et en 1992-1993 pour la mise en œuvre de l'entente Canada-Québec concernant le plan d'action gouvernemental sur l'accueil et l'intégration des immigrants, ainsi que pour la mise en place de la TVQ et la prise en charge de la TPS par le ministère du Revenu.

L'effectif des ministères et organismes a par la suite été réduit en moyenne de 3,3 % par année au cours des exercices budgétaires 1993-1994 à 1997-1998, diminuant de quelque 9 600 ETC. Des ajouts à l'effectif ont été consentis au cours des deux années budgétaires suivantes.

La hausse de l'effectif en 1998-1999 est liée notamment à l'ajout de 1 084 ETC autorisé en suite à l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre et à l'ajout de 262 ETC autorisé pour la mise en œuvre de mesures de récupération fiscale. En 1999-2000, la hausse est liée, entre autres, à l'augmentation de 118 ETC autorisée au Fonds des registres au ministère de la Justice et de la Condition féminine et à l'addition de 208 ETC autorisée en relation aux mesures de récupération fiscale.

Un tableau présentant l'évolution de l'effectif au cours de la dernière décennie est présenté à l'annexe B. Le graphique 10.2 illustre l'évolution de l'effectif des ministères et organismes depuis 1989-1990 à partir des données présentées dans ce tableau.

Graphique 10.2 : Évolution de l'effectif des ministères et organismes (en milliers d'ETC) [1]

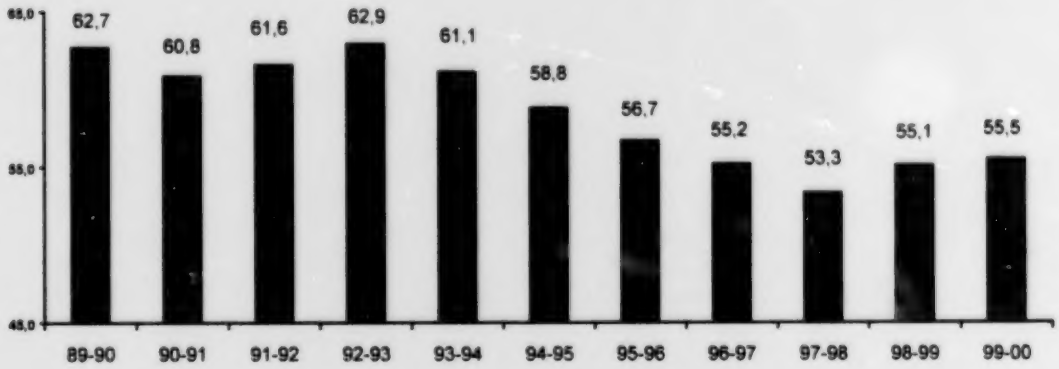

[1] Les données sont redressées sur la même base que celles de 2000-2001.

3. L'EFFECTIF PRÉVU EN 1999-2000

L'effectif apparaissant au *Livre des crédits 1999-2000* pour l'exercice 1999-2000 a été redressé afin de présenter les données sur la même base qu'au *Livre des crédits 2000-2001*. Il se situe à 55 836 ETC une fois les redressements suivants apportés :

— Au portefeuille Relations avec les citoyens et Immigration : augmentation de 403 ETC découlant de la conversion du Curateur public en organisme budgétaire;

— Au portefeuille Faune et Parcs : réduction de 90 ETC résultant du transfert de la responsabilité de l'offre des activités et services dans les parcs québécois à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ);

— Au portefeuille Ressources naturelles : réduction de 77 ETC en raison de la cession de la direction générale du Centre de recherche minérale (CRM) du ministère au Consortium de recherche minérale (COREM);

— Au portefeuille Santé et Services sociaux : réduction de 9 ETC du fait du transfert de responsabilités du ministère à l'Institut national de santé publique du Québec.

Tableau 10.1 : Redressements effectués pour établir l'effectif prévu en 1999-2000 (en nombre d'ETC)

EFFECTIF 1999-2000 AU LIVRE DES CRÉDITS 1999-2000		56 219
MOINS : étudiants et stagiaires inclus dans l'effectif prévu		610
		55 609
Redressements :		
– Relations avec les citoyens et Immigration : conversion du Curateur public en organisme budgétaire	403	
– Faune et Parcs : transfert de responsabilités à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)	(90)	
– Ressources naturelles : transfert de responsabilités au Consortium de recherche minérale (COREM)	(77)	
– Santé et Services sociaux : transfert de responsabilités à l'Institut national de santé publique du Québec	(9)	227
EFFECTIF 1999-2000 REDRESSÉ		55 836

Des ajustements à l'effectif de certains ministères et organismes ont par ailleurs été effectués en cours d'exercice entraînant une augmentation totale de 310 ETC. Ces ajustements portent à 56 146 ETC l'effectif comparatif pour 1999-2000 apparaissant au *Livre des crédits 2000-2001*.

Les principaux ajouts ont été les suivants :

— Au portefeuille Sécurité publique : hausse de 111 ETC, dont 60 ETC pour le renforcement de la sécurité civile au niveau de la planification et au niveau des services de soutien et d'assistance à la population et 50 ETC pour l'intégration d'effectifs de corps municipaux abolis;

— Au portefeuille Recherche, Science et Technologie : hausse de 80 ETC dont 78 ETC en suite à la création du ministère;

— Au portefeuille Conseil du Trésor, Administration et Fonction publique : hausse de 61 ETC, résultat de diverses variations dont l'ajout de 75 ETC pour le projet GIRES;

— Au portefeuille Finances : hausse de 92 ETC dont 86 ETC liés à de nouvelles responsabilités ayant été confiées au ministère.

Le tableau 10.2 résume les changements apportés à l'effectif initialement prévu pour 1999-2000 aux fins de comparaison au *Livre des crédits 2000-2001*. La répartition par ministère est présentée à l'annexe A.

Tableau 10.2 : L'effectif comparatif 1999-2000 (en nombre d'ETC)

EFFECTIF 1999-2000 REDRESSÉ		55 836
Ajustements en cours d'exercice :		
Sécurité publique : renforcement de la sécurité publique et intégration d'effectifs de corps municipaux abolis	111	
Recherche, Science et Technologie : démarrage du ministère	80	
Conseil du Trésor, Administration et Fonction publique : projet GIRES	61	
Finances : nouvelles responsabilités	92	
Divers ministères	(34)	310
EFFECTIF COMPARATIF 1999-2000 AU LIVRE DES CRÉDITS 2000-2001		56 146

4. L'EFFECTIF PRÉVU EN 2000-2001

L'effectif total en 2000-2001 au *Livre des crédits 2000-2001* demeure stable, en hausse de 27 ETC par rapport à l'effectif comparatif 1999-2000. Les principales variations prévues sont les suivantes :

— Au portefeuille Relations avec les citoyens et Immigration : hausse de 90 ETC résultant notamment de l'ajout de 110 ETC au Curateur public pour l'amélioration du traitement des dossiers et de la gestion documentaire;

— Au portefeuille Régions : ajout de 17 ETC lié à des améliorations administratives;

— Divers portefeuilles : baisse de 80 ETC principalement liées à des mesures de réduction dans divers ministères.

Le tableau 10.3 résume les principales variations prévues à l'effectif prévu entre les années budgétaires 1999-2000 et 2000-2001. La répartition par ministères est présentée à l'annexe C.

Tableau 10.3 : Effectif prévu en 2000-2001 (en nombre d'ETC)

EFFECTIF COMPARATIF 1999-2000		56 146
Ajustements prévus pour l'exercice 2000-2001		
– Relations avec les citoyens et Immigration – Curateur public	90	
– Régions	17	
– Divers ministères	(80)	27
EFFECTIF PRÉVU EN 2000-2001 AU LIVRE DES CRÉDITS 2000-2001		56 173

5. RECRUTEMENT ET RAJEUNISSEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au cours de l'année financière 1999-2000, la reprise de la dotation a été marquée par la tenue d'un nombre important de concours de recrutement public. En effet, du 1er avril 1999 au 3 mars 2000, 322 concours de recrutement ont été publiés. Sur ce nombre, plus de la moitié ont été tenus aux conditions minimales d'admission. Mentionnons également qu'au cours de l'année, plusieurs activités de recrutement ont été réservées aux finissants collégiaux et universitaires. Tous ces efforts ont fait en sorte que plus de 55 % des personnes recrutées au cours de l'année 1999-2000 avaient moins de 35 ans.

6. LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES

Les étudiants et les stagiaires ne sont pas compris dans l'effectif apparaissant *au Livre des crédits 2000-2001*. Les ministères et organismes en accueillent néanmoins de plus en plus. Cette tendance est liée à la volonté gouvernementale d'embaucher plus d'étudiants et à la mise en place en 1998-1999 d'un programme de stages pour nouveaux diplômés.

Le nombre des étudiants et des stagiaires dans la fonction publique a évolué à la hausse au cours des dernières années. Il a presque doublé depuis 1997-1998, passant de 711 ETC à 1 406 ETC en 1999-2000 réparti comme suit : 316 ETC dans des stages pour nouveaux diplômés, 254 ETC dans des stages pour étudiants et 836 ETC dans des emplois d'été pour étudiants.

Au dernier Discours sur le budget, une enveloppe budgétaire additionnelle de 5,8 M$ a été allouée à la création d'emplois d'été et de stages dans la fonction publique en 2000-2001. À même ce budget additionnel, un montant de 1,3 M$ sera utilisé pour accroître la présence des allophones, des anglophones et des autochtones.

Le gouvernement mise sur l'accueil d'étudiants et de stagiaires dans la fonction publique afin de leur permettre d'acquérir une expérience de travail de qualité. En 2000-2001, il est prévu que le nombre d'étudiants et de stagiaires devrait s'établir à plus de 1 775 ETC, ce qui permettra d'accueillir plus de 5 500 jeunes dans la fonction publique.

ANNEXE A

L'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique

Une partie seulement de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujettie à la Loi sur la fonction publique. Le nombre d'ETC réguliers et occasionnels y étant assujettis est de 61 954 ETC en 1999-2000, se retrouvant principalement dans les ministères et organismes, avec 50 745 ETC, mais aussi dans des entreprises du gouvernement et d'autres organismes, avec 11 209 ETC.

Le graphique ci-dessous illustre cette distribution et compare l'effectif assujetti à celui non assujetti pour chacun des deux secteurs concernés. L'effectif des ministères et organismes comprend 50 745 ETC assujettis à la Loi sur la fonction publique sur les 55 491 ETC réguliers et occasionnels. Les 4 746 ETC qui ne sont pas assujettis incluent notamment l'effectif policier de la Sûreté du Québec, les juges et les substituts du Procureur général. En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes, l'effectif total comprend 11 209 ETC assujettis à la Loi sur la fonction publique et 32 619 ETC qui ne le sont pas.

Répartition de l'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique en 1999-2000 (en nombre d'ETC)

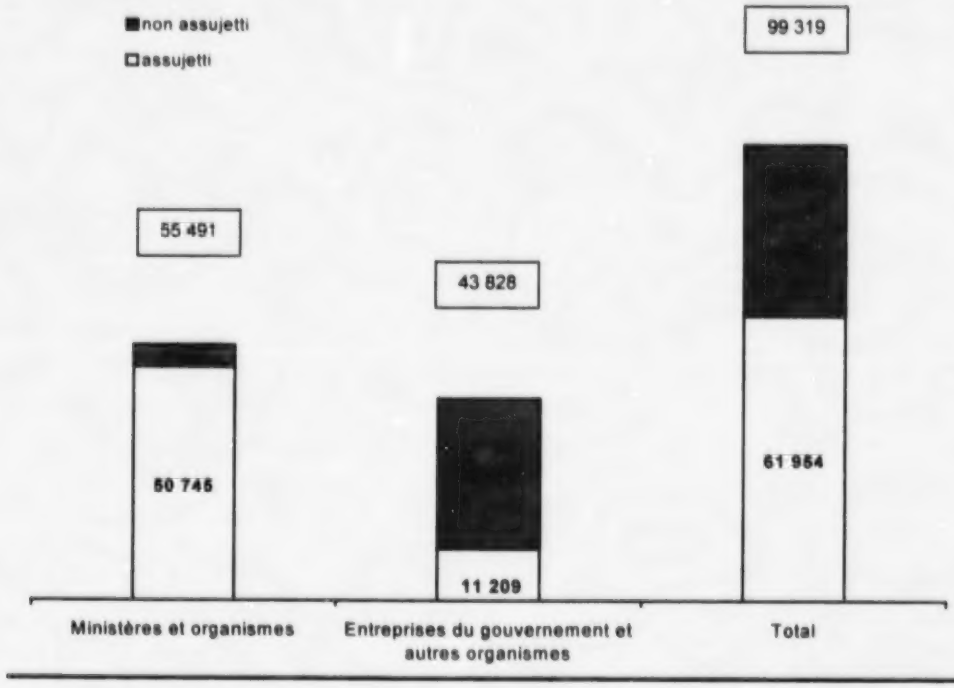

ANNEXE B

Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au *Livre des crédits*

L'effectif apparaissant au Livre des crédits correspond à l'effectif prévu pour l'exercice budgétaire en cours et celui prévu comparatif de l'exercice budgétaire précédent.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif comparatif, redressé suivant la base de 2000-2001, pour les exercices budgétaires depuis 1989-1990.

Évolution de l'effectif [1] des ministères et organismes présentés au Livre des crédits 2000-2001 (en nombre d'ETC)

	Effectif prévu		Effectif utilisé	
	ETC	Variation	ETC [2]	Variation
1989-1990	65 191	—	62 683	—
1990-1991	65 018	(173)	60 835	(1 848)
1991-1992	67 126	2 108	61 565	730
1992-1993	66 076	(1 050)	62 931	1 366
1993-1994	64 197	(1 879)	61 125	(1 806)
1994-1995	61 378	(2 819)	58 789	(2 336)
1995-1996	60 519	(859)	56 686	(2 103)
1996-1997	57 568	(2 951)	55 181	(1 505)
1997-1998	55 296	(2 272)	53 329	(1 852)
1998-1999	56 047	751	55 084	1 755
1999-2000 [3]	56 146	99	55 491	407

[1] Les données sont redressées pour être présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2000-2001.

[2] Les données 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992 sont établies à partir d'une estimation faite du nombre des étudiants et des stagiaires.

[3] L'effectif utilisé en 1999-2000 correspond à l'effectif probable au 31 mars 2000.

ANNEXE C

Effectif total en 1999-2000 et 2000-2001 pour les ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits 2000-2001 (en nombre d'ETC) [1]

	Livre des crédits [2]	Variations	Effectif comparatif	Variations	Livre des crédits
	1999-2000		1999-2000		2000-2001
Assemblée nationale	481	(1)	480		480
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	439	2	441		441
Affaires municipales et Métropole	761	(8)	753		753
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 776	(1)	2 775		2 775
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 651	61	1 712	(4)	1 708
Conseil exécutif	394	(1)	393	(10)	383
Culture et Communications	751	3	754		754
Éducation	1 425	(6)	1 419	(30)	1 389
Emploi, Solidarité sociale	6 384	(1)	6 383		6 383
Environnement	1 810	(54)	1 756		1 756
Famille et Enfance	346		346		346
Faune et Parcs	988	64	1 052		1 052
Finances	997	92	1 089		1 089
Industrie et Commerce	786	(1)	785	(2)	783
Justice et Condition féminine	3 629	8	3 637	(10)	3 627
Recherche, Science et Technologie	78	80	158		158
Régions	152	1	153	17	170
Relations avec les citoyens et Immigration [3]	2 311	1	2 312	90	2 402
Relations internationales	841		841		841
Ressources naturelles	3 170	(7)	3 163		3 163
Revenu	8 334	(40)	8 294		8 294
Santé et Services sociaux	964	4	968		968
Sécurité publique	8 963	111	9 074	(24)	9 050
Tourisme	263		263		263
Transports	6 367	2	6 369		6 369
Travail	775	1	776		776
TOTAL	55 836	310	56 146	27	56 173

[1] L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

[2] L'effectif est après redressements (voir le tableau 10.1).

[3] L'effectif 1999-2000 apparaissant au Livre des crédits 2000-2001 ne comprend pas le redressement à la hausse de 403 ETC.

CHAPITRE 11

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSES

CHAPITRE 11

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSES

Ce chapitre analyse l'évolution globale des dépenses gouvernementales depuis l'année financière 1985-1986, soit sur une période de 15 ans. Il situe aussi le Québec par rapport aux autres juridictions en présentant quelques comparaisons d'indicateurs de dépenses avec les autres provinces canadiennes et certains pays de l'OCDE.

Le chapitre comprend trois sections :

— La première section présente l'évolution globale des dépenses gouvernementales et de ses grandes composantes, entre 1985-1986 et 2000-2001. Cette dernière année représente le budget de dépenses 2000-2001. Pour fins de synthèse, les années 1985-1986 à 1999-2000 sont subdivisées en trois périodes de cinq ans correspondant à des phases précises de l'évolution des dépenses; soit 1985-1986 à 1989-1990, 1990-1991 à 1994-1995 et 1995-1996 à 1999-2000;[1]

— La deuxième section présente l'évolution des dépenses par grands secteurs d'activité au cours des mêmes périodes, en comparant leurs taux de variation calculés sur une base annuelle;

— La troisième section compare l'évolution du niveau des dépenses du gouvernement du Québec avec celui des autres gouvernements provinciaux, notamment au plan de l'importance et de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses du service de la dette. Cette section présente aussi une comparaison du niveau global des dépenses publiques et privées dans le domaine de la santé et celui de l'éducation, dans les autres provinces canadiennes et dans certains pays de l'OCDE.

L'analyse comparée de l'évolution des indicateurs de dépenses met l'accent sur la description quantitative et sur l'illustration graphique des données comparatives pour les périodes retenues. Ainsi, les indicateurs de dépenses présentés ici sont calculés à partir de telles données redressées.

[1] Pour la période 1985-1986 à 1989-1990, les taux de variation moyens des dépenses, par secteur de dépenses, sont calculés sur une période de quatre ans, au lieu de cinq ans, vue la non disponibilité des données sur base comparable, pour l'année 1984-1985

Dans tous les cas, les taux de variation sont calculés sur une base annuelle et leurs moyennes sont des moyennes arithmétiques simples.

Les données détaillées se trouvent à l'annexe A présentée à la fin du chapitre

1. L'ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES DEPUIS 1985-1986

Cette section présente l'évolution des dépenses et de ses grandes composantes entre 1985-1986 et 2000-2001, soit sur une période de 15 ans.

Variations annuelles des dépenses

Le graphique 11.1 présente l'évolution annuelle des dépenses totales et des dépenses de programmes en milliards de dollars, entre 1985-1986 et 2000-2001. Les dépenses totales englobent par définition les dépenses de programmes plus les dépenses du service de la dette. En ce qui concerne l'évolution des dépenses de programmes, le graphique indique :

— Une croissance importante et continue des dépenses jusqu'en 1992-1993;

— Un plafonnement des dépenses au cours de la période 1992-1993 à 1995-1996;

— Une réduction significative du niveau absolu des dépenses de programmes dans les années 1996-1997 et 1997-1998;

— Des hausses de dépenses à partir de 1998-1999.

Par ailleurs, le graphique 11.2 illustrant l'évolution annuelle du niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB, indique que ce ratio continue à enregistrer une baisse significative par rapport aux années précédentes. En effet, celui-ci est passé de 22,9 % en 1992-1993, soit le plus haut niveau atteint au cours des quinze dernières années, à 18,9 % en 1999-2000. Cette baisse se poursuit en 2000-2001 avec un niveau prévu de 18,5 % du PIB.

Graphique 11.1 : Évolution des dépenses, en milliards de $, de 1985-1986 à 2000-2001

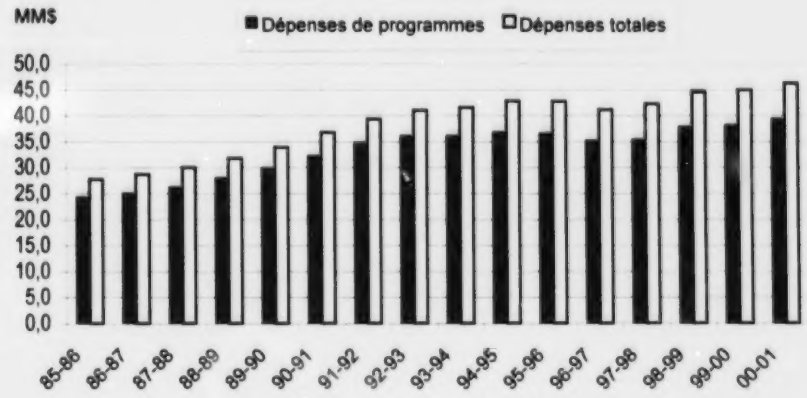

Graphique 11.2 : Évolution des dépenses, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), de 1985-1986 à 2000-2001

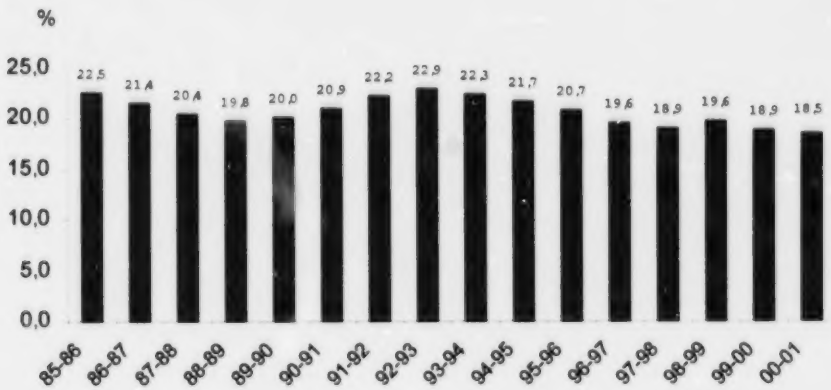

Variations moyennes des dépenses

Le graphique 11.3 montre le taux moyen de variation des dépenses totales et des dépenses de programmes, comparativement à celui de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour les trois périodes de cinq ans retenues, soit de 1985-1986 à 1989-1990, de 1990-1991 à 1994-1995 et de 1995-1996 à 1999-2000, ainsi que pour l'année du budget 2000-2001. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes :

— Au cours de la période 1995-1996 à 1999-2000, les dépenses de programmes, compte tenu des réductions importantes des dépenses effectuées au cours des années 1996-1997 et 1997-1998, ont enregistré en moyenne une décroissance de 0,2 %, comparativement à une croissance moyenne de 4,4 % au cours des cinq années précédentes;

— Pour 2000-2001, on prévoit une augmentation des dépenses de programmes de 3,1 %, comparativement à une décroissance moyenne de 0,2 % par an, au cours des cinq dernières années;

— En ce qui concerne les dépenses totales, elles enregistrent une augmentation de 0,2 % au cours des cinq dernières années, comparativement à une augmentation moyenne de 4,8 % au cours des cinq années antérieures. En 2000-2001, on prévoit une augmentation des dépenses totales de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), a diminué au cours des dernières années passant d'une moyenne de 4,3 % par an, au cours de la période 1985 à 1989, à 2,8 % au cours de la période 1990 à 1994 et à 1,6 % au cours de la période 1995 à 1999. L'augmentation est prévue à 2,1 % pour l'année 2000.

Graphique 11.3 : Variations moyennes des dépenses et de l'IPC, en pourcentage, sur base annuelle

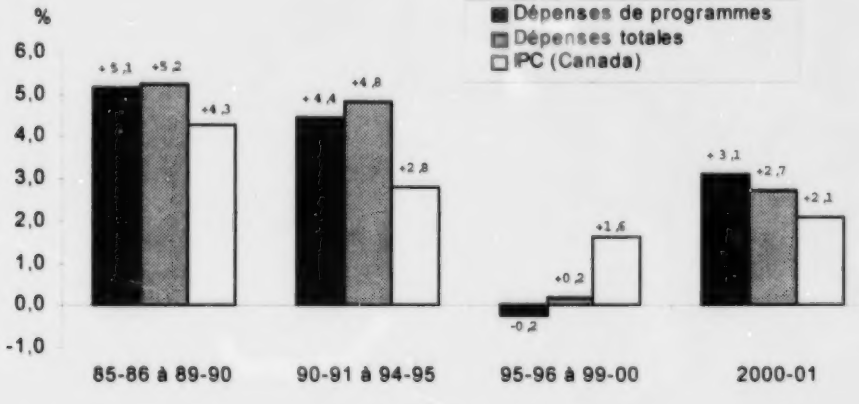

Évolution des dépenses, en pourcentage du PIB

Le ratio dépenses/PIB est un indicateur de l'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie. L'évolution périodique de ce ratio depuis 1985-1986 est illustrée par le graphique 11.4 qui permet de faire les constatations suivantes :

— Au cours de la période quinquennale 1995-1996 à 1999-2000, le niveau des dépenses, exprimé en pourcentage du PIB, a baissé de façon significative par rapport à la période quinquennale précédente. En effet, il est passé de 22,0 % à 19,6 % pour les dépenses de programmes, et de 25,1 % à 23,0 % pour les dépenses totales;

— Selon les prévisions, cet indicateur continuera de baisser en 2000-2001 pour atteindre 18,5 % pour les dépenses de programmes et 21,7 % pour les dépenses totales.

Graphique 11.4 : Évolution des dépenses, en pourcentage du PIB, depuis 1985-1986

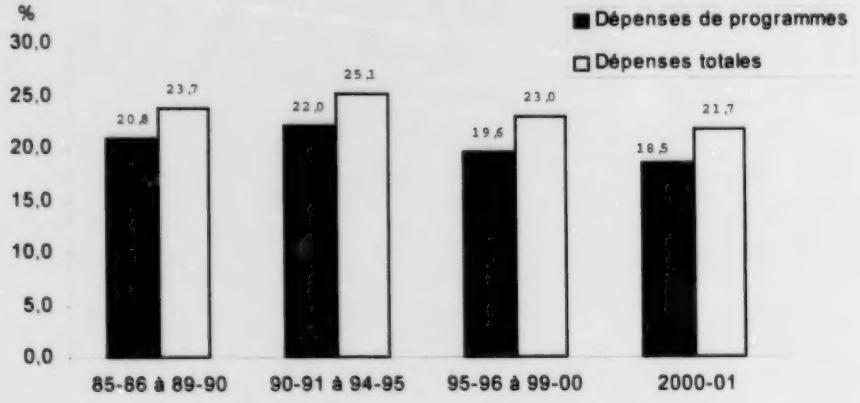

Évolution de la dépense de programmes par habitant

La dépense moyenne par habitant représente, en quelque sorte, le volume consommé de services publics. L'évolution de cet indicateur en dollars constants[2] et en dollars courants est illustrée dans le graphique 11.5.

En dollars courants, il indique :

— Une hausse importante de la dépense de programmes par habitant au cours de la période 1990-1991 à 1994-1995, comparativement à la période quinquennale précédente;

— Une stabilisation de 1995-1996 à 1999-2000;

— Une dépense moyenne de 5 357 $ pour chaque habitant, en dollars courants, en 2000-2001.

En dollars constants de 1992, le graphique indique :

— Une baisse significative de la dépense de programmes par habitant au cours de la période 1995-1996 à 1999-2000, comparativement à la période 1990-1991 à 1994-1995;

— Une stabilisation de cet indicateur en 2000-2001.

Graphique 11.5 : Évolution de la dépense de programmes, par habitant, en dollars

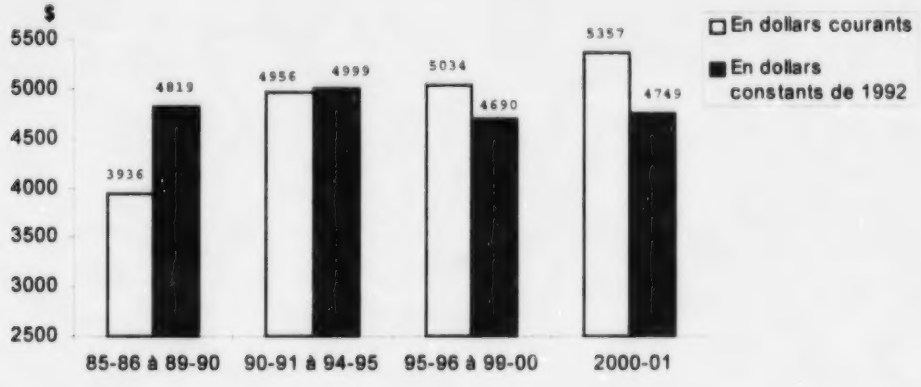

[2] C'est-à-dire en excluant l'effet de l'inflation des prix.

Évolution des dépenses du service de la dette

Le graphique 11.6 illustre l'évolution depuis 1985-1986 des dépenses du service de la dette en milliards de dollars. À cet égard, il y a lieu de relever les points suivants :

— Les dépenses du service de la dette gouvernementale ont presque doublé au cours de la période 1985-1986 à 1999-2000, passant de 3,4 milliards de dollars en 1985-1986 à 6,7 milliards de dollars en 1999-2000;

— Le taux de croissance du service de la dette a été moins élevé au cours des cinq dernières années que dans les cinq années précédentes;
— Pour 2000-2001, on prévoit que le service de la dette atteindra 6,8 milliards de dollars, ce qui représentera une croissance de 0,4 % par rapport à l'année précédente.

La croissance continue du service de la dette est due principalement à l'accroissement du niveau de la dette totale du gouvernement, incluant les régimes de retraite. En effet, la dette est passée de 31,6 milliards de dollars au 31 mars 1986, à 99,6 milliards de dollars au 31 mars 1999, soit 51,5 % du PIB ou environ 13 565 $ par habitant.

Graphique 11.6 : Évolution annuelle des dépenses du service de la dette depuis 1985-1986, en milliards de $

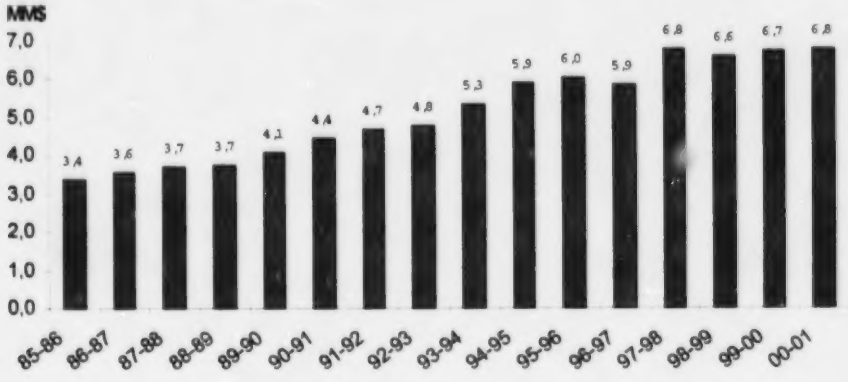

2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDS SECTEURS

Pour les fins de cette analyse, les dépenses de programmes sont regroupées en quatre grands secteurs, soit « Santé et Services sociaux », « Éducation », « Emploi, Solidarité sociale », « Famille et Enfance » qui regroupent les dépenses de programmes des portefeuilles portant le même titre. Les dépenses des autres portefeuilles et programmes sont regroupées sous le vocable « Autres portefeuilles ».

Répartition des dépenses par grands secteurs en 2000-2001

Le graphique 11.7 à la page suivante montre la répartition des dépenses totales (dépenses de programmes plus service de la dette) prévues pour 2000-2001, par grands secteurs tel que définis plus haut y compris le service de la dette, de même que la répartition, en 2000-2001, des dépenses de programmes, par grands secteurs. Ce graphique indique :

Quant à la répartition des dépenses de programmes :

— Les dépenses du secteur « Santé et Services sociaux » représentent près de 40 % des dépenses de programmes du budget des dépenses 2000-2001;

— Les trois plus importants secteurs de dépenses, soit « Santé et Services sociaux », « Éducation » et « Emploi, Solidarité sociale » représentent à eux seuls plus des trois quarts des dépenses de programmes;

— Les autres programmes ne comptent globalement que pour le cinquième des dépenses de programmes.

Quant à la répartition des dépenses totales :

— Le service de la dette accapare 14,6 % du budget des dépenses, une part qui se stabilise depuis l'élimination du déficit en 1998-1999.

Graphique 11.7 : Répartition des dépenses, en pourcentage, par grands secteurs, en 2000-2001

Dépenses de programmes

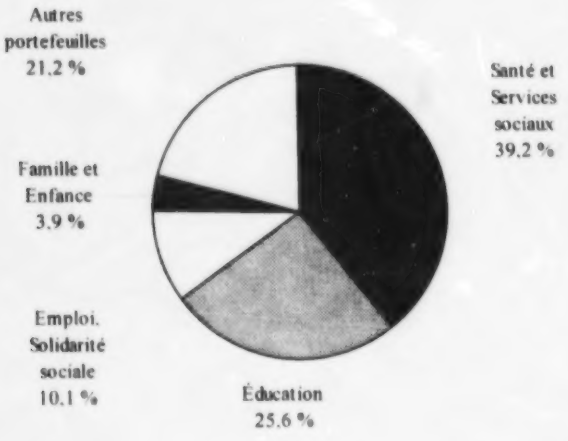

Dépenses totales

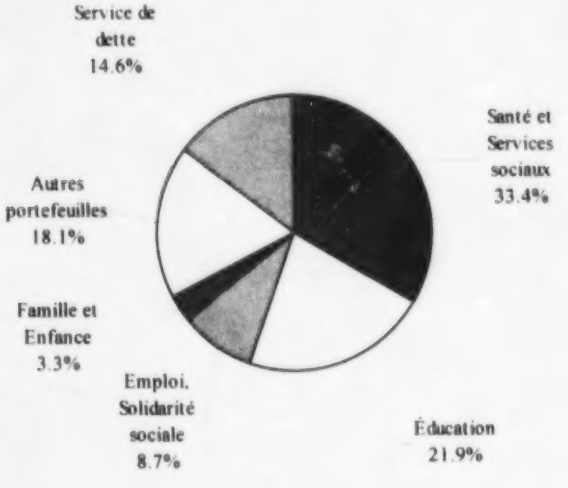

Comparaison de l'évolution du niveau absolu des dépenses

Le graphique 11.8 montre l'évolution des dépenses des grands secteurs retenus, depuis 1985-1986, en milliards de dollars. Cette illustration indique :

— Une croissance nettement plus rapide des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux » que dans tous les autres secteurs, au cours de la période 1985-1986 à 2000-2001;

— Une « relance » de la croissance des dépenses dans ce secteur à partir de l'année 1998-1999; en 2000-2001, les dépenses atteindront 15,5 milliards de dollars;

— Un plafonnement des dépenses dans le secteur « Éducation » à un montant global avoisinant 10,0 milliards de dollars depuis 1991-1992;

— Un plafonnement des dépenses du secteur « Emploi, Solidarité sociale » à un montant avoisinant 4,0 milliards de dollars depuis 1994-1995;

— Une croissance continue, depuis 1985-1986, des dépenses du secteur « Famille et Enfance »;

— Un plafonnement des dépenses dans les autres secteurs à un montant avoisinant 8,0 milliards de dollars depuis 1991-1992, avec un creux représentant une réduction importante du niveau des dépenses en 1996-1997.

On trouvera dans les pages suivantes une analyse du taux de croissance des dépenses, au cours de la période étudiée, par grands secteurs.

Graphique 11.8 : Comparaison de l'évolution du niveau des dépenses, en milliards dedollars, par grands secteurs, depuis 1985-1986

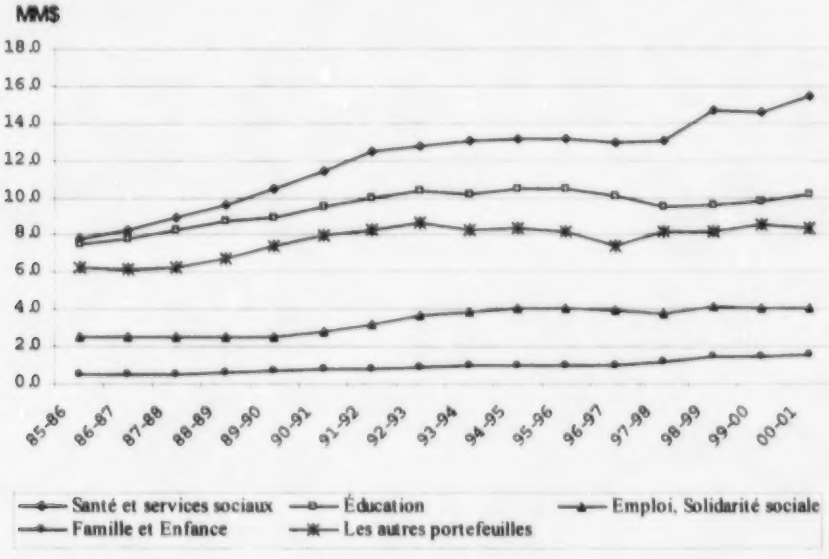

Comparaisons des variations des dépenses

Le graphique 11.9 compare le taux moyen de croissance des dépenses prévu pour 2000-2001, par grands secteurs, par rapport au taux moyen de variation des dépenses au cours des cinq dernières années. De cette illustration graphique, on peut dégager les points suivants :

— Le secteur « Famille et Enfance » a connu une forte croissance de ses dépenses, s'élevant en moyenne à 8,5 % par an, au cours des cinq dernières années;

— Tous les autres grands secteurs, ont connu globalement, au cours de 1995-1996 à 1999-2000, une croissance faible ou négative.

— En 2000-2001, les secteurs « Famille et Enfance », « Santé et Services sociaux » et « Éducation » enregistreront une augmentation significative de leurs dépenses avec respectivement 7,8 %, 6,3 % et 3,5 % de taux d'augmentation par rapport à l'année précédente, tandis que le secteur « Emploi, Solidarité sociale » et l'ensemble des autres portefeuilles enregistreront une réduction respectivement de 1,2 % et de 1,7 % de leurs dépenses.

Il faut noter que ces taux de croissance moyens sont calculés en dollars courants.

Graphique 11.9 : Comparaisons des variations annuelles moyennes des dépenses de programmes, par grands secteurs, en pourcentage

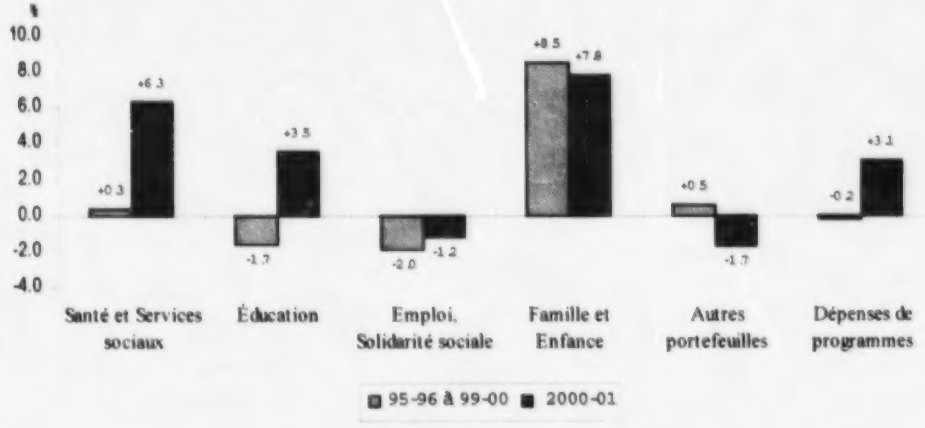

Variations des dépenses dans le secteur « Santé et Services sociaux »

Le graphique 11.10 représente la variation moyenne sur base annuelle des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux », par période, entre 1985-1986 et 2000-2001 et ce en comparaison avec celle des dépenses de l'ensemble des programmes gouvernementaux. Ce graphique indique les points suivants :

— Le taux de croissance des dépenses dans ce secteur montre un ralentissement significatif au cours de la période étudiée, passant de 7,4 %, en moyenne, au cours de la période 1986-1987 à 1989-1990, à 4,9 % au cours de la période 1990-1991 à 1994-1995 et 0,3 % au cours de la période 1995-1996 à 1999-2000;

— Ce secteur affiche néanmoins à toutes les périodes un taux de croissance des dépenses supérieur à celui de l'ensemble des programmes;

— Le Budget 2000-2001 montre un taux de croissance des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux », qui représente plus du double de celui de l'ensemble des programmes.

Graphique 11.10 : Variations, en pourcentage, des dépenses dans le secteur « Santé et Services sociaux », en comparaison avec celles de l'ensemble des programmes

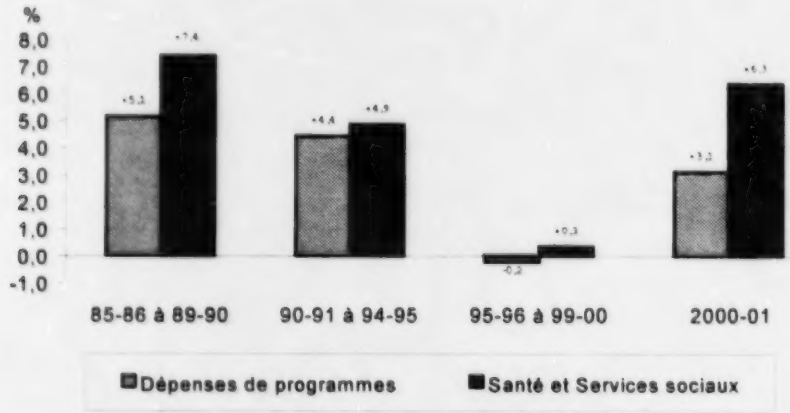

Variations des dépenses dans le secteur « Éducation »

Le graphique 11.11 illustre de façon similaire les variations des dépenses dans le secteur « Éducation » au cours des mêmes périodes, comparativement à celles de l'ensemble des programmes. Selon cette illustration, on peut constater que :

— Au cours de la période de quinze ans étudiée, le secteur « Éducation » a connu d'une manière générale une croissance moyenne des dépenses moins élevée que pour l'ensemble des programmes;

— Au cours de la période quinquennale 1995-1996 à 1999-2000, ce secteur a connu une réduction significative du niveau de dépenses, comparativement à un gel des dépenses pour l'ensemble des secteurs. En effet, le taux moyen de variation des dépenses a été de –1,7 % pour ce secteur comparativement à –0,2 % pour l'ensemble des programmes;

— Toutefois, pour 2000-20001, on prévoit une croissance des dépenses légèrement plus élevée, dans le secteur « Éducation », que pour l'ensemble des dépenses des programmes.

Graphique 11.11 : Variations, en pourcentage, des dépenses dans le secteur « Éducation », en comparaison avec celles de l'ensemble des programmes

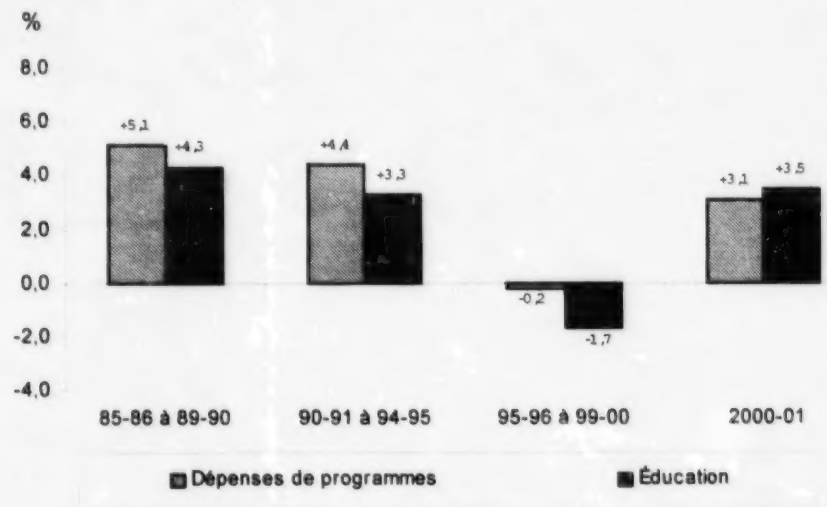

Variations des dépenses dans le secteur « Emploi, Solidarité sociale »

Le graphique 11.12 illustre les variations des dépenses dans le secteur « Emploi, Solidarité sociale » au cours des mêmes périodes, comparativement à celles de l'ensemble des programmes. Ce graphique permet de faire les constats suivants :

— Au cours de la période 1990-1991 à 1994-1995, ce secteur a connu l'une des plus fortes augmentations des dépenses, augmentation nettement plus importante que pour l'ensemble des programmes, suite aux effets de la récession économique 1990-1991;

— Au cours de la période 1995-1996 à 1999-2000, ce secteur a connu, au contraire, une décroissance de ses dépenses de 2,0 % par an, comparativement à une décroissance de 0,2 % pour l'ensemble des secteurs;

— Pour l'année budgétaire 2000-2001, on prévoit une baisse de 1,2 % des dépenses du secteur « Emploi, Solidarité sociale », comparativement à une augmentation de 3,1 % pour l'ensemble des programmes.

Graphique 11.12 : Variations, en pourcentage, des dépenses dans le secteur « Emploi, Solidarité sociale », en comparaison avec celles de l'ensemble des programmes

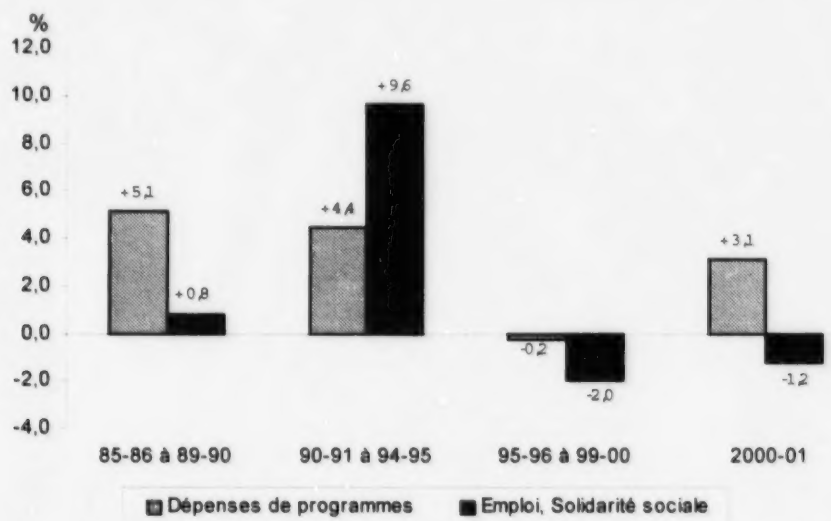

Variations des dépenses dans le secteur « Famille et Enfance »

Le graphique 11.13 illustre les variations des dépenses dans le secteur « Famille et Enfance » au cours des mêmes périodes, comparativement aux variations des dépenses de l'ensemble des programmes. Ce graphique permet de faire les constats suivants :

— Ce secteur a enregistré une forte croissance des dépenses, supérieure à celle de l'ensemble des programmes gouvernementaux pendant toutes les périodes;

— Malgré les compressions budgétaires imposées à tous les autres secteurs au cours des cinq dernières années, les dépenses dans ce secteur ont crû en moyenne de 8,5 % par année au cours de cette période, comparativement à une décroissance de 0,2 % pour l'ensemble des secteurs;

— La forte croissance des dépenses, dans le secteur « Famille et Enfance », se poursuivra en 2000-2001, puisqu'on prévoit une augmentation des dépenses de près de 7,8 % dans ce secteur, comparativement à 3,1 % pour l'ensemble des programmes.

Graphique 11.13 : Variations, en pourcentage, des dépenses dans le secteur « Famille et Enfance », en comparaison avec celles de l'ensemble des programmes

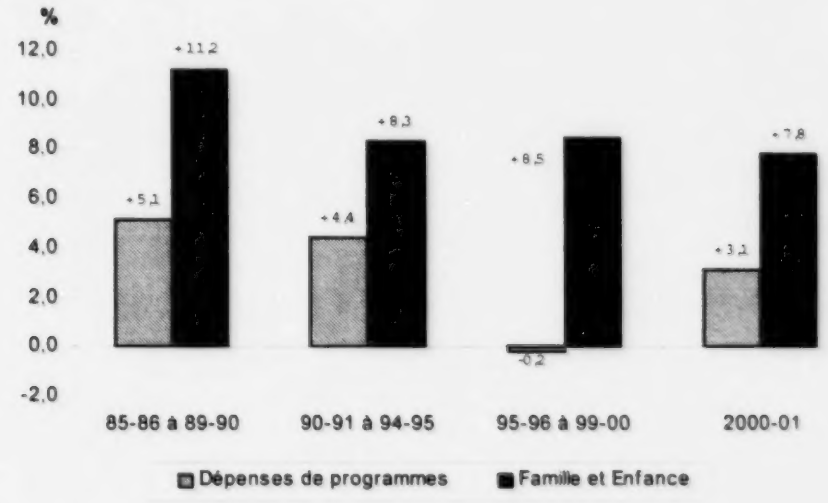

Variations des dépenses dans l'ensemble des autres portefeuilles

Le graphique 11.14 montre les variations globales des dépenses dans l'ensemble des portefeuilles autres que : « Santé et Services sociaux », « Éducation », « Emploi, Solidarité sociale » et « Famille et Enfance ». Une bonne partie des dépenses de cet ensemble se rapporte au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ce graphique permet de dégager les constats suivants :

- Pendant toutes les périodes considérées, la croissance des dépenses dans les autres secteurs a été en général nettement moins élevée que pour l'ensemble des dépenses de programmes;
- Globalement, on y observe les croissances de dépenses les plus faibles et les réductions de dépenses les plus importantes au cours des quinze dernières années;
- Les limitations importantes des dépenses dans l'ensemble des autres portefeuilles se poursuivront en 2000-2001, car on prévoit une réduction de celles-ci de 1,7 %, malgré une augmentation des dépenses de programmes de 3,1 %.

Graphique 11.14 : Variations, en pourcentage, des dépenses dans les autres secteurs comparativement à celles de l'ensemble des dépenses de programmes

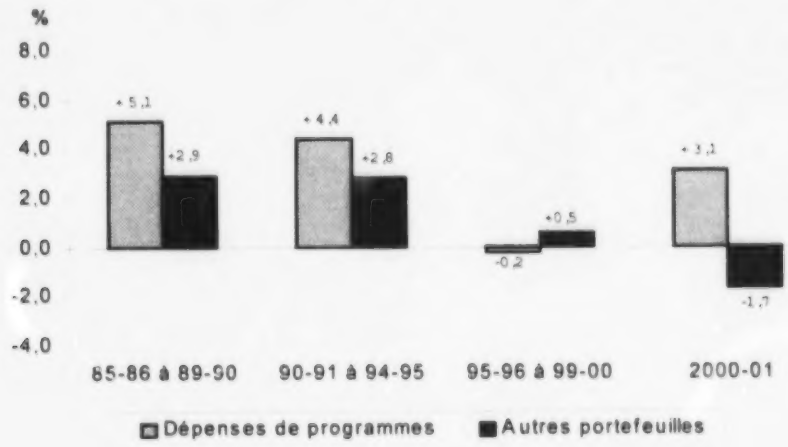

3. COMPARAISON DU NIVEAU GLOBAL DES DÉPENSES AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS

Cette section a pour but de comparer les dépenses du gouvernement du Québec avec celles des autres gouvernements provinciaux, notamment le niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB, les variations annuelles des dépenses de programmes et la part du service de la dette dans les dépenses totales.

Elle présente aussi une comparaison du niveau des dépenses totales, publiques et privées, en santé et en éducation, exprimées en pourcentage du PIB, avec les autres provinces et certains pays de l'OCDE.

Comparaison du niveau de dépense de programmes en pourcentage du PIB

Le graphique 11.15 compare le niveau des dépenses de programmes, exprimé en pourcentage du PIB, avec les autres gouvernements provinciaux en 1992-1993[3] et en 1999-2000. À cet égard, il y a lieu de noter les points suivants :

— Le Québec a un niveau de dépenses de programmes, en proportion du PIB, nettement plus important que celui de l'Ontario et ceux des provinces de l'Ouest, et ce aussi bien en 1992-1993 qu'en 1999-2000. Pour l'exercice 1999-2000, ce ratio dépasse de plus de 25 % la moyenne des autres gouvernements provinciaux;

— Chez la plupart des gouvernements provinciaux, il y a baisse du niveau des dépenses de programmes exprimé en pourcentage du PIB, entre 1992-1993 et 1999-2000. Ceci est dû essentiellement aux efforts de réduction des dépenses gouvernementales appliqués par l'ensemble des gouvernements au cours des cinq dernières années. L'effort réalisé par le Québec à cet égard est comparable à celui des autres provinces.

Graphique 11.15: Dépenses de programmes, exprimées en pourcentage du PIB, pour le Québec et les autres provinces

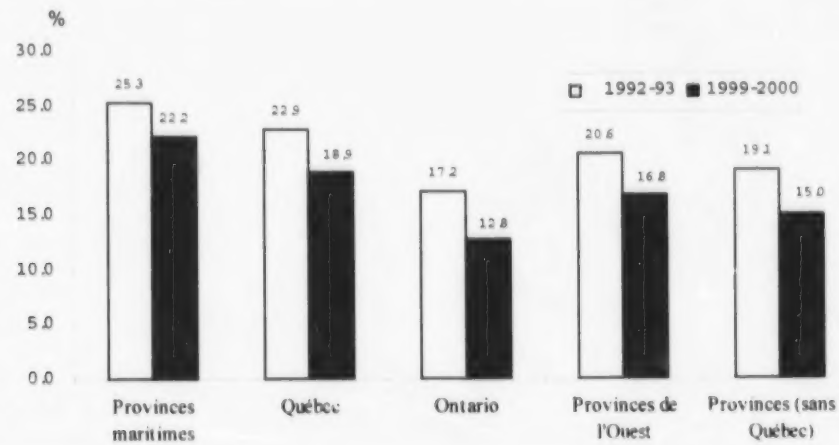

[3] L'année 1992-1993 est celle où les dépenses de programmes, en % du PIB, ont atteint un niveau parmi les plus élevés, dans la plupart des provinces, y compris au Québec.

Comparaison des variations des dépenses de programmes

Le graphique 11.16 compare les variations moyennes des dépenses de programmes au sein des gouvernements provinciaux au cours de la décennie précédente, soit au cours des années 1990-1991 à 1994-1995 et 1995-1996 à 1999-2000. Il ressort de cette comparaison les conclusions suivantes :

— La période 1990-1991 à 1994-1995 s'est soldée globalement et dans la plupart des provinces par une croissance importante des dépenses de programmes, principalement en raison des effets de la récession économique du début des années 90. Au Québec ces dépenses ont connu un taux de croissance annuel voisin de la moyenne des autres provinces;

— La période 1995-1996 à 1999-2000 s'est soldée dans la plupart des provinces, y compris au Québec, par une diminution importante du taux de croissance des dépenses de programmes, due à des réductions des dépenses mais aussi à une baisse de d'inflation des prix;

— Au cours des cinq dernières années, le Québec affiche, avec l'Ontario, le plus faible taux de croissance des dépenses parmi les sous-ensembles de provinces considérés; ceci est dû au fait qu'il a entamé plus tard que la plupart des autres provinces un programme important de réduction des dépenses.

Graphique 11.16 : Variations annuelles moyennes des dépenses de programmes, Québec et les autres provinces (%)

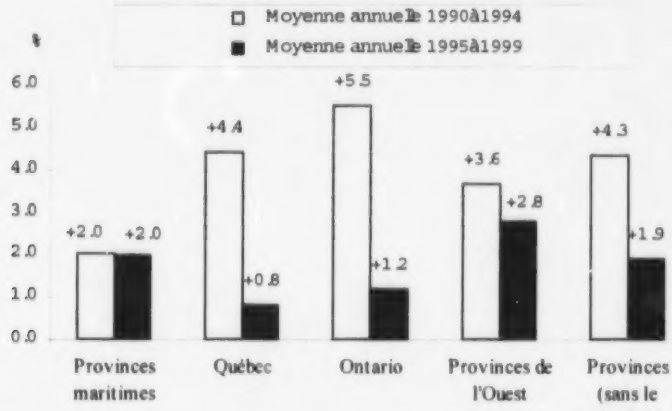

Source des données : Ministère des finances du Québec et Budgets des provinces.

Comparaison de la part des dépenses du service de la dette dans les dépenses totales

La part du service de la dette dans les dépenses totales est un indicateur qui permet de mesurer l'incidence de la dette des gouvernements sur le budget de dépenses.

Le graphique 11.17 compare, pour les années 1992-1993 et 1999-2000, la part des dépenses d'intérêts du gouvernement du Québec à celle des autres gouvernements provinciaux. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes :

— En 1999-2000, le ratio du service de la dette du gouvernement du Québec, est, avec celui de l'Ontario, l'un des ratios les plus élevés des provinces canadiennes;[4]

— Par contre, ce ratio a baissé d'une façon significative dans les provinces de l'Ouest, en raison de l'élimination, depuis quelques années déjà, des déficits budgétaires dans ces provinces et de l'amorce de paiements sur la dette;

— Dans les provinces de l'Ouest, le poids du service de la dette est moins élevé en raison d'un endettement nettement inférieur à celui des autres provinces et de plans de réduction de dépenses mis en œuvre plus tôt.

Graphique 11.17 : Poids du service de la dette dans les dépenses totales, en 1992-1993 et 1999-2000, pour le Québec et les autres provinces (%)

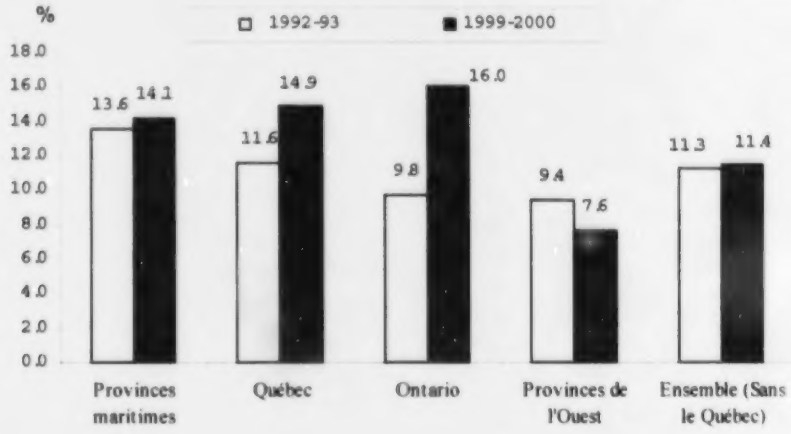

Source des données de base : Budget des provinces et ministère des Finances du Québec.
Pour le Québec, le ratio est basé sur un service de dette n'incluant pas les intérêts sur la dette subventionnée.
Avec les intérêts sur la dette subventionnée, ce ratio serait de 14,7 % en 1992-93 et 17,8 % en 1997-98.

[4] Les dépenses du service de la dette se sont accrues d'une façon importante au Québec et en Ontario entre 1992-1993 et 1998-1999.

Comparaison du niveau des dépenses des administrations publiques dans certains pays de l'OCDE

Le pourcentage des dépenses courantes des administrations publiques sur le PIB mesure la taille du secteur public dans l'économie. Le graphique 11.18 présente une comparaison du niveau des dépenses courantes consolidées des administrations publiques des divers niveaux de gouvernement dans certains pays de l'OCDE. Ce graphique fournit, pour 1985 et 1997, les indications suivantes :

- Parmi les pays considérés, la Suède demeure le pays qui a le plus important secteur public en termes de taille des dépenses dans l'économie suivie de loin par la France et ce, tant en 1985 qu'en 1997; les États-Unis et le Japon ont le secteur public le moins important;
- Le Québec possède le secteur public le plus important dans l'économie après la Suède, la France et l'Italie;
- De 1985 à 1997, la taille du secteur public a diminué d'une façon significative aux États-Unis, au Canada et au Québec, et a augmenté sensiblement au Japon et en France.

Graphique 11.18 : Dépenses totales des administrations publiques, en % du PIB, dans certains pays de l'OCDE

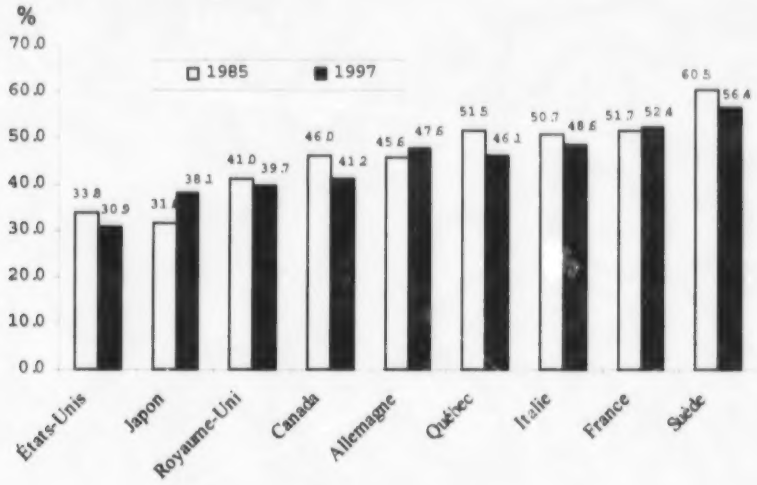

Source : OCDE : Statistiques du secteur public (selon les comptes nationaux), 1999. Il s'agit d'estimations pour 1999. Pour le Québec, l'indicateur est estimé sur la base de celui du Canada.

Comparaison du niveau des dépenses de santé publiques et privées avec les provinces canadiennes

Le graphique 11.19 présente le niveau des dépenses totales publiques et privées, en pourcentage du PIB, dans le domaine de la santé au Québec et dans les provinces canadiennes. Cette illustration montre que :

— Le niveau des dépenses totales publiques et privées dans le domaine de la santé, au Québec a augmenté d'une façon significative de 1980 à 1990 et a diminué légèrement ou est resté stable entre 1990 et 1999, en passant de 8,1 % du PIB en 1980 à 9,2 % en 1990 et à 9,1 % en 1999;

— On observe une évolution similaire des dépenses de santé en Ontario, dans les provinces de l'Ouest, mais pas dans les provinces maritimes;

— En 1999, le niveau total de dépenses dans le domaine de la santé au Québec, est légèrement plus élevé qu'en Ontario, mais nettement moins élevé que la moyenne du reste du Canada.

Graphique 11.19 : Dépenses totales (publiques et privées) en santé, en pourcentage du PIB, Québec et les autres provinces

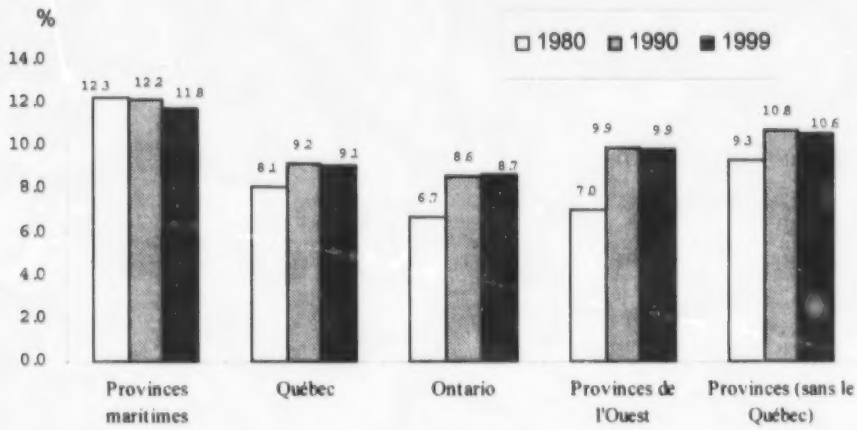

Source des données: Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, 1999.

Comparaison des dépenses de santé publiques et privées avec certains pays de l'OCDE

Le graphique 11.20 présente le niveau des dépenses totales publiques et privées, en pourcentage du PIB, dans le domaine de la santé, au sein de certains pays de l'OCDE (pays du G-7). Selon ce graphique, on fait les constats suivants :

- Le poids des dépenses de santé dans l'économie a augmenté dans la plupart des pays considérés entre 1990 et 1997, alors qu'il est resté stable au Canada et au Québec;
- Les États-Unis demeurent le pays qui consacre le plus de ressources au domaine de santé, au sein de la zone OCDE et le niveau de ces ressources a même augmenté depuis 1990;
- L'Allemagne et la France sont, en 1997, les pays qui consacrent le plus de ressources au domaine de la santé après les États-Unis.

Graphique 11.20 : Dépenses totales (publiques et privées), en santé, en pourcentage du PIB, dans les pays du G-7[5]

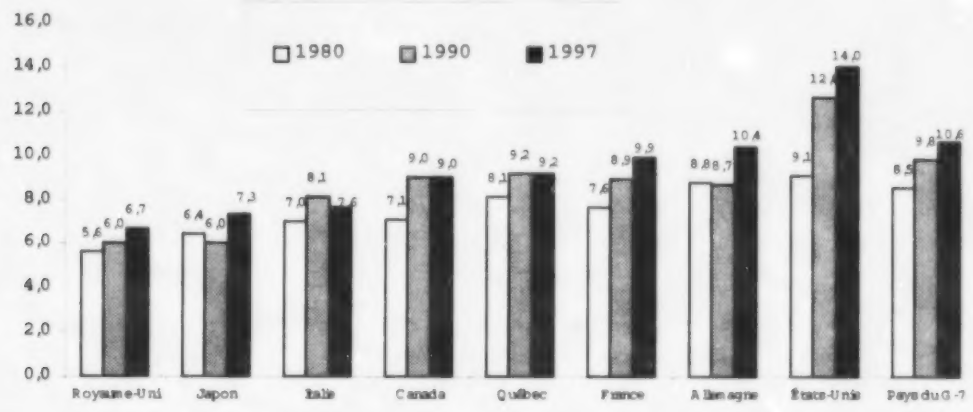

[5] Source des données : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et OCDE, 1999

Comparaison des dépenses de l'éducation publiques et privées avec les provinces canadiennes

Le graphique 11.21 indique le niveau total de dépenses totales publiques et privées dans le domaine de l'éducation, en pourcentage du PIB, au sein des régions canadiennes et aux États-Unis. D'après ces données, on peut conclure que :

— En 1998-1999, le Québec a consacré globalement environ 7,6 % de son PIB à l'éducation, comparativement à 6,2 % en Ontario, 6,6 % dans les provinces de l'Ouest, 7,6 % aux États-Unis et 8,1 % dans les provinces maritimes;

— En 1998-1999, l'effort en éducation au Québec, est supérieur à celui de l'Ontario, à celui des provinces de l'Ouest et à celui du reste du Canada en général; il est égal à celui des États-Unis;

— Le niveau des ressources consacrées à l'éducation au Québec, est resté légèrement le même (en pourcentage du PIB) depuis 1989-1990. Cette tendance à la stabilité s'observe aussi dans plusieurs autres juridictions considérées.

Graphique 11.21 : Dépenses totales (publiques et privées) en éducation, en pourcentage du PIB, au sein des régions du Canada et des États-Unis

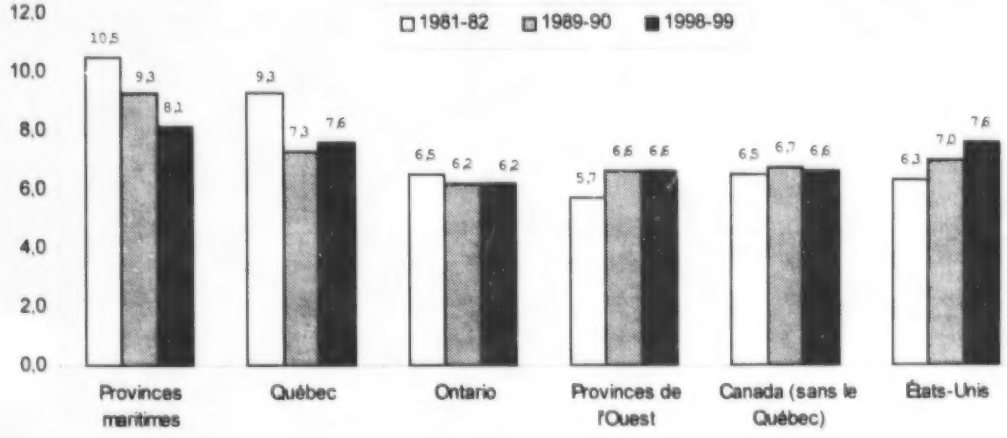

Source des données : Ministère de l'éducation du Québec, Indicateurs de l'éducation, édition 1999.

Comparaisons des dépenses d'éducation publiques et privées avec certains pays de l'OCDE

Le graphique 11.22 présente une comparaison du niveau total des dépenses dans l'éducation, en pourcentage du PIB, dans certains pays de l'OCDE. Cette illustration suggère que :

- Le niveau des dépenses dans l'éducation dans les pays considérés se caractérise par une grande variabilité, en raison de la grande diversité des systèmes d'enseignement;
- En 1996[6], et selon le système de mesure et de comparabilité utilisé par l'OCDE, le Québec consacre environ 7,7 %[7] de son PIB à l'éducation, comparativement à 7,0 % pour le Canada et 5,6 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE;
- Selon les données de l'OCDE, en 1996, le Québec consacre à l'éducation un effort financier beaucoup plus important que la plupart des pays de l'OCDE.

Graphique 11.22 : Comparaison des dépenses totales (publiques et privées) en faveur des établissements d'enseignement, en % du PIB, en 1994 et en 1996, dans certains pays de l'OCDE

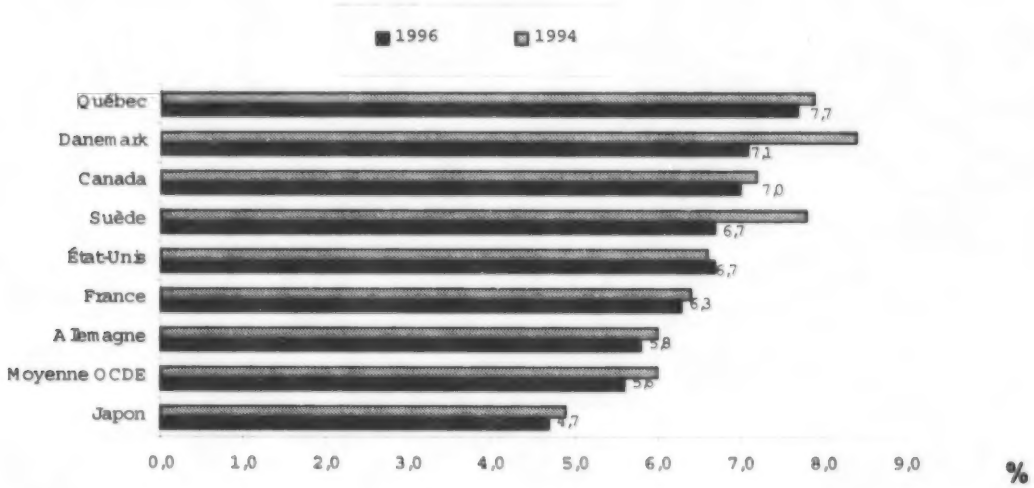

Source : OCDE, *Regard sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE.*
OCDE, *L'OCDE en chiffres*, édition 1999.

[6] Année pour laquelle les données sont les plus récentes.
[7] Pour le Québec, ce ratio est estimé sur la base du ratio du Canada

ANNEXE A

Synthèse de l'évolution des indicateurs de dépense entre 1985-1986 et 2000-2001

	Moyenne 1985 à 1989	Moyenne 1990 à 1994	Moyenne 1995 à 1999	Année 2000-2001
Évolution des dépenses [1]:				
Santé et Services sociaux, (MM$) [2]	9,0	12,5	13,6	15,5
Variation nominale (%)	*7,4*	*4,9*	*0,3*	*6,3*
Éducation, (MM$) [3]	8,2	10,1	9,9	10,1
Variation nominale (%)	*4,3*	*3,3*	*(1,7)*	*3,5*
Emploi, Solidarité sociale, (MM$) [4]	2,5	3,5	4,0	4,0
Variation nominale (%)	*0,8*	*9,6*	*(2,0)*	*(1,2)*
Famille et enfance, (MM$)	0,5	0,9	1,2	1,5
Variation nominale (%)	*11,2*	*8,3*	*8,5*	*7,8*
Autres secteurs, (MM$)	6,5	8,3	8,1	8,4
Variation nominale (%)	*2,9*	*2,8*	*0,5*	*(1,7)*
Dépenses de programmes, (MM$)	26,7	5,0	36,7	39,5
Variation nominale (%)	*5,1*	*7,6*	*(0,2)*	*3,1*
Service de dette, (MM$) [5]	3,7	5,0	6,4	6,8
Variation nominale (%)	*6,3*	*7,6*	*2,9*	*0,4*
Dépenses totales, (MM$)	30,4	40,3	43,1	46,2
Variation nominale (%)	*5,2*	*4,8*	*0,2*	*2,7*
Service de dette/dépenses totales	12,1	12,4	14,8	14,6
Variation nominale (%)				
Indicateurs de dépenses:				
Dépenses totales en % du PIB nominal	23,7	25,1	23,0	21,7
Variation annuelle (%)	*(2,4)*	*2,1*	*(2,4)*	*(2,5)*
Dépenses de programmes en % du PIB nominal	20,8	22,0	19,6	18,5
Variation annuelle (%)	*(2,3)*	*1,7*	*(2,7)*	*(2,1)*
Dépense de programmes, par habitant, $ courants	3936,1	4956,2	5033,7	5356,7
Variation annuelle (%)	*3,3*	*3,6*	*0,4*	*2,8*
Dépense de programmes, par habitant, $ 1992	4,8	5,0	4,7	4,7
Variation annuelle (%)	*(0,2)*	*0,8*	*(1,2)*	*0,0*
Principaux indicateurs socio-économiques:				
Population ('0000) [6]	6785,2	7110,9	7297,3	7366,5
Variation annuelle (%)	0,9	0,8	0,4	0,3
Produit intrieur brut nominal (en M$) [6]	129081	160236	188003	213316
Croissance du PIB nominal Québec (%)	*6,2*	*2,7*	*3,6*	*5,3*
IPC Canada (base 1992=100) [6]	81,7	99,1	107,3	112,8
Variation annuelle (%)	*4,3*	*2,8*	*1,6*	*2,1*

[1] Les dépenses sont sur base comparable, selon la structure budgétaire 2000-2001. Elles incluent des redressements relatifs au Curateur public.

[2] Le montant global de dépenses inclut, en 1998-1999, des dépenses de 1 207 M$ effectuées pour la restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, mais le pourcentage de variation moyen exclut cet impact.

[3] Le montant global, pour 1998-1999, inclut 170 M$ pour l'amélioration de la situation des universités, mais le pourcentage de variation exclut cet impact.

[4] Le pourcentage de variation pour l'année 1998-1999 ne tient pas compte d'un montant de 439 M$ relatif à cette entente.

[5] Le service de la dette inclut les effets de la réforme comptable à partir de 1997-1998 et n'inclut pas les intérêts sur la dette subventionnée.

[6] Basées sur des données correspondant à l'année civile se terminant trois mois avant l'année financière.

ANNEXES

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 1985-1986 À 2000-2001

ANNEXE A

Évolution des dépenses sur 15 ans

	Dépenses de programmes [1]		Service de la dette		Dépenses totales	
	M$	%	M$	%	M$	%
1985-1986	24 382,1	5,1	3 354,4	11,4	27736,5	5,6
1986-1987	25 102,9	3,0	3 556,2	6,0	28659,1	3,3
1987-1988	26 302,1	4,8	3 674,9	3,3	29977,0	4,6
1988-1989	28 059,7	6,7	3 736,0	1,7	31795,7	6,1
1989-1990	29 799,7	6,2	4 081,1	9,2	33880,8	6,6
1990-1991	32 301,6	8,4	4 436,7	8,7	36738,3	8,4
1991-1992	34 649,0	7,3	4 666,0	5,2	39315,0	7,0
1992-1993	36 215,7	4,5	4 756,3	1,9	40972,0	4,2
1993-1994	36 199,7	(0,0)	5 316,4	11,8	41516,1	1,3
1994-1995	36 907,7	2,0	5 881,9	10,6	42789,6	3,1
1995-1996	36 702,4	(0,6)	6 033,6	2,6	42736,0	(0,1)
1996-1997	35 253,7	(3,9)	5 855,0	(3,0)	41108,7	(3,8)
1997-1998	35 483,6	0,7	6 765,3	15,5	42248,9	2,8
1998-1999	37 964,0	1,9 [2]	6573,3	(2,8)	44537,3	1,1
1999-2000	38 274,0	0,8	6724,0	2,3	44998,0	1,0
2000-2001	39 460,0	3,1	6750,0	0,4	46210,0	2,7

[1] Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2000-2001 et incluent les redressements relatifs au Curateur public.

[2] Taux corrigé pour exclure d'une part l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail qui est entrée en vigueur en 1998-1999, et d'autre part l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et pour améliorer la situation financière des universités. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 7,0 %.

ANNEXE B

Évolution sur 15 ans de certains indicateur propres au Québec

	Population [1]	Taux de croissance du PIB [2]	Taux d'inflation au Canada [3]	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	('000)	(%)	(%)	(%)	($)	(%)
1985-1986	6665,7	*7,6*	4,0	22,5	3 658	4,6
1986-1987	6708,4	*8,4*	4,1	21,4	3 742	2,3
1987-1988	6782,8	*9,9*	4,4	20,4	3 878	3,6
1988-1989	6839,6	*10,0*	4,0	19,8	4 103	5,8
1989-1990	6929,5	*5,1*	5,0	20,0	4 300	4,8
1990-1991	7004,4	*3,5*	4,8	20,9	4 612	7,2
1991-1992	7064,7	*1,3*	5,6	22,2	4 905	6,4
1992-1993	7112,8	*1,3*	1,5	22,9	5 092	3,8
1993-1994	7165,2	*2,4*	1,8	22,3	5 052	(0,8)
1994-1995	7207,3	*5,0*	0,2	21,7	5 121	1,4
1995-1996	7241,4	*4,1*	2,2	20,7	5 068	(1,0)
1996-1997	7274,0	*1,5*	1,6	19,6	4 847	(4,4)
1997-1998	7308,1	*4,1*	1,6	18,9	4 855	0,2
1998-1999	7323,0	*3,2*	0,9	19,6	5 184	6,8
1999-2000	7345,4	*4,8*	1,7	18,9	5 211	0,5
2000-2001	7366,5	*5,3*	2,1	18,5	5 357	2,8

[1] Population au 1er juillet de l'année financière correspondante.
[2] Le PIB utilisé est sur base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
[3] Ce taux est calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
Source des données socio-économique : Statistiques Canada et ministère des Finances du Québec pour les prévisions.

ANNEXE C

Dépenses par portefeuille de 1985-1986 à 2000-2001

	Budget de dépenses 2000-2001	Dépense probable 1999-2000	Dépenses réelles				
			1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Affaires municipales et Métropole	1 207 027	1 113 949	1 011 151	1 198 458	1 259 915	1 440 227	1 431 951
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	719 469	533 265	549 750	514 759	600 006	659 056	656 958
Assemblée nationale	73 540	72 104	70 550	64 584	70 437	76 610	77 417
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	619 685	428 955	425 359	607 586	616 062	520 541	543 253
Conseil exécutif	59 843	180 120	44 437	40 620	44 856	61 018	61 089
Culture et Communications	432 775	457 942	492 476	391 841	391 735	400 097	405 812
Éducation	10 107 492	9 764 067	9 579 548	9 448 604	10 039 662	10 453 498	10 446 433
Emploi, Solidarité sociale	3 997 387	4 046 720	4 133 223	3 762 292	3 943 143	4 008 017	3 994 974
Environnement	173 728	253 284	180 452	152 361	179 584	189 248	194 291
Famille et Enfance	1 548 010	1 436 071	1 399 502	1 186 981	999 634	998 190	968 496
Faune et Parcs	102 540	75 201	107 911	117 474	86 964	83 001	88 818
Finances (excluant le service de la dette)	508 169	357 159	354 039	311 932	188 077	261 926	305 788
Industrie et Commerce	151 474	152 202	144 911	173 108	159 004	170 984	165 019
Justice et Condition féminine	463 320	465 659	492 190	459 371	465 368	459 523	494 310
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	41 646	42 583	93 723	36 346	42 381	99 365	85 778
Recherche, Science et Technologie	213 652	304 589	243 131	137 980	138 799	138 147	142 379
Régions	124 026	153 709	133 082	105 568	130 457	162 846	176 627
Relations avec les citoyens et Immigration	171 269	171 966	160 668	154 577	160 624	159 006	163 089
Relations internationales	110 900	119 351	108 442	97 266	103 327	120 207	116 937
Ressources naturelles	329 025	476 970	369 333	300 171	345 751	375 925	405 961
Revenu	614 614	658 881	845 330	1 085 383	630 833	510 719	490 129
Santé et Services sociaux	15 456 524	14 534 621	14 666 886	12 984 074	12 920 327	13 100 578	13 132 435
Sécurité publique	670 336	701 593	703 471	663 660	696 069	718 529	718 568
Tourisme	53 336	110 889	75 130	57 330	53 168	43 494	49 566
Transports	1 443 989	1 588 839	1 506 581	1 363 457	930 200	1 460 402	1 551 111
Travail	66 225	73 314	72 023	67 848	68 420	70 133	74 057
Variation provision pour pertes sur placements en actions	0	0	0	0	(11 105)	(38 926)	(33 599)
Dépenses de programmes	39 460 000	38 274 000	37 963 299	35 483 631	35 253 698	36 702 361	36 907 647
Service de la dette	6 750 000	6 724 000	6 573 309	6 765 342	5 855 016	6 033 608	5 881 892
Dépenses totales	46 210 000	44 998 000	44 536 608	42 248 973	41 108 714	42 735 969	42 789 539

Dépenses réelles

1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987	1985-1986
1 313 297	1 293 789	1 192 349	1 081 905	1 002 950	853 604	833 711	859 143	749 204
675 434	677 046	702 876	711 375	653 931	581 022	546 625	510 481	523 018
72 007	74 776	77 168	76 886	69 387	64 463	59 075	54 804	62 467
524 983	586 191	542 608	541 156	502 816	497 349	494 658	496 441	449 434
48 846	47 129	44 785	39 371	36 903	36 190	32 199	32 633	45 120
416 879	419 507	373 331	346 793	319 581	303 074	272 924	248 508	258 453
10 154 481	10 360 562	9 970 169	9 455 182	8 891 316	8 716 474	8 211 148	7 749 276	7 464 688
3 873 310	3 600 641	3 188 432	2 772 681	2 536 618	2 505 785	2 503 339	2 524 859	2 483 444
199 633	208 736	194 392	197 285	175 386	167 402	127 192	114 091	124 517
937 370	882 125	804 317	752 126	652 667	550 006	498 217	487 756	432 428
96 935	103 125	102 494	102 907	95 265	88 118	91 090	89 539	100 766
271 525	276 112	285 045	327 186	253 704	205 111	185 922	269 555	302 544
171 190	312 911	222 723	193 505	232 170	235 874	157 605	268 246	274 333
501 594	501 947	472 013	437 598	394 617	375 528	355 715	313 433	304 595
38 161	83 884	34 589	33 806	77 205	29 310	26 752	25 010	63 744
138 421	123 190	100 727	94 973	88 836	80 171	70 425	68 689	63 706
72 957	62 722	50 616	49 247	51 454	66 099	55 428	44 367	52 001
168 809	173 233	168 869	123 008	104 255	93 170	84 605	75 710	76 474
126 273	132 293	125 619	118 017	99 234	100 747	96 094	85 520	86 889
435 966	463 570	469 784	468 980	446 854	438 158	364 939	350 813	349 522
557 240	558 712	525 729	478 206	420 341	391 485	339 490	316 916	313 791
13 005 801	12 766 893	12 412 851	11 379 050	10 394 590	9 575 984	8 880 937	8 243 174	7 757 527
713 300	742 588	779 098	834 614	650 636	607 852	538 097	494 953	497 285
43 978	53 003	54 669	48 995	41 496	41 348	34 646	33 627	37 078
1 532 611	1 614 085	1 663 342	1 588 040	1 623 867	1 487 055	1 370 535	1 290 343	1 370 663
69 039	78 959	75 710	72 736	80 459	103 115	83 892	56 239	67 605
39 691	17 973	14 740	(24 030)	(96 874)	(134 749)	(13 165)	(1 173)	70 808
36 199 731	36 215 702	34 649 045	32 301 598	29 799 664	28 059 745	26 302 095	25 102 953	24 382 104
5 316 401	4 756 277	4 666 009	4 436 729	4 081 089	3 736 052	3 674 927	3 556 205	3 354 364
41 516 132	**40 971 979**	**39 315 054**	**36 738 327**	**33 880 753**	**31 795 797**	**29 977 022**	**28 659 158**	**27 736 468**